



AUTOMOTIVE & TELECOMMUNICATIONS



**RAPPORT FINANCIER
2005**

WWW.ACTIELEC.COM

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
1. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE.....	5
1.1 ACTIELEC TECHNOLOGIES : COMPTES CONSOLIDES	6
1.2 ACTIELEC TECHNOLOGIES : COMPTES SOCIAUX	15
1.3 TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERES ANNEES	19
1.4 DIRIGEANTS SOCIAUX	20
1.5 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	26
1.6 LES SALARIES	26
1.7 LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	27
1.8 LES CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ	27
1.9 LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE	34
1.10 MISE EN HARMONIE DES STATUTS	40
1.11 PRESENTATION DES RESOLUTIONS	40
1.12 ANNEXES AU PRESENT RAPPORT	41
1.13 CONCLUSION.....	41
2. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2005.....	42
2.1 BILAN CONSOLIDE	42
2.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	44
2.3 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	45
2.4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	90
2.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	91
3. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2005.....	94
3.1 BILAN	94
3.2 COMPTE DE RESULTAT	96
3.3 ANNEXE	98
3.4 RAPPORT GENERAL ET RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	107
4. ORDRE DU JOUR & RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 MAI 2006.....	120
4.1 ORDRE DU JOUR	120
4.2 RESOLUTIONS	120
5. CONTACTS	127

1. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

ACTIELEC Technologies
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 14.894.955,75 €
Siège Social : 25, chemin de Pouvoirville
31400 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 542 080 791

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 9 MAI 2006

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE incluant le rapport de gestion du Groupe

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, pour vous exposer l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, entendre les rapports du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, vous demander de statuer sur les comptes de cet exercice, l'affectation des résultats et la reconduite des conventions en cours.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société et celle de notre Groupe.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été établis conformément aux règles générales de présentation prévues par le règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif au plan comptable général.

Les règlements CRC 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et CRC 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) ont également été appliqués à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2005. Les dispositions d'IFRS I (première application des normes internationales d'information financière) ont été appliquées. Les normes IAS/IFRS diffèrent des normes appliquées précédemment par le Groupe sur certains sujets. La description des effets de la transition aux normes IAS/IFRS sur les états financiers est communiquée dans la note II de l'annexe aux comptes consolidés. Les données comparatives présentées ci-après sont donc toutes présentées selon les normes IFRS.

1.1 ACTIELEC TECHNOLOGIES : COMPTES CONSOLIDES

Le périmètre de consolidation pour le Groupe et les Branches dont nous vous décrivons l'activité est le suivant au 31 décembre 2005 :

NOM	Siège	% de Contrôle	Secteur d'Activité
ACTIELEC TECHNOLOGIES SA	Toulouse	Société consolidante	Holding Animatrice
<u>AUTOMOTIVE</u>			
ACTIA SA	Toulouse	99,97	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA MULLER SERVICES SA	Toulouse	99,99	Fabrication et distribution de matériels mécaniques pour garages et centres de contrôle
TECNOFRANCE SA	Méry sur Oise	99,50	Sans activité industrielle
AUTOTECH SARL	Méry sur Oise	92,89	Sans activité industrielle
PARMA	Méry sur Oise	100,00	Immobilier
AIXIA SA	Le Bourget du Lac	99,91	Etudes et fabrications électroniques
ATON SYSTEMES SA	Maison Alfort	87,80	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA UK LTD	Newtown (<i>Pays de Galles</i>)	100,00	Etudes et fabrications électroniques
TEKHNE LTD	Farnborough (<i>Angleterre</i>)	100,00	Sans activité industrielle depuis 1995
ACTIA VIDEOBUS SAS	Getafe Madrid (<i>Espagne</i>)	100,00	Etudes et fabrications de matériels audio et vidéo
ACTIA AUTOMOTIVE	Getafe Madrid (<i>Espagne</i>)	80,01	Distribution de produits de diagnostic
SCI LOS OLIVOS	Getafe Madrid (<i>Espagne</i>)	39,99	Immobilier
KARFA SA DE CV	Mexico (<i>Mexique</i>)	90,00	Gestion de participations
ACTIA DE MEXICO SA DE CV	Mexico (<i>Mexique</i>)	100,00	Fabrication et distribution de matériels audio et vidéo
ACTIA DO BRASIL LTD	Porto Alegre (<i>Brésil</i>)	90,00	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA INC.	Elkhart-Indiana (<i>USA</i>)	100,00	Société sans activité
ATAL SARL	Tabor (<i>Rep.Tchèque</i>)	89,98	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA ITALIA SPA	Torino (<i>Italie</i>)	100,00	Etudes et fabrications électroniques
I + ME ACTIA GMBH	Braunsweig (<i>Allemagne</i>)	100,00	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA CORP.	Elkhart-Indiana (<i>USA</i>)	100,00	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA NL BV	Nuenen (<i>Pays-Bas</i>)	100,00	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA POLTIK SP SARL	Lodz (<i>Pologne</i>)	70,00	Etudes et fabrications électroniques
CIPI SA	Tunis (<i>Tunisie</i>)	65,60	Fabrications électroniques
ACTIA INDIA PRIVATE LTD	New Delhi (<i>Inde</i>)	51,00	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA SHANGAI	Shangaï (<i>Chine</i>)	100,00	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA NORDIC	Spanga (<i>Suède</i>)	52,00	Etudes et fabrications électroniques
<u>TELECOMMUNICATIONS</u>			
SODIELEC SA	St Georges de Luzençon	91,10	Etudes et fabrications électroniques
SCI SODIMOB	St Georges de Luzençon	60,00	Immobilier
PILGRIM SA	Toulouse	99,99	Etudes et fabrications électroniques
ARDIA	Tunis (<i>Tunisie</i>)	60,00	Études électroniques
SCI DE L'ORATOIRE	Toulouse	100,00	Immobilier
SCI LES COTEAUX DE POUVOURVILLE	Toulouse	27,50	Immobilier

1.1.1 LES RESULTATS CONSOLIDES

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un Chiffre d’Affaires de 217,5 M€ en recul de 4,5 % et un Résultat Net Attribuable au Groupe de <0,9> M€ (5,5 M€ en 2004).

Au titre de l’exercice 2005, les résultats consolidés s’établissent comme suit :

RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE	2004	2005
Chiffre d'affaires	227.741.485 €	217.570.116 €
Résultat opérationnel	8.283.971 €	2.049.407 €
Coût de l'endettement financier net	<3 149.247> €	<3.022.274> €
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	6.044.317 €	<1.557.135> €
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0 €	0 €
Résultat net	6.044.317 €	<1.557.135> €
✓ attribuable au Groupe	5.405.756 €	<1.631.936> €
✓ intérêts minoritaires	638.561 €	74.801 €
EBITDA (§1.1.3.3)	18.172.170 €	10.434.132 €

Nous vous demanderons d’approuver ces comptes.

1.1.1.1 *Activité globale du Groupe au cours de l’exercice écoulé*

Le Chiffre d’Affaires a marqué une pause dans sa progression. En effet, l’année 2005 a été une année de transition pour les deux branches d’activité. L’explication vous sera donnée en paragraphe 1.1.3.

La situation financière s’est stabilisée au cours de l’exercice, notamment :

- Par le renforcement des fonds propres au travers de l’augmentation de capital réalisée en avril 2005 ;
- Par le renouvellement des dettes moyen terme au même niveau ;
- Par la mise en place de financements long terme au travers d’une cession bail immobilier.

Le Gearing se trouve donc stabilisé à 120 % après traitement selon les normes IFRS (financement du poste client inclus).

1.1.2 FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE 2005

1.1.2.1 *Fin de la réorganisation de la Branche Télécommunications*

La deuxième étape de la réorganisation consistait au regroupement des activités se situant sur les sites de Manosque et du Puy-Sainte-Réparate (PSR). Ce déménagement s’est achevé en février 2005, mais cette relocalisation n’a été pleinement opérationnelle qu’à compter du 2^{ème} semestre 2005. Elle a permis la réorganisation de la partie achats, ordonnancements, approvisionnements, finances, ressources humaines, contrôle de gestion et bureau d’études.

1.1.2.2 *Réorganisation d’ACTIA MULLER SERVICES*

En raison des pertes enregistrées en 2004 sur cette structure, dues en grande partie à un manque de facturation lié à la privatisation des centres de contrôle de poids lourds, une restructuration a été menée avec la fermeture du site de CHAMPLAN en région parisienne, regroupant ainsi toutes les activités à LUCE (28). Cela doit permettre l’optimisation des fonctions commerciales, achats et approvisionnements. Par ailleurs, le bâtiment de MERY SUR OISE est en cours de cession ; la transaction devrait intervenir courant 2006.

La charge liée à cette restructuration comptabilisée dans les comptes 2005 est de 180 k€. L'économie future sera de 550 k€ en année pleine qui s'expliquent par le départ de certains salariés qui n'ont pas souhaité changer de lieu de travail et par le non renouvellement de certains CDD sur le site de LUCE.

1.1.2.3 Les nouvelles filiales internationales

La décision a été prise de créer une filiale détenue à 60 % par ACTIELEC Technologies, dans le domaine de l'ingénierie (études, développements et industrialisation), en Tunisie. La formation locale, le fuseau horaire, la langue et les coûts de déplacement ont été pris en compte dans notre choix par rapport à d'autres pays. En raison de la demande de plus en plus pressante de nos clients sur une baisse des coûts des logiciels, il devenait nécessaire de mettre en place une structure pour assurer le développement de ces produits avec un objectif d'effectif de 25 personnes à terme.

1.1.2.4 Les opérations sur les participations intra groupes existantes

- La SCI de l'ORATOIRE a réalisé une opération de cession-bail sur son immeuble situé à Colomiers en février 2005 avec la société NATIOCREDIMURS. La plus-value comptable liée à cette opération est étalée sur la durée de vie du contrat, soit 12 ans, dans les comptes sociaux. Ce contrat a été retraité dans les comptes consolidés. Pour sa part, la plus-value fiscale est intégralement imposée en 2005.
- ACTIA MULLER SERVICES a renforcé sa participation dans sa filiale AUTOTECH par le rachat d'actions. Elle est ainsi passée de 71,58 % à 92,89 %.
- ACTIELEC Technologies a participé à l'augmentation de capital de sa filiale SODIELEC SA, intervenue le 27 mai 2005 ; son pourcentage de contrôle est ainsi passé de 90,47 % à 91,10 %.

1.1.3 L'ACTIVITE DU GROUPE PAR BRANCHES D'ACTIVITES

1.1.3.1 Branche Automotive

RESULTATS CONSOLIDES AUTOMOTIVE	2004	2005
Chiffre d'affaires	177.817.547 €	177.452.385 €
Résultat opérationnel	4.731.923 €	2.151.752 €
Coût de l'endettement financier net	<2.369.598> €	<2.558.280> €
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	1.583.740 €	<942.957> €
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0 €	0 €
Résultat net	1.583.740 €	<942.957> €
✓ attribuable au Groupe	1.378.248 €	<1.025.606> €
✓ intérêts minoritaires	205.492 €	82.649 €
EBITDA (§1.1.3.3)	10.709.172 €	7.713.519 €

L'évolution de l'activité entre les trois « Business Groups » est la suivante :

Libellé	2004	2005
BG Diagnostic	91.245 k€	79.944 k€
BG Systèmes Embarqués	64.871 k€	76.783 k€
BG Services	21.702 k€	20.724 k€

B.G. Diagnostic :

- MULTIDIAG : fort développement de ce secteur, conforme aux attentes :
 - ✓ Négociations avancées avec divers acteurs de la distribution automobile (AUTO DISTRIBUTION – VALEO et MIDAS) ;

- ✓ Succès de nos produits au salon EQUIP'AUTO : 58,8 % d'augmentation dans la prise de commandes par rapport au dernier salon ;
 - Le Groupe ACTIA assure, au niveau du diagnostic, quatre prestations majeures :
 - ✓ La fourniture des cartes de communication,
 - ✓ La fourniture de services,
 - ✓ La fourniture de matériels de diagnostic,
 - ✓ La production de logiciels associés à chaque nouveau véhicule.
- Leader sur les deux premiers secteurs, le Groupe cherche à développer ces activités pour conforter sa position.
- Groupe PSA : une année en demi teinte :
 - ✓ Echec dans l'appel d'offres présenté en partenariat avec CAP GEMINI pour les OEM (Own Equipment Manufacturer) pour la solution « diagnostic groupe ». Cependant, ACTIA reste et restera un fournisseur reconnu, tant au niveau des études que pour la vente de matériels, pour PSA ;
 - ✓ Diagnostic usine : démarrage de la livraison des deux contrats gagnés en 2004 (COC pour Colisée Contev et ORUS pour Outil de Retouche Usine). Les livraisons se poursuivront en 2006 ;
 - RENAULT TRUCKS : poursuite de la commercialisation de l'outil de diagnostic DiagNG3 ;
 - MERCEDES : le STARBASIC continue à être commercialisé et évolue pour devenir STAR Facelift avec un bon potentiel sur 2006 ;
 - FIAT : rythme soutenu des ventes de SMART EXAMINER ;
 - Edition logicielle : les études vendues en 2005 poursuivent leur progression (+ 28 %) sur les mêmes secteurs qu'en 2004 (production des mises à jour des logiciels de diagnostic et de réparation et services associés : fourniture de plate-forme Internet de mise à jour, télédiag) ;
 - Poursuite favorable des contacts pris pour l'étude de solutions de diagnostic hors secteur automobile ;
 - Signature d'un accord avec FACOM permettant la reprise de la clientèle FACOM dans tous les pays mais surtout en France et en Grande Bretagne pour aboutir à la création d'un réseau de clients indépendants en relais des clients « grands comptes » ;
 - Signature d'un accord avec ETAI (Editions Techniques pour l'Automobile et l'Industrie) pour la sortie de documentation et de protocole de réparations avec la solution multimarque.

B.G. Systèmes Embarqués :

- Chronotachygraphe :
 - ✓ Malgré le nouveau décalage de la date de mise en service effective, le chronotachygraphe est devenu une réalité dans les principaux pays européens depuis quelques mois. Cette période de préparation a été mise à profit pour permettre le lancement avec succès des différents supports : TACHOTEACH pour la formation, D-Box / D-Store auprès des points de vente agréés et D-Box / TACHOSTORE pour la gestion de flotte. Le support D-Box / D-Store a été vendu dans la plupart des points de vente en France et en Belgique et les usines OEM françaises ont été équipées avec des solutions de transfert de données (RENAULT TRUCKS, IRISBUS) ;
 - ✓ La date de mise sur le marché des véhicules équipés de chronotachygraphe digital est tacitement fixée par les constructeurs dominants au 1^{er} mai 2006 consécutivement à la publication du volet social. Ce report a un impact en terme d'activité sur les exercices 2005/2006, avec un décalage des ventes ;
 - ✓ Objectif maintenu de conquérir 30 % du marché en 5 ans. La signature des premiers contrats, notamment avec MERCEDES - DAIMLER CHRYSLER – FIAT/IVECO – IRISBUS, confirme les premières livraisons pour l'exercice 2006 ;
 - ✓ Elargissement du potentiel commercial notamment grâce au portail télématique (Gateway) hors Europe (Brésil - Inde - Etats-Unis...), avec un chiffre d'affaires potentiel important et de nouveaux contacts : constructeurs ou gestionnaires de flotte.
 - OEM (Own Equipment Manufacturer) pour constructeurs de véhicules : poursuite de notre développement :
 - ✓ Bus et Cars pour IRISBUS avec le système Multibus et le tableau de bord Podium ;
 - ✓ Camions avec le dévolteur SCANIA et le flasher VOLVO-RENAULT TRUCKS ;
 - ✓ Véhicules industriels : sélection d'ACTIA pour apporter une réponse au développement des normes de sécurité imposées aux constructeurs d'engins industriels (MANITOU, PINGUELY HAULOTTE, ...).
- L'activité reste basée sur notre savoir-faire et une famille de produits techniques :
- ✓ Montée en puissance de la fabrication du dévolteur 20 Amp ;
 - ✓ Poursuite des succès enregistrés dans le domaine de l'instrumentation ;
 - ✓ Capteur sécurisé : le développement ElectricFil a définitivement été transféré vers ACTIA ;
 - ✓ Télématique : le développement de la plate-forme télématique Dynafleet peut être connectée au Smartach.

Le Groupe a poursuivi sa politique de baisse des coûts matériels et composants et des coûts de production notamment par la fabrication des calculateurs en Tunisie.

B.G. Services :

➤ Services :

- ✓ Les contrats de sous-traitance pour les nouveaux clients ne compensent que partiellement le volume du chiffre d'affaires lié à l'arrêt de certains produits, mais ils permettent d'enregistrer une meilleure marge. La restructuration des méthodes de travail et des lignes de production liées à ces nouveaux contrats a été achevée sur l'exercice ;
- ✓ En France, un contrat de 16,5 M€ sur trois ans a été signé avec AIRBUS affermissant la pérennité de l'activité sur le site de Colomiers en l'ouvrant au domaine aéronautique ;
- ✓ En Tunisie, malgré un retard dans sa montée en puissance, le contrat SIEMENS est une réussite technologique au niveau de la qualité (avec un taux de défaut largement inférieur à 30 ppm) et des cadences. Le second semestre a vu l'arrivée en production d'un deuxième calculateur.

➤ Pérennisation :

- ✓ L'activité est centrée autour de prestations du type « Observatoire de l'Obsolescence » avec la fidélisation de DASSAULT AVIATION et la signature d'un contrat avec le groupe COGEMA ;
- ✓ Le chiffre d'affaires généré par cette activité en progression n'a pas encore permis d'en assurer la rentabilité ;
- ✓ Élargissement des prestations avec la réalisation d'expertises en fin d'exercice.

1.1.3.2 Branche Télécommunications

RESULTATS CONSOLIDES TELECOMMUNICATIONS	2004	2005
Chiffre d'affaires	50 189 975 €	40 040 648 €
Résultat opérationnel	4 664 407 €	126 067 €
Coût de l'endettement financier net	<769 993> €	<656 334> €
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	5 259 205 €	158 532 €
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0 €	0 €
Résultat net	5 259 205 €	158 532 €
✓ attribuable au Groupe	5 247 459 €	144 936 €
✓ intérêts minoritaires	11 746 €	13 596 €
EBITDA (§1.1.3.3)	7 221 497 €	3 038 499 €

L'évolution de l'activité entre les quatre « Business Units » est la suivante :

Libellé	2004	2005
BU Broadcast	6.376 k€	10.647 k€
BU Stations terriennes	25.000 k€	10.434 k€
BU Réseaux	12.915 k€	14.748 k€
BU Aéronautique / Défense	5.899 k€	4.212 k€

B.U. Stations terriennes :

- Le chiffre d'affaires généré en 2005 par le premier contrat DGA (travaux de Maintien en Condition Opérationnelle) n'a pas permis de compenser la baisse d'activité ;
- Le second contrat DGA pour les stations HD (au travers du maître d'œuvre industriel THALES) a été finalisé, mais l'activité liée à ce nouveau contrat n'a pas démarré en 2005 comme prévu : le chiffre d'affaires attendu au niveau de ce marché a été repositionné sur les exercices futurs ;
- Maintien des efforts de R&D en préparation du regain d'activité attendu dans ce domaine.

B.U. Broadcast :

- L'activité principale est centrée sur la TNT avec la sélection de SODIELEC par plusieurs opérateurs de diffusion et certaines chaînes pour le déploiement de la TNT en France ;
- En accompagnement de notre principal client TDF, les premiers contacts sur les marchés finlandais et espagnols ont permis de répondre à plusieurs appels d'offres significatifs ;
- La gamme des produits a été finalisée pendant l'exercice avec une majorité de produits sélectionnés et qualifiés.

B.U. Réseaux :

- SODIELEC a été retenu pour la fourniture de 8 des 11 premières installations d'EDF en matière de Postes de Contrôle à Commande Numérique des réseaux moyenne tension. EDF annonce la mise à niveau de son réseau sur 10-15 ans (2.200 postes) ;
- Concernant la téléphonie, le chiffre d'affaires est constant grâce à un bon niveau d'activité et une bonne réactivité.

B.U. Aéronautique / Défense :

- Le développement de l'affaire SYMEO-SYSTEME de mesure héliportée optique avec la DGA (plate-forme de mesure optronique embarquée dans un hélicoptère ou dans un bateau) s'est poursuivi et doit être achevé en 2006 ;
- Les Autocoms pour avions (eCTU) ont été qualifiés pour AIRBUS, BOEING et ROCKWELL.

1.1.3.3 EBITDA

	31/12/2005		
	Branche Automotive	Branche Télécom	Consolidé A.T.
Chiffre d'Affaires	177 452 385 €	40 040 648 €	217 570 116 €
Résultat net	<942 957> €	158 532 €	<1 557 135> €
- Charge d'impôt	557 404 €	<688 799> €	678 298 €
- Intérêts et charges financières	2 707 988 €	756 119 €	3 280 857 €
- Dotations nettes aux amortissements	3 591 459 €	2 874 602 €	6 571 222 €
- Dotations nettes aux provisions	1 799 625 €	<61 955> €	1 460 890 €
EBITDA	7 713 519 €	3 038 499 €	10.434.132 €

1.1.4 PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

1.1.4.1 Les progrès réalisés

- Poursuite des opérations de rationalisation et de restructuration (ACTIA MULLER SERVICES – SODIELEC) ;
- Mise en œuvre de nouveaux moyens pour améliorer la productivité (création de ARDIA) et les méthodes de développement ;
- Meilleure utilisation des compétences d'études et de développement du Groupe notamment avec les ressources export : Brésil – République Tchèque – Allemagne – Etats-Unis ;
- Adaptation du modèle de base du chronotachygraphe aux spécificités clients et homologation du modèle dédié aux transports de matières dangereuses ;
- Lancement commercial en mai 2005 du Multi-Di@g au niveau européen et développement d'une version Pocket dont la sortie est prévue en avril 2006 ;
- Soutien aux filiales émergentes : Inde, Chine.

1.1.4.2 Les difficultés rencontrées

L'année 2005 a été avant tout une année de transition.

Au niveau de la branche Télécommunications, l'activité des stations terriennes tribandes liée au contrat DGA (Syracuse II) touche à sa fin au niveau des livraisons. Malgré le chiffre d'affaires généré par le Maintien en Condition Opérationnelle de ces produits, le décalage du nouveau contrat a entraîné une forte baisse du chiffre d'affaires. La période a été mise à profit pour consolider la fiabilité des produits. La signature de cet important contrat pour les stations H.D. a bien été concrétisée.

Au niveau de la branche Automotive, malgré les succès enregistrés dans la commercialisation du chronotachygraphe, le retard pris dans la mise en place de l'obligation réglementaire Européenne a impacté le chiffre d'affaires 2005. Son incidence sur 2006 devrait être moindre puisque son lancement doit intervenir le 1^{er} mai 2006.

Par ailleurs, la branche Automotive n'a pas bénéficié d'un nouveau contrat ponctuel comme ce fut le cas en 2004 avec MITSUBISHI, ce qui a eu une répercussion certaine sur le niveau du chiffre d'affaires enregistré.

L'activité d'ACTIA MULLER SERVICES, société spécialisée dans l'équipement des garages et les services associés, est restée déficitaire sur l'exercice. Cependant la restructuration opérée courant 2005 et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle ont permis de retrouver la confiance des clients (cf. prises de commandes lors d'EQUIP AUTO) et la rentabilité opérationnelle sur les derniers mois de l'exercice.

1.1.4.3 Les priorités pour 2006

Les efforts 2006 vont porter sur les points suivants :

- Accroître la vente des différents produits du Groupe sur les différents marchés en France et dans le monde au travers de nos filiales et de réseaux de distribution ;
- Poursuivre la réduction des coûts d'achat (matières, sous-ensembles, etc...) ;
- Optimiser l'emploi des ressources fonds propres en développant de nouvelles briques technologiques différenciatrices.

1.1.5 ACTIVITE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

L'activité R&D reste importante, puisqu'elle permet de maintenir à un niveau élevé la technicité du Groupe. Le tableau ci-dessous résume l'évolution de son coût total (charges de l'année, refacturation clients et immobilisations ; hors amortissements de l'exercice) :

En M€	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Automotive	19,5	23,7	23,6	19,1	24,4	24,5
Télécommunications	8,3	10,1	8,7	9,6	11,3	10,8
Océanographie	0,3	1,3	0,3	-	-	-
TOTAL	28,1	35,1	32,6	28,7	35,7	35,3
% C.A.	20,9%	19,1%	18,5%	14,5%	15,7%	16,2%

Les dépenses 2005 de 35,3 M€ se répartissent entre charges pour 16,8 M€, R&D vendue pour 15,1 M€ et immobilisations pour 3,4 M€.

1.1.5.1 Branche Automotive

Le total des dépenses de la R&D en 2005 a été de 24 530 k€, ventilé en :

- Coût des études vendues 12.748 k€,
- Immobilisations 2.146 k€,
- Charges de l'année 9.636 k€.

1.1.5.2 Branche Télécommunications

Le total des dépenses de la R&D en 2005 a été de 10.820 k€, ventilé en :

- Coût des études vendues 2.399 k€,
- Immobilisations 1.283 k€,
- Charges de l'année 7.138 k€.

1.1.6 OBJECTIFS 2006 - EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1.1.6.1 Evolution du Chiffre d'Affaires

OBJECTIF 2006	AUTOMOTIVE	TELECOMMUNICATIONS	TOTAL
CA Consolidé	180 / 183 M€	45 / 48 M€	225 / 231 M€

1.1.6.2 Les perspectives d'avenir

☒ Automotive

B.G. Diagnostic :

Les opportunités pour 2006 :

- Pour les OEM (Own Equipment Manufacturer) :
 - ✓ gain de l'appel d'offres avec MANITOU ;
 - ✓ gain du réseau MITSUBISHI TRUCKS à la suite du contrat ponctuel signé en 2004 ;
 - ✓ remplacement du SMART 10 par le SMART 12 pour FIAT ;
- Pour le Multidiag : lancement du Pocket+ en Europe de l'Ouest et du Handi en Europe de l'Est ;
- Suivi de l'important appel d'offres en Turquie concernant des stations mobiles destinées au contrôle technique des véhicules.

B.G. Electronique Embarquée :

- ✓ Les contrats remportés dernièrement (HAULOTTE, RENAULT, VOLVO DYNAFLEET, QUALCOMM, MANITOU, IRISBUS...) viendront conforter le Chiffre d'Affaires 2006 ;
- ✓ Passage en production stabilisée des produits « Instrumentation » : Podium ;
- ✓ Démarrage en série du tachygraphe digital Smartach.

B.G. Services :

- Services
 - ✓ Montée en puissance des productions de haut volume en Tunisie avec la mise en route d'un troisième produit ;
 - ✓ Développement des productions aéronautiques avec l'accroissement du périmètre de production pour AIRBUS et l'extension vers des équipementiers de second niveau.
- Pérennisation
 - ✓ Extension des activités « Observatoire de l'Obsolescence » à l'ensemble des sites COGEMA et extension du contrat cadre au Groupe AREVA ;
 - ✓ Tentative de reprise des activités d'achat revente suite à une stabilisation des structures chez nos clients actuels ;
 - ✓ Poursuite du développement de prestations d'expertise avec la prise en compte d'installations globales.

☒ Télécommunications

B.U. Stations terriennes :

- Obtention de la qualification de la station HD ;
- Développement à l'export avec une première étape au niveau européen (Espagne, Italie...).

B.U. Broadcast :

- Soutenir l'effort accompli à l'export pour concrétiser les marchés potentiels ;
- Prendre une part significative du marché de la TNT dédié aux collectivités locales qui bénéficieront de l'aide de l'Etat français (subvention votée avec la loi de finances 2006).

B.U. Réseaux :

- Poursuivre l'offre EDF dans le déploiement des réseaux numériques.

B.U. Aéronautique / Défense :

- Mettre en place une stratégie aéronautique et développer la force commerciale sur le marché de la défense.

1.1.7 EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE

Dans le courant du 1^{er} trimestre 2006, la Société SODIELEC a réalisé une opération de cession-bail sur son bâtiment situé à PUY SAINTE REPARADE conjointement avec NATEXIS LEASE, SOFIMUR et UCABAIL pour un montant de 2.700 k€, sur la base d'un taux fixe de 4,6 % sur une durée de 12 ans.

1.1.8 SITUATION DE L'ENDETTEMENT

Au cours de l'exercice 2005, le ratio « Endettement Net / Fonds Propres » s'est maintenu à 120 % contre 118 % au 31/12/04, selon les nouvelles normes, c'est-à-dire en prenant en compte le financement du poste client dans les dettes nettes.

Ainsi, cette année de transition marquée par la baisse du niveau d'activité, et donc du résultat, dans un contexte mondial de hausse du prix des matières, le Groupe a pu maintenir ses ratios grâce notamment à l'augmentation des capitaux propres (augmentation de capital en avril 2005) et commercer à reconstruire sa dette moyen et long terme, notamment au travers d'une opération de cession-bail. La répartition des différentes formes de dettes financières est indiquée en paragraphe 2.3.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.1.9 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES SIGNIFICATIFS

1.1.9.1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan et les garanties sur éléments de l'actif sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés (note 2.3.22 et 2.3.23) et représentent au 31 décembre 2005 :

➤ Engagements donnés :	0,3 M€ ;
➤ Engagements reçus :	0,4 M€ ;
➤ Garanties sur éléments d'actif :	11,7 M€.

1.1.9.2 Risque de liquidité

Les risques de liquidité sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés (note 2.3.12).

Les dettes financières à moins d'un an s'élèvent à 52 M€.

Le détail des conventions à respecter est également indiqué dans la note 2.3.12.

1.1.9.3 Politique de couverture du risque

Les risques de change et les risques de taux sont couverts par des contrats de CAP, SWAP et contrats de change à terme dont les montants et conditions sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés dans la note 2.3.24.

1.2 ACTIELEC TECHNOLOGIES : COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux d'ACTIELEC Technologies S.A. font apparaître un Chiffre d'Affaires de 7,1 M€, en forte baisse (57,5 %) du fait de la fin des livraisons du contrat DGA dont la Société est cocontractante ; la facturation est maintenant liée au Maintien en Condition Opérationnelle. La baisse significative des charges est principalement liée à ces contrats. Au titre de l'exercice 2005, les principaux indicateurs des comptes sociaux sont :

Chiffre d'Affaires net	7.139.786 €
Produits d'Exploitation	7.841.546 €
Résultat d'Exploitation	<528.444> €
Résultat Financier	398.724 €
Résultat Exceptionnel	4.998 €
Perte nette	<139.722> €

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

1.2.1 LES DIFFICULTES RENCONTREES

L'année 2005 a vu les Capitaux Propres de ACTIELEC Technologies augmenter de 9,7 % grâce à l'appel au marché (cf. §1.2.2) et l'endettement net se stabilise. Les fonds recueillis ont principalement été utilisés pour soutenir les filiales du Groupe :

- SODIELEC au travers d'une augmentation de capital (mai 2005) de 3,4 M€ permettant à l'entité de consolider ses Capitaux Propres au moment de l'important appel d'offres pour les nouvelles stations terriennes et avec une baisse importante de son activité ;
- ACTIA au travers d'apports en compte courant pour 4,6 M€ pour soutenir la société au moment du décalage dans le démarrage du chronotachygraphe et du soutien à ses filiales en phase de développement (INDE, CHINE) ou restructuration (ACTIA MULLER SERVICES, ACTIA CORP).

1.2.2 LES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2004 a autorisé l'appel au marché à concurrence de 4 125 000 titres maximum.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire a effectué une opération de marché par l'émission gratuite de Bons de Souscription d'Actions réservés aux Actionnaires, au cours de 5,20 euros, comprenant 0,75 euros de valeur nominale et 4,45 euros de prime d'émission.

Cette opération a généré une augmentation de capital de 607.868,25 €. Le Capital Social est passé de 14.271.156 € à 14.879.024,25 €, sur la base d'une valeur nominale de 0,75 € / action.

Un rapport du Directoire sur cette augmentation vous sera présenté au cours de cette Assemblée Générale.

1.2.3 L'AFFECTION DU RESULTAT

En conformité avec la loi et à nos statuts, nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à une perte de 139.721,81 € au poste de Report à Nouveau.

Origine

Report à Nouveau « solde créditeur »	11.222.273,95 €
Résultat de l'exercice : perte de	- 139.721,81 €

Affectation

Compte « Report à Nouveau » qui s'établira à	11.082.552,14 €
---	-----------------

TOTAUX	11.082.552,14 €	11.082.552,14 €
---------------	------------------------	------------------------

1.2.3.1 Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices aucune distribution de dividendes n'a eu lieu.

1.2.3.2 Les charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 271,18 €, correspondant aux amortissements excédentaires sur les véhicules de fonction.

Cependant, aucun impôt n'est dû au titre de l'exercice 2005.

1.2.4 CAPITAL SOCIAL

1.2.4.1 Répartition du Capital Social

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2005, plus de 5% - 10% - 15% - 20% - 25% - 33,33% - 50% - 66,66% - 90% ou 95% du Capital Social ou des droits de vote aux Assemblées Générales:

	Détenition		Contrôle	
LP2C	8 215 833	41,413%	16 179 252	49,270%
SIDMIA International	1 147 073	5,782%	1 873 970	5,707%
SALVEPAR	3 069 617	15,473%	5 839 234	17,782%
Divers	826 063	4,164%	1 443 900	4,397%
Total Pacte d'actionnaires	13 258 586	66,832%	25 336 356	77,156%
SGPFEC	977.660	4,928%	1 841 046	5,606%
Public	5 539 092	27,921%	5 660 474	17,238%
Autocontrôle	63 361	0,319%	-	0,00%
TOTAL	19 838 699	100,00%	32 837 876	100,00%

Au travers de deux protocoles de concert, les familles des dirigeants (Louis PECH et Pierre CALMELS), un industriel et un financier détiennent 13.258.586 titres (66,83 %) et contrôlent 25.336.356 droits de vote (77,16 %).

Le flottant s'établit donc à 33,17 % du nombre total d'actions, y compris l'autocontrôle.

Cette liste a connu des modifications au cours de l'exercice écoulé, principalement liées à l'augmentation de capital du 27 avril 2005. A cette occasion, la Société LP2C a déclaré avoir franchi, à la baisse, le seuil de 50 % des droits de vote.

1.2.4.2 Actions propres détenues par la Société

Depuis l'opération de fusion ACTIELEC – MORS, la Société ACTIELEC Technologies détient 1 400 de ses actions. Par décisions successives des Assemblées Générales des 29 décembre 2000, 30 avril 2002, 9 mai 2003, 30 avril 2004 et 9 mai 2005, la Société a été autorisée à procéder au rachat de ses propres actions.

Au cours de l'exercice 2005, la Société n'a procédé à aucune acquisition de titres en Bourse. 35 de ses actions propres ont été attribuées dans le cadre de la conversion de 70 ABSEANE, opération concrétisée en mars 2005. A l'issue de cette attribution, le nombre d'actions propres détenues par la Société au 31 décembre 2005 est de: 63 361 actions.

La valeur d'achat reste inchangée à 443 470 € hors frais de négociation. Ce nombre d'actions, d'une valeur nominale totale de 47 521 €, représente 0,32 % du Capital Social.

1.2.4.3 Autres valeurs mobilières donnant accès au Capital Social

Nous vous rappelons qu'en date du 11 octobre 2004 notre Société a émis des valeurs mobilières donnant accès au Capital Social, sous la forme de BSA (1 875 000 titres).

Au cours de l'exercice 2005, l'exercice des BSA a donné les modifications suivantes :

- 70 BSA ont été exercés en mars 2005 avec l'attribution de 35 Actions existantes, provenant de l'auto détention de la Société ;
- 42.400 BSA ont été exercés en juin 2005 avec l'émission de 21.242 actions nouvelles.

Une augmentation du Capital Social de 21.242 actions a donc été constatée par le Directoire du 20 mars 2006 ; le nombre d'actions passe donc de 19.838.699 actions à 19.859.941 ce qui porte le Capital Social de 14.879.024,25 € à 14.894.955,75 €.

A ce jour, le nombre de BSA restant en circulation est donc de 1 832 530.

Vous trouverez en annexe le rapport spécial du Directoire relatif aux plans d'options de souscription ou d'achat d'actions relatant les opérations en cours de validité.

1.2.4.4 Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital, des options de souscription et d'achat et des actions gratuites

Nous vous rappelons que notre Société a émis des valeurs mobilières donnant accès au capital social.

Notre société ayant réalisé une augmentation de capital au cours du dernier exercice, il a été procédé, conformément au contrat d'émission, à un ajustement des bases de conversion.

Le calcul de l'ajustement a été effectué dans le cadre du paragraphe 2.3.9 – b de la note d'opération visée le 28 septembre 2004, à savoir :

$$\frac{\text{Valeur de l'Action ex-droit} + \text{Valeur du droit d'attribution}}{\text{Valeur de l'Action ex-droit}}$$

Il a été tenu compte du premier cours coté durant les 11 jours de Bourse de cotation du BSA :

Moyenne des cours d'ouverture du BSA durant la période du 29 mars au 12 avril 2005 :	0,01 €
Moyenne des cours d'ouverture de l'action durant la période du 29 mars au 12 avril 2005 :	5,54 €

Le coefficient d'ajustement était donc le suivant :

$$\frac{\text{Valeur de l'Action ex-droit (5,54 €)} + \text{Valeur du droit d'attribution (0,01 €)}}{\text{Valeur de l'Action ex-droit (5,54 €)}} = 1,0018, \text{ arrondi à } 1,002$$

2 BSA donneront droit à 1,002 action nouvelle. La conséquence pour la Société est la création potentielle de 939.375 actions nouvelles contre 937.500 prévues initialement, soit 1.875 actions supplémentaires.

1.2.4.5 Vie Boursière du Titre

Comme il a été mentionné au paragraphe 1.2.2 et 1.2.4.3, une augmentation de capital a eu lieu le 27 avril 2005 et a permis d'augmenter le flottant à 33 % contre 30 % en 2004. Depuis cette opération, la vie du titre a montré une activité plus soutenue.

Au cours de l'exercice 2005, le total des titres échangés sur le code ISIN FR0000076655 a été de 4 744 689 contre 1 871 581 en 2004, soit une moyenne quotidienne de 18 534 sur 256 jours de Bourse (contre 7 226 titres en 2004).

En 2005, le cours en valeur de clôture a varié :

➤ Plus haut	6,85 €	(09/03/2005)
➤ Plus bas	3,77 €	(23/11/2005)
➤ Clôture	3,84 €	(30/12/2004)

Les BSA assortis aux actions nouvelles, cotés pour la première fois le 22 octobre 2004, ont enregistré un cours en valeur de clôture comme suit :

➤ Plus haut	2,00 €	(09/03/2005)
➤ Plus bas	0,40 €	(01/12/2005)
➤ Clôture	0,51 €	(30/12/2005)

Le volume moyen quotidien échangé a été de 48 289 BSA.

1.2.4.6 Autorisation d'un programme de rachat d'actions par la Société

Nous vous proposons de conférer au Directoire, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le Capital Social soit sur la base du capital actuel, 991.935 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 9 mai 2005.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation boursière en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 6 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 5.951.610 euros.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

1.3 TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERES ANNEES

<i>En Euros</i>	2001	2002	2003	2004	2005
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	12 864 906	12 864 906	12 864 906	14 271 156	14 879 024
Nombre d'actions ordinaires existantes	17 153 208	17 153 208	17 153 208	19 028 208	19 838 699
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	240 000	1 177 500	1 158 098
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'Affaires hors taxes	3 770 448	9 585 941	12 889 205	16 652 359	7 139 786
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	11 602 345	1 914 298	<2 380 375>	91 623	<224 187>
Impôt sur les sociétés	0	3 811	15 245	3 750	15 000
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	11 558 375	1 713 366	121 570	<1 018 840>	<139 722>
Résultat distribué	1 029 192	0	0	0	0
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôt mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,68	0,11	<0,14>	0,00	<0,01>
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	0,67	0,10	0,01	<0,05>	<0,01>
Dividendes attribués à chaque action (Brut)	0,00	0,06	0,00	0,00	0,00
Dividendes attribués à chaque action à dividende prioritaire (Brut)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif <u>MOYEN</u> des salariés employés pendant l'exercice	6	6	7	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	595 984	716 135	687 909	786 270	1.363.759
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc...)	238 617	283 540	282 850	326 414	338.289

1.4 DIRIGEANTS SOCIAUX

1.4.1 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Louis PECH	Président du Conseil de Surveillance
Pierre CALMELS	Vice-Président du Conseil de Surveillance
SALVEPAR S.A. - représentant permanent Pierre DEGEORGE	Membre du Conseil de Surveillance
Günther THRUM	Membre du Conseil de Surveillance
Véronique VEDRINE	Membre du Conseil de Surveillance
Alain COSTES	Membre du Conseil de Surveillance
Christian DESMOULINS	Président du Directoire
Catherine MALLET	Membre du Directoire
Marine CANDELON-BONNEMAISON	Membre du Directoire

1.4.2 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

- **Louis PECH**, Président du Conseil de Surveillance de la Société ACTIELEC Technologies, exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

• *Mandats*

FONCTION	SOCIETE	PAYS	Fin du mandat
Président du Conseil d'Administration	ACTIA S.A.	FRANCE	
	ENERTEC HOLDING S.A.	FRANCE	
Président Directeur Général	FONDERIES FINANCIERE MERCIE S.A.	FRANCE	
Président du Directoire	LP2C S.A.	FRANCE	
Président du Comité d'Orientation	OSEO ANVAR MIDI-PYRENEES	FRANCE	
Administrateur	IDE INGENIERIE S.A.	FRANCE	
	ENERTEC S.A.	FRANCE	
	ACTIA VIDEOBUS Pajer SA	ESPAGNE	
	ACTIA DE MEXICO SA de CV	MEXIQUE	
	KARFA CORPORATIVO SA de CV	MEXIQUE	
	ACTIA ITALIA Srl	ITALIE	
	ACTIA INC	USA	
	ACTIA INDIA PRIVATE LIMITED	INDE	
	ACTIA NORDIC AB	SUEDE	
	INPT	FRANCE	2002
	FACE	FRANCE	
	ESPORTEC	FRANCE	01/09/2005
	YMCA CEPIERE	FRANCE	
	SOCIETE LOCALE D'EPARGNE TOULOUSE NORD	FRANCE	
EUROSUD TRANSPORT ATLANTIQUE MEDITERRANEE	FRANCE		
Membre du Conseil Consultatif	ACTIA DO BRASIL	BRESIL	
Membre du Comité de Direction	ACTIA CORP	USA	
Représentant permanent d'ACTIELEC Technologies	PILGRIM S.A.	FRANCE	
	SODIELEC S.A.	FRANCE	
Représentant permanent de LP2C	CIPI S.A.	TUNISIE	
Représentant permanent de ACTIA	ACTIA MULLER SERVICES S.A.	FRANCE	
	AIXIA S.A.	FRANCE	
Gérant	ORBIEU S.C.	FRANCE	30/12/2004
	LA VOIX S.C.	FRANCE	30/12/2004
	SCI DE L'ORATOIRE	FRANCE	
	SCI du 4 Rue Jules Védrines	FRANCE	

FONCTION	SOCIETE	PAYS	Fin du mandat
Président	IERSET	FRANCE	2003
	Société d'Épargne locale de Toulouse Nord	FRANCE	2004
Vice-Président	LE CERCLE D'OC	FRANCE	
Conseiller	BANQUE DE FRANCE de TOULOUSE	FRANCE	2005
	Conseillers du Commerce Extérieur de la France	FRANCE	
Président d'honneur	CCI de Toulouse	FRANCE	2005
	Conseillers du Commerce Extérieur de Midi-Pyrénées	FRANCE	
Conseiller Honoraire	BANQUE DE FRANCE		
Censeur	BANQUE TOFINSO S.A. COS de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées	FRANCE	2005

- *Fonction*

Directeur dans la Société LP2C, S.A. à Conseil de Surveillance et à Directoire au Capital de 5.876.400 €, 25 chemin de Pouvourville 31400 TOULOUSE.

➤ **Pierre CALMELS**, Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Société exerce également les mandats les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées et :

- *Mandats*

FONCTION	SOCIETE	PAYS	Fin du mandat
Président du Conseil d'Administration	SODIELEC S.A.	FRANCE	
	ENERTEC S.A.	FRANCE	
Président Directeur Général	PILGRIM S.A.	FRANCE	
Président du Conseil de Surveillance	LP2C S.A.	FRANCE	
Vice-Président et Administrateur	FONDERIES FINANCIERE MERCIE S.A.	FRANCE	
	ACTIA S.A.	FRANCE	
Administrateur	IDE INGENIERIE S.A.	FRANCE	22/09/2005
	ENERTEC S.A.	FRANCE	
	ENERTEC HOLDING S.A.	FRANCE	
	ACTIA VIDEOBUS Paher SA	ESPAGNE	
	ACTIA DE MEXICO SA de CV	MEXIQUE	
	KARFA CORPORATIVO SA de CV	MEXIQUE	02/03/2005
	ACTIA ITALIA Srl	ITALIE	
	ACTIA INC	USA	
	AIXIA S.A.	FRANCE	
	ALPHA RECYCLAGE FRANCHE	FRANCE	
COMTE S.A.			
ACTIA MULLER SERVICES S.A.	FRANCE		
Membre du Conseil Consultatif	ACTIA DO BRASIL	BRESIL	
Membre du Comité de Direction	ACTIA CORP	USA	
Représentant permanent d'ACTIELEC Technologies	CIPI S.A.	TUNISIE	
Représentant permanent de ACTIA MULLER SERVICES	TECNOFRANCE	FRANCE	
Représentant permanent de FFM	M3S S.A.	FRANCE	18/11/2002
Représentant permanent de LP2C	FONDERIE MERCIE EUROPE	FRANCE	
Gérant	ORBIEU S.C.	FRANCE	30/12/2004
	LA VOIX S.C.	FRANCE	30/12/2004
	SCI DE L'ORATOIRE	FRANCE	
	SCI les Coteaux de POUVOURVILLE	FRANCE	
	SCIPIA S.C.	FRANCE	
	SCI du 4 Rue Jules Védrines	FRANCE	

- *Fonction* : néant

➤ **La Société SALVEPAR**, Membre du Conseil de Surveillance de la Société exerce également les mandats suivants dans les sociétés ci-après désignées :

- *Mandats*

FONCTION	SOCIETE	PAYS	Fin du mandat
Administrateur	AFFINAGE CHAMPAGNE ARDENNES	FRANCE	
	CONFANDLEY	FRANCE	08/12/2003
	CROMETAL	FRANCE	16/11/2004
	FAVI-LE LAITON INJECTE	FRANCE	
	GEODIS	FRANCE	06/03/2003
	LATECOERE	FRANCE	
	GROUPE LIPPI	FRANCE	
	LOHR S.A.	FRANCE	
	NORINCO	FRANCE	28/07/2004
	SOCIETE SAVOISIENNE DE PARTICIPATIONS	FRANCE	19/05/2003
RG SAFETY	FRANCE		
SAMSE	FRANCE	17/01/2005	

➤ **Pierre DEGEORGE**, représentant permanent de la Société SALVEPAR, Membre du Conseil de Surveillance de la Société exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

- *Mandats*

FONCTION	SOCIETE	PAYS	Fin du mandat
Représentant Permanent de SALVEPAR	AFFINAGE CHAMPAGNE ARDENNES	FRANCE	
	FAVI-LE LAITON INJECTE	FRANCE	
	GROUPE LIPPI	FRANCE	
	LOHR S.A.	FRANCE	
	SG FINANCE PRAHA	Rép TCHEQUE	01/08/2003
	SOCIETE SAVOISIENNE DE PARTICIPATIONS	FRANCE	19/05/2003
RG SAFETY	FRANCE		

- *Fonction*

Directeur Général Adjoint de la SOCIETE ALSACIENNE ET LORRAINE DE VALEURS, d'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIONS – SALVEPAR, S.A. au Capital de 12.523.408 €, 8, rue Félix Pyat 92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX, 552 004 327 RCS NANTERRE.

➤ **Günther THRUM**, Membre du Conseil de Surveillance de la Société exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

- *Mandats*

FONCTION	SOCIETE	PAYS	Fin du mandat
Administrateur	ENERTEC HOLDING S.A.	FRANCE	
Gérant	SIDMIA SCS	FRANCE	
	SIDMIA INTERNATIONAL SARL	FRANCE	

- *Fonction* : néant

- **Alain COSTES**, Membre du Conseil de Surveillance de la Société exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

• *Mandats*

FONCTION	SOCIETE	PAYS	Fin du mandat
Président du Conseil d'Administration	RENATER	FRANCE	
Vice Président	ADERMIP	FRANCE	
	IERSET	FRANCE	
Administrateur	ACTIA S.A.	FRANCE	
	Université Technologique de Compiègne	FRANCE	
Membre Associé	CCI de TOULOUSE	FRANCE	

• *Fonctions*

- ✓ Professeur à l'INP – 6 Allées Émile Monso – 31000 TOULOUSE ;
- ✓ Cadre scientifique au LAAS-CNRS – 7 Avenue du Colonel Roche – 31077 TOULOUSE Cedex 04 ;
- ✓ Membre de l'Académie des Technologies.

- **Véronique VEDRINE**, Membre du Conseil de Surveillance de la Société exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

• *Mandats*

FONCTION	SOCIETE	PAYS	Fin du mandat
Censeur	BANQUE TOFINSO	FRANCE	04/2005
	Société Midi-Pyrénées Création S.A.	FRANCE	02/2005
Administrateur	OSEO SOFARIS régions S.A.	FRANCE	
Conseiller Technique	Institut Régional Développement Industriel	FRANCE	02/2005

• *Fonction*

Directeur Régional à la Banque du Développement des PME Société Anonyme au Capital de 337.230.064 €, 27 avenue du Général Leclerc – 94700 MAISONS ALFORT, 320 252 489 RCS CRETEIL.

- **Christian DESMOULINS**, Président du Directoire de la Société exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

• *Mandats*

FONCTION	SOCIETE	PAYS	Fin du mandat
Administrateur	SODIELEC S.A.	FRANCE	2004
	CIPI S.A.	TUNISIE	
	ACTIA NORDIC AB	FRANCE	
	ENERTEC HOLDING S.A.	FRANCE	
	ENERTEC S.A.	FRANCE	
	OSEO	FRANCE	
	École Nationale Supérieure des Mines de SAINT ETIENNE		
	École Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques et Technologiques	FRANCE	
	Club des Affiliés du LAAS-CNRS	FRANCE	
	Association Nationale de la Recherche Technique	FRANCE	

FONCTION	SOCIETE	PAYS	Fin du mandat
Directeur Général et Administrateur	ACTIA S.A.	FRANCE	
Président du Conseil d'Administration	École Nationale Supérieure Mécanique et Microtechnique de Besançon	FRANCE	
Président du Conseil d'Évaluation Scientifique	École des Mines d'Alès	FRANCE	
Représentant permanent d'ACTIELEC Technologies	ARDIA	TUNISIE	
Gérant	SCI les Coteaux De POUVOURVILLE	FRANCE	

- *Fonction*

Contrat de travail dans la Société LP2C Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire au Capital de 5.876.400 €, 25 chemin de Pouvoirville - 31400 TOULOUSE, 384 043 352 RCS TOULOUSE .

- **Marine CANDELON-BONNEMAISON**, Membre du Directoire de la Société exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

- *Mandats*

FONCTION	SOCIETE	PAYS	Fin du mandat
Membre du Directoire	LP2C S.A.	FRANCE	
Président Directeur Général	M3S S.A.	FRANCE	18/11/2002
Administrateur	FONDERIES FINANCIERE MERCIE S.A.	FRANCE	12/11/2002
	ACTIA S.A.	FRANCE	

- *Fonction*

Directeur dans la Société LP2C, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire au Capital de 5 876 400 €, 25 chemin de Pouvoirville - 31400 TOULOUSE, 384.043.352 RCS TOULOUSE.

- **Catherine MALLET**, Membre du Directoire de la Société exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

- *Mandats*

FONCTION	SOCIETE	PAYS	Fin du mandat
Membre du Directoire	LP2C S.A.	FRANCE	
Directeur Général	ENERTEC S.A.	FRANCE	
Administrateur	PILGRIM S.A.	FRANCE	
	FONDERIES FINANCIERE MERCIE S.A.	FRANCE	
	M3S S.A.	FRANCE	18/11/2002
Représentant permanent de LP2C	ENERTEC HOLDING S.A.	FRANCE	
	ENERTEC S.A.	FRANCE	

- *Fonction*

Contrat de Directrice Financière dans ACTIELEC Technologies, Société Anonyme au Capital de 14.879.024,25 €, 25 chemin de Pouvoirville - 31400 TOULOUSE, 542.080.791 RCS TOULOUSE.

1.4.3 LES NOMINATIONS, RENOUVELLEMENTS ET RATIFICATIONS DE COOPTATION

Aucun mandat des membres du Conseil de Surveillance n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

1.4.4 REMUNERATIONS ET JETONS DE PRESENCE

Les rémunérations versées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont les suivantes :

Mandataires	Dans la société, les sociétés contrôlées et la société contrôlante					
	Rémunération			Jetons de présence	Avantages en nature	Total
	Fixe	Variable	Exceptionnelle			
Louis PECH						
- Versées en n ⁻¹	209.820 €	32.738 €	0 €	0 €	3.317 €	245.875 €
- Versées en n	216.515 €	50.000 €	0 €	0 €	3.380 €	269.895 €
- Restant à verser au titre de N	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pierre CALMELS						
- Versées en n ⁻¹	72.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	72.000 €
- Versées en n	84.000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	84.000 €
- Restant à verser au titre de N	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Christian DESMOULINS						
- Versées en n ⁻¹	179.648 €	45.000 €	0 €	0 €	1.782 €	226.430 €
- Versées en n	184.481 €	68.962 €	0 €	0 €	1.816 €	255.259 €
- Restant à verser au titre de N	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Catherine MALLET						
- Versées en n ⁻¹	56.929 €	0 €	0 €	0 €	1.349 €	58.278 €
- Versées en n	64.240 €	0 €	0 €	0 €	1.338 €	65.578 €
- Restant à verser au titre de N	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Marine CANDELON						
- Versées en n ⁻¹	30.940 €	0 €	0 €	0 €	1.795 €	32.735 €
- Versées en n	31.915 €	0 €	0 €	0 €	1.829 €	33.744 €
- Restant à verser au titre de N	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Deux types de rémunération apparaissent :

- Des rémunérations versées au titre des mandats qui sont exercés au niveau de la Société Anonyme LP2C et votées par le Conseil de Surveillance de cette dernière ; ces rémunérations ne sont donc pas spécifiquement des rémunérations versées au titre de ACTIELEC Technologies ;
- Des rémunérations liées aux contrats de travail.

D'une manière générale, les rémunérations fixes suivent l'évolution des salaires décidée au sein du Groupe.

La partie variable se traduit pas des primes sur objectif avec un minima indexé sur le salaire n⁻¹.

Les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'un véhicule de fonction. Aucun engagement de quelque nature que ce soit, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction du mandataire ou postérieurement à celle-ci n'a été pris.

Par ailleurs, il n'est versé aucun jeton de présence.

Un plan de stock option a été souscrit en 2003 : il est détaillé dans le rapport spécial du Directoire sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

1.4.5 TRANSACTIONS EFFECTUEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Sur l'ensemble de l'exercice, les mandataires sociaux ont effectué les transactions suivantes :

	Flux bruts 2005		Positions ouvertes au dernier jour de l'exercice	
	Achat	Vente	Positions à l'achat	Positions à la vente
Nombre de mandataires concernés	3	4	Néant	Néant
Nombre de titres	83.597	40.028	Néant	Néant
Prix moyen pondéré	5,15	5,24	Néant	Néant

1.5 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats du Commissaire aux Comptes titulaire, KPMG S.A. représentée par Philippe SAINT-PIERRE et du Commissaire aux Comptes suppléant Christian LIBEROS arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Le Conseil de Surveillance vous soumettra sa décision sur le renouvellement de ces mandats.

1.6 LES SALARIES

1.6.1 LA QUOTITE DE CAPITAL DETENU A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la clôture de l'exercice il n'y a pas de participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de Commerce dans le Capital Social de la Société.

1.6.2 AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2004 a donné tous pouvoirs au Directoire à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un P.E.E dans la limite de 3 % du Capital aux moments et conditions qu'il jugera opportuns.

1.6.3 NOMINATION D'ACTIONNAIRES SALARIES EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous informons que le Conseil n'a reçu aucune candidature.

1.6.4 DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE PAR LES SALARIES

La participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de Commerce étant inférieure à 3 % du Capital Social de notre Société, il n'y a pas lieu de prévoir la mise en place des dispositions relatives à la désignation de membres du Conseil de Surveillance par les salariés.

1.7 LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance.

Vos Commissaires aux Comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

1.8 LES CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ

1.8.1 EMPLOI

1.8.1.1 *Les effectifs*

Les données au 31 décembre 2005 recueillies et présentées ci-après concernent les structures suivantes, avec le nombre d'employés spécifié :

Holding : 8 salariés

Dont : ✓ ACTIELEC Technologies Pouvourville (8 salariés)

Automotive : 1.177 salariés (sur 1.762)

Dont : ✓ ACTIA (491 salariés)
 ✓ ACTIA Muller Services (165 salariés)
 ✓ ATON (13 salariés)
 ✓ AIXIA (10 salariés)
 ✓ PILGRIM Pouvourville (1 salarié)
 ✓ CIPI / Tunisie (497 salariés)

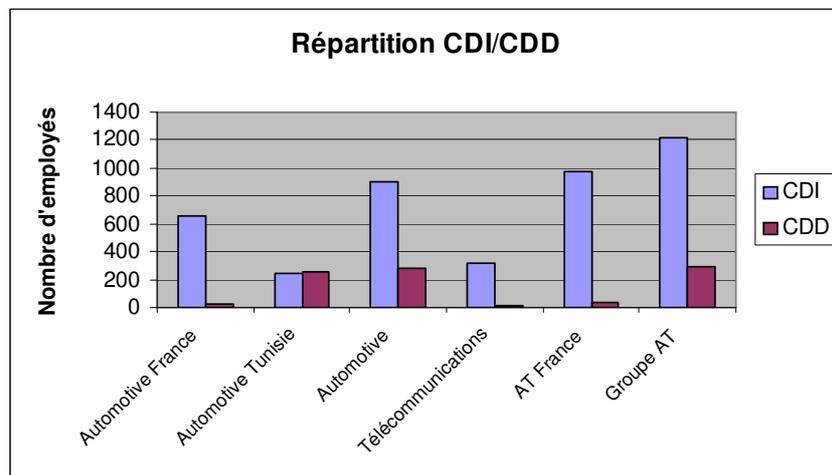
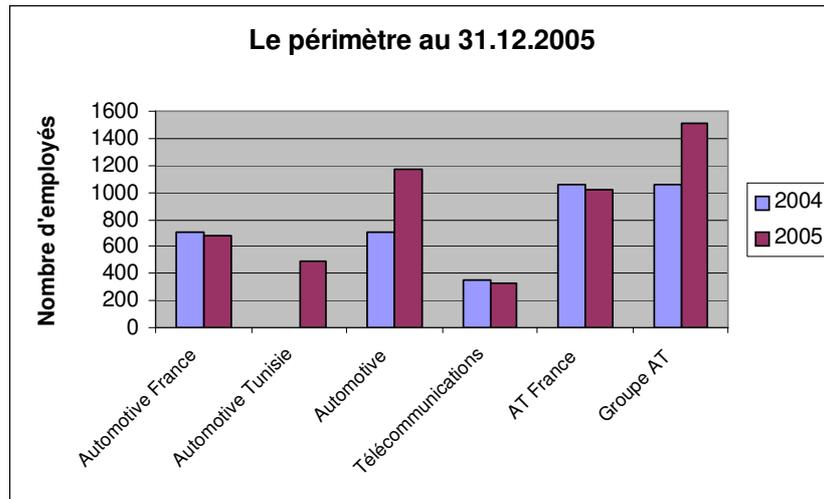
Télécommunications : 329 salariés (sur 329)

Dont : ✓ SODIELEC Aveyron (100 salariés)
 ✓ SODIELEC Bretagne (67 salariés)
 ✓ SODIELEC Manosque (26 salariés)
 ✓ SODIELEC Provence (136 salariés)

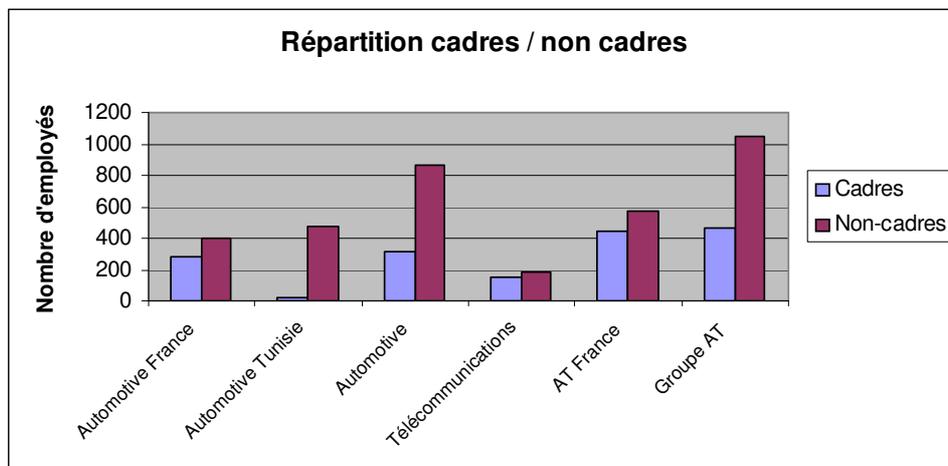
Au 31 décembre 2005, les effectifs du Groupe sont de 2.121 personnes. Les effectifs concernés par ce rapport sont de 1.514 personnes, contre 1.054 à la même date en 2004.

Une nouvelle structure entre en ligne de compte pour le rapport social 2005 : CIPI (Tunisie), avec ses 497 employés, qui constitue une extension du périmètre de prise en compte des données sociales du Groupe ACTIELEC Technologies.

Les évolutions et répartitions des effectifs au 31 décembre 2005 sont les suivantes :



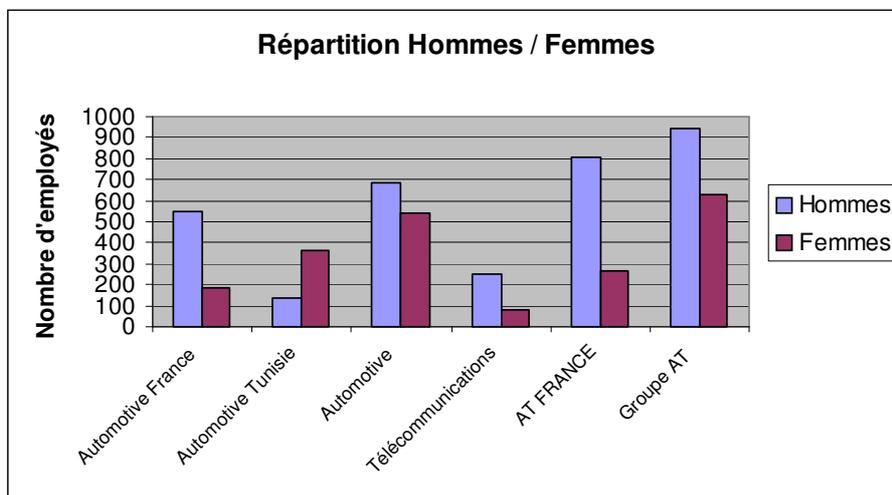
Le recours à des personnels en CDD est surtout pratiqué en Tunisie (51 %) contre 4 % en France, ce qui représente, sur le territoire national une diminution par rapport à 2004 où les CDD représentaient 6 % des effectifs.



Les effectifs se répartissent comme suit :

- ✓ 31 % de cadres contre 42 % au 31 décembre 2004
- ✓ 69 % de non cadres contre 58 % au 31 décembre 2004

L'évolution des ratio supra est essentiellement due à une modification du périmètre d'observation (intégration de l'entité tunisienne CIPI dont les effectifs de non cadres sont largement majoritaires) et non à une transformation importante de la structure du corps social de l'entreprise par recrutements ou suppressions d'emplois. La répartition est homogène sur le territoire national (43 % de cadres – conforme à la situation au 31 décembre 2004) alors que les cadres ne représentent que 5 % des effectifs tunisiens, ce site étant un site de production.

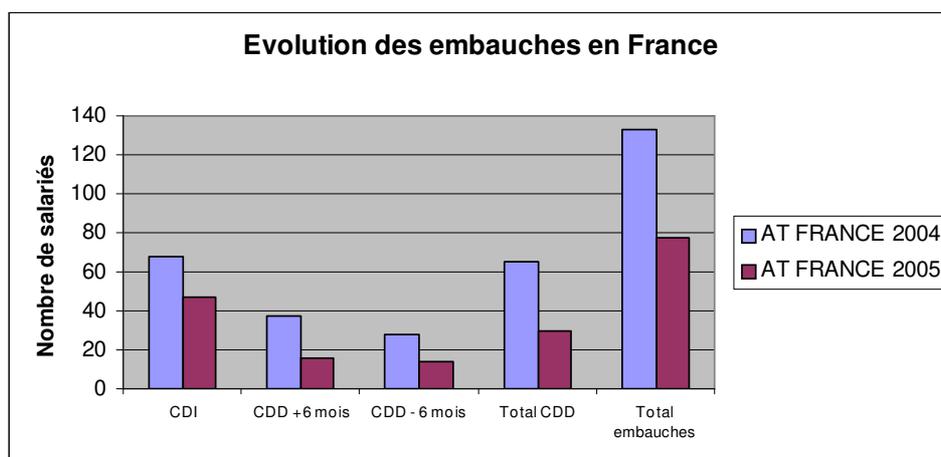


Là encore, la filiale en Tunisie est très différente des implantations françaises : la Tunisie emploie 72 % de femmes contre 25% dans les sites français qui sont homogènes sur la répartition.

1.8.1.2 Embauches

Tous les sites considérés ont embauché au cours de l'année 2005. Sur le périmètre étudié, le Groupe a embauché 192 personnes (133 en 2004) dont 145 personnes en CDD, et 47 personnes en CDI. Concernant les CDD, les contrats de longue durée (plus de 6 mois) représentent 11 %, tandis que les contrats de moins de 6 mois représentent 89 %.

Sur le périmètre français, l'évolution des embauches a été la suivante :



Le seul problème de recrutement a été enregistré sur le site de Toulouse dans le recrutement spécifique d'opérateurs de finition, au niveau local.

Comme en 2004, le recours au travail en intérim a été utilisé sur 2005, avec près de 207 intérimaires sur la plupart des filiales françaises. A noter que la Branche Télécommunications n'a fait appel qu'à 7 intérimaires, tous les autres étant

intervenues sur la Branche Automotive et plus particulièrement sur le site de production de Colomiers. La durée moyenne des missions d'intérim est légèrement inférieure à un mois.

Le Groupe a aussi employé 20 personnes en contrat aidé au cours de l'exercice 2005. A ce jour, ces contrats, qui peuvent aller jusqu'à 5 ans, n'ont pas été suivis d'embauche. La majorité de ces contrats ont concerné la Branche Automotive.

Enfin, le Groupe fait appel à des stagiaires dans le cadre de formations diplômantes : parmi ces stagiaires 3 ont été embauchés par la suite.

1.8.1.3 Licenciements et démissions

35 personnes ont été licenciées sur 2005, uniquement sur le territoire national. La répartition est la suivante :

- ✓ 16 cadres et 19 non cadres ;
- ✓ 22 hommes et 13 femmes ;
- ✓ 26 pour motif économique, 8 pour faute ou faute grave, 1 pour inaptitude.

Concernant les démissions, le Groupe a enregistré sur ses filiales :

- ✓ 11 démissions d'employés non cadres ;
- ✓ 3 démissions de cadres.

1.8.2 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Organisation du temps de travail :

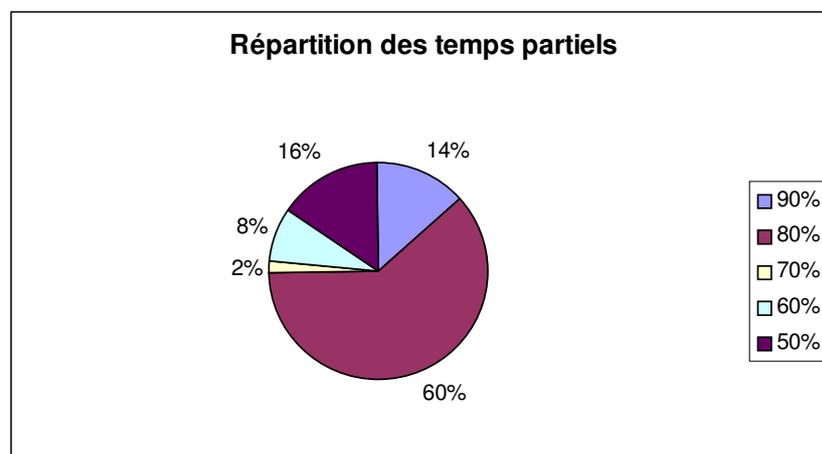
Dans le cadre de la législation française, l'ensemble des filiales françaises (à l'exception d'AIXIA : 10 salariés) ont signé un accord « 35 heures ». Les cadres et assimilés sont employés selon un forfait annuel de jours de travail (en général 213 jours par an) ; les autres employés bénéficient de l'horaire hebdomadaire légal de 35 h en temps plein annualisé.

En France, au sein des filiales, le travail est organisé en 5 jours ; seul le site de Colomiers, qui présente une activité de production a une organisation en 2x8.

En Tunisie, l'horaire hebdomadaire légal appliqué est de 40 h / semaine réparties sur 6 jours. Les équipes travaillent en 3x8.

Temps partiels :

Sur les 1.514 employés du Groupe (pour le périmètre considéré), 51 personnes sont employées à temps partiel contre 41 en 2004. Parmi elles, 94 % sont des femmes. La répartition du temps partiel est détaillée dans le graphe ci-contre.



Heures supplémentaires :

Le volume global des heures supplémentaires s'élève à 23.816 heures ; elles ont été effectuées par les non cadres. Le site de production de Tunisie comptabilise à lui seul 73 % des heures supplémentaires effectuées dans le Groupe. Il convient aussi de préciser que les heures supplémentaires ne concernent que la Branche Automobile, qu'elles représentent 6.430 heures effectuées en France par des non-cadres, et ce essentiellement dans la partie production du site de Colomiers.

1.8.3 RELATIONS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Conventions collectives :

La totalité des sites du Groupe est rattachée à la convention nationale de la métallurgie, via ses antennes régionales. La convention Tunisienne est celle de l'Electricité & de l'Electronique.

Représentation des organisations syndicales et représentants du personnel :

Sur les 11 sites considérés, les employés de 6 d'entre eux sont représentés par des organisations syndicales. Sur le global du nombre d'employés, cela représente 87 % des employés qui ont au sein de leur structure des représentants syndicaux. Tous les sites comportant des représentants des organisations syndicales mettent à leur disposition des locaux.

Les représentants du personnel sont au nombre de 70 sur le périmètre français. Ces représentants sont répartis en plusieurs collèges: cadres / ouvriers / ETAM.

Relations sociales et information des employés :

Les employés reçoivent des informations de la direction via différents moyens qui varient d'une filiale à l'autre. Globalement, l'affichage sur tableau est le moyen le plus utilisé, mais viennent ensuite les courriers électroniques, les réunions, les journaux ou encore les courriers. Les employés sont, sur tous les sites, informés des résultats et objectifs de l'entreprise. La Tunisie répond aux mêmes critères avec en plus la mise en place d'une commission paritaire sur son site pour faciliter la communication entre le personnel et la Direction.

Rémunération et évolutions :

En dehors des obligations légales, les prestations suivantes sont proposées aux employés :

- ✓ Santé : complémentaire, prévoyance... : totalité des sites à l'exception d'ATON - 99 % du personnel est ainsi couvert,
- ✓ retraite complémentaire : 3 sites sur 11 - 15 % du personnel est couvert,
- ✓ tickets restaurants : totalité des sites à l'exception de CIPI - 67 % du personnel est couvert,
- ✓ maternité (prime naissance) : 2 sites sur 11 - 15 % du personnel est couvert.

A l'exception d'ATON, qui a une activité de bureaux d'étude, tous les sites procèdent à des entretiens annuels, dans le contexte d'une politique de suivi de carrières.

1.8.4 SANTE & SECURITE

Accidents du travail :

Sur l'année 2005, 24 accidents du travail ont été recensés, dont 5 pour la Branche Télécommunications et 19 pour la Branche Automobile. Au total, ces accidents représentent 204 jours d'arrêt de travail contre 322 en 2004. On note une nette diminution par rapport à 2004 alors que le périmètre a intégré un site de production important.

Congés maladie :

Les congés maladie représentent 6.473 jours sur 2005, soit 4,28 jours / employé / an contre 5,61 jours / employé / an en 2004. Répartis par branche d'activité et par employé, cela équivaut à 6,6 jours / employé / an pour la Branche Automobile France, et 6,0 jours / employé / an pour la Branche Télécommunications. Il est à noter que ces données concernent le périmètre français uniquement.

Santé et sécurité au travail :

Toutes les filiales du Groupe respectent la Loi EVIN concernant les zones fumeurs et non-fumeurs.

Par ailleurs, la grande majorité des sites a mis en œuvre des diagnostics ou actions d'évaluation de l'ergonomie des postes de travail, la plupart du temps dans le cadre des CHSCT.

La majorité des sites considérés effectue au delà des visites médicales réglementaires, un suivi du personnel à risque par des visites médicales supplémentaires.

Les normes de sécurité incendie et d'installation électrique sont respectées dans toutes les filiales.

Sur les 11 filiales considérées, 3 ont mis en place le document unique d'évaluation des risques ; 2 filiales sont en cours de réalisation.

1.8.5 FORMATION ET EDUCATION

Toutes les entités spécifient l'existence d'un plan de formation annuel. Ces plans sont élaborés via:

- ✓ une gestion prévisionnelle des compétences ;
- ✓ les entretiens annuels ;
- ✓ les négociations avec les représentants du personnel ou le responsable du site.

Ainsi, sur 2005, sur le territoire national, les heures de formation suivantes ont été dispensées:

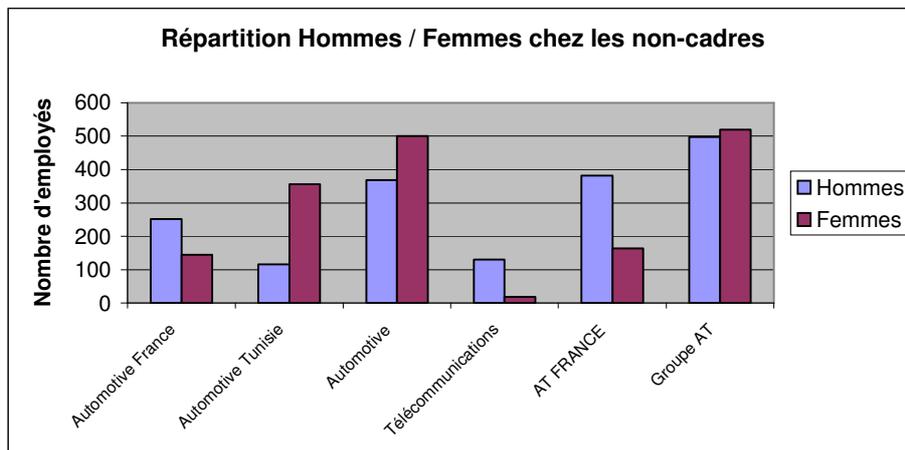
- ✓ 10.333 heures de formation continue, soit 10,2 h de formation / employé ;
- ✓ 864 heures au titre des congés individuels de formation, soit 0,8 h de formation / employé ;
- ✓ 6.125 heures de formation en alternance soit 6 h de formation / employé.
- ✓ En majorité, les heures de formation correspondent à des formations techniques, avec quelques formations au management des équipes.

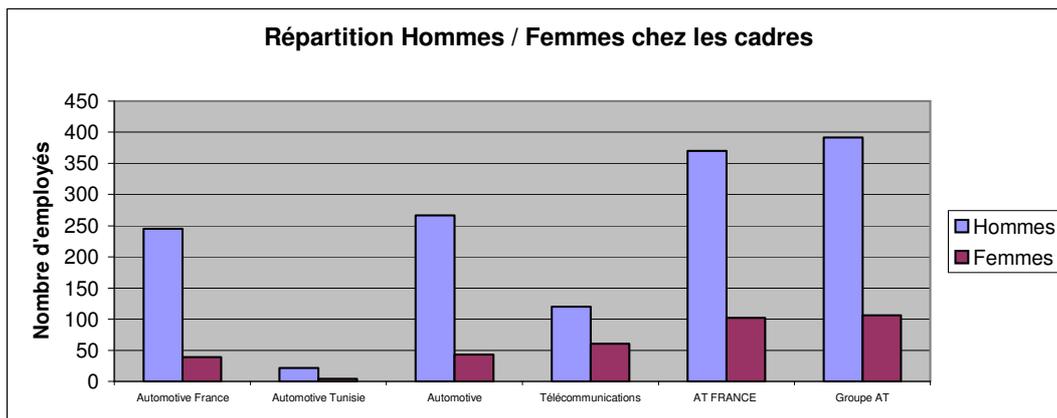
1.8.6 DIVERSITE ET EGALITE DES CHANCES

Sur les 1.514 employés du périmètre considéré du Groupe, 68,3 % sont de nationalité française. Les ressortissants de l'Union Européenne représentent 0,4% et les autres nationalités, hors UE 31,3%. L'arrivée de la Tunisie dans le périmètre d'analyse modifie de façon significative les pourcentages. Ramené au territoire français, les pourcentages sont les suivants : nationalité française : 99 % - Union Européenne : 0,6 % - hors UE : 0,4 %.

L'égalité professionnelle Hommes / Femmes est respectée au niveau des salaires.

Les graphes suivants présentent la répartition cadres / non-cadres pour les catégories hommes et femmes.





Proportionnellement, les femmes sont donc moins bien représentées chez les cadres que chez les non cadres.

Certains sites sont dans l'obligation d'employer des travailleurs handicapés. Sur la totalité du Groupe, les entreprises concernées employaient, sur l'année 2005, 26 personnes entrant dans cette catégorie sur les 58 légalement imposés. On note donc un déficit du nombre de personnes handicapées employées dans le Groupe.

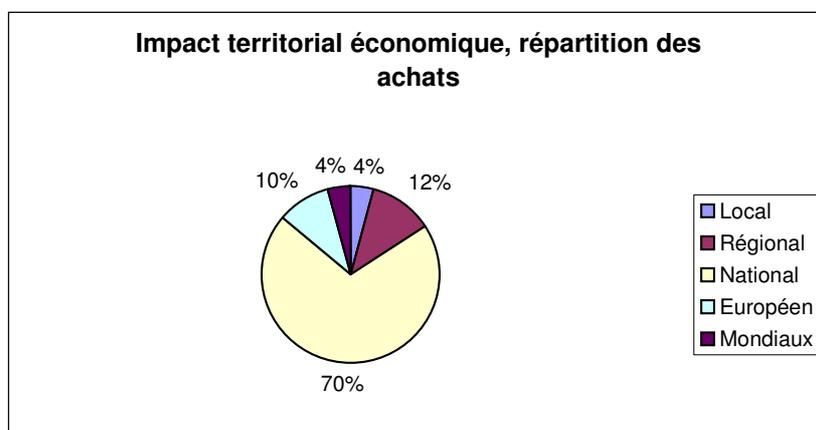
Pour palier cette déficience, ces sites ont recours à des travaux via des CAT. Cette sous-traitance ne couvre encore que partiellement ce manque.

1.8.7 SOUS-TRAITANCE

La plupart des sites considérés font appel à de la sous-traitance pour certains travaux. Les sous-traitants actuels varient selon les entités du Groupe et certaines de nos filiales ont d'ores et déjà mis en place des procédures d'évaluation des sous-traitants (audits), au titre du respect des standards de qualité demandés et des normes environnementales souhaitées en fonction de leur niveau de certification. Concernant l'éthique des sous-traitants, aucun des partenaires des sites étudiés (territoire national) n'est aujourd'hui implanté dans des pays en voie de développement où le respect des règles de l'OIT peuvent être bafouées.

1.8.8 IMPACT TERRITORIAL ECONOMIQUE

Cet impact est calculé à partir de la répartition des achats. Les données n'ont pas toutes été centralisées ; elles concernent la Branche Télécommunications. La répartition géographique des achats se répartit comme suit :



Pour les filiales considérées, l'impact territorial de nos entités s'effectue majoritairement sur leur territoire national (86 % des achats).

Pour la Branche Automotive, les achats représentent un volume de 32 M€ répartis, selon les produits, ainsi :

- ✓ Les circuits imprimés qui représentent 5 % des achats sont fabriqués en France ;
- ✓ Les composants électroniques qui représentent 65 % des achats sont fabriqués en Asie ;
- ✓ Les produits mécaniques qui représentent 30 % des achats sont fabriqués en Europe pour 10 % et en Asie pour 20 %.

Par ailleurs, tout en ayant une croissance internationale, la pérennité du Groupe permet d'avoir des retombées positives en terme d'impact économique sur le territoire français.

1.8.9 RELATION AVEC LES PARTIES PRENANTES ET ŒUVRES SOCIALES

Les entités du Groupe sont adhérentes à certains organismes professionnels (UIMM par exemple). Par ailleurs, le Groupe entretient d'excellentes relations avec les établissements d'enseignement supérieur via lesquels il conduit d'importantes activités de recherche et passe des accords en vue de préparer les futures embauches du Groupe via les conventions de stages, thèses, ...

Enfin, aucun litige, ni différend n'est à signaler avec les associations, ou même avec les particuliers vivant à proximité de nos sites.

1.9 LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Les données recueillies et présentées ci-après concernent les structures suivantes :

Automotive : 1.185 salariés

- Dont :
- ✓ ACTIELEC Technologies (8 salariés)
 - ✓ ACTIA (491 salariés)
 - ✓ CIPI (497 salariés)
 - ✓ ACTIA Muller Services (165 salariés)
 - ✓ ATON (13 salariés)
 - ✓ AIXIA (10 salariés)
 - ✓ PILGRIM (1 salarié)

Télécommunications : 329 salariés

- Dont :
- ✓ SODIELEC Aveyron (100 salariés)
 - ✓ SODIELEC Bretagne (67 salariés)
 - ✓ SODIELEC Manosque (26 salariés)
 - ✓ SODIELEC Provence (136 salariés)

1.9.1 CONSOMMATIONS ET REJETS

1.9.1.1 Consommation de ressources en eau

La consommation totale d'eau des 11 sites en 2005 est de 40.799 m³ (35.460 m³ en 2004), soit une augmentation globale de 15 %.

CIPI représente 14.200 m³ consommés, soit une progression de 33 % par rapport à 2004. Il est important de noter que, dans le même temps, l'effectif de ce site a progressé de 31 %. La consommation d'eau par employé a donc baissé de l'ordre de 6 %.

Mais, cette augmentation s'explique également par l'augmentation des prélèvements sur le site de Pouvoirville (+ 2.500 m³) due en partie à l'installation d'une nouvelle étuve et en partie à un dysfonctionnement de cette dernière. Le dysfonctionnement a été mis en lumière et corrigé dès novembre. 2006 devrait donc voir une certaine baisse de la consommation d'eau sur le site de Pouvoirville.

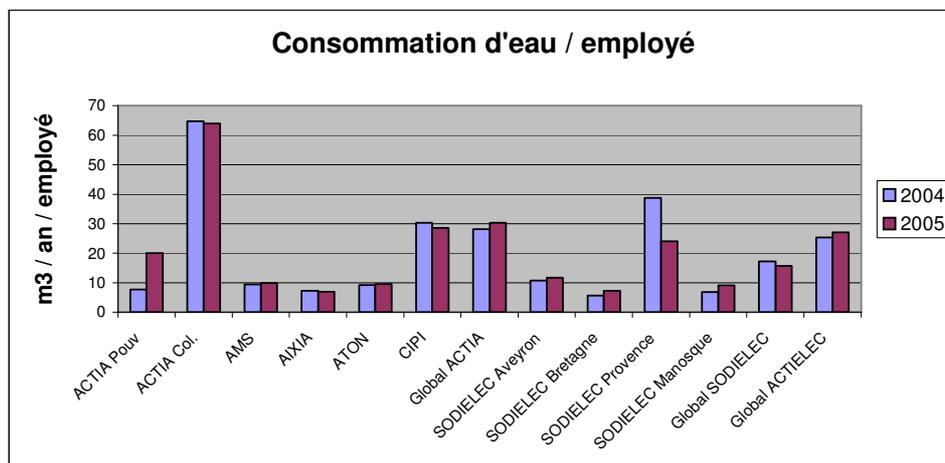
L'eau consommée sur l'ensemble des sites est issue pour 64 % du réseau de distribution d'eau potable (25.915 m³ en 2005). 36 % de l'eau consommée vient de prélèvements privés. Les deux seuls sites procédant à ce type d'opérations sont ACTIA Colomiers et CIPI Tunis, qui sont par ailleurs les deux plus gros sites de production du Groupe, donc ayant la consommation d'eau la plus forte.

Ramenée au nombre d'employés, la consommation de l'ensemble des sites en 2005 avoisine les 27 m³ / an / employé, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à 2004.

m ³ /an/employé	ACTIA Pouv	ACTIA Col.	AMS	AIXIA	ATON	CIPI	Global ACTIA
2004	7,7	64,7	9,4	7,3	9,3	30,3	28,1
2005	20,2	64,0	9,9	6,9	9,6	28,6	30,3

m ³ /an/employé	SODIELEC Aveyron	SODIELEC Bretagne	SODIELEC Provence	SODIELEC Manosque	Global SODIELEC	Global ACTIELEC
2004	10,7	5,7	38,8	6,8	17,2	25,4
2005	11,8	7,4	24,1	9,2	15,8	27,1

Indicateur de consommation d'eau par employé sur l'année 2005 (m³ / employé / an)



Les consommations des sites (sauf les sites de production comme ACTIA Colomiers, CIPI et SODIELEC Provence) sont représentatives d'une activité « services - études ». La consommation journalière d'eau est en moyenne de 39 litres par jour et par employé, en comparaison à la consommation moyenne d'eau à usage domestique qui est de l'ordre de 150 à 200 litres par jour et par personne.

La consommation des sites de production s'établit à 101 litres par jour et par employé, ce qui donne une consommation moyenne sur l'ensemble des sites considérés de 74 litres par jour et par personne.

1.9.1.2 Consommation matières premières

L'activité de la Société ne consomme pas directement de matières premières extraites du milieu naturel puisqu'elle intervient sur des produits déjà en partie manufacturés (composants électroniques, câbles électriques...), essentiellement composés de métaux et de matières plastiques. Plusieurs sites ont déjà mis en place des systèmes pour le tri des déchets : emballage essentiellement, avec la réutilisation des caisses bois et cartons, et la standardisation et la diminution du nombre de référence d'emballages.

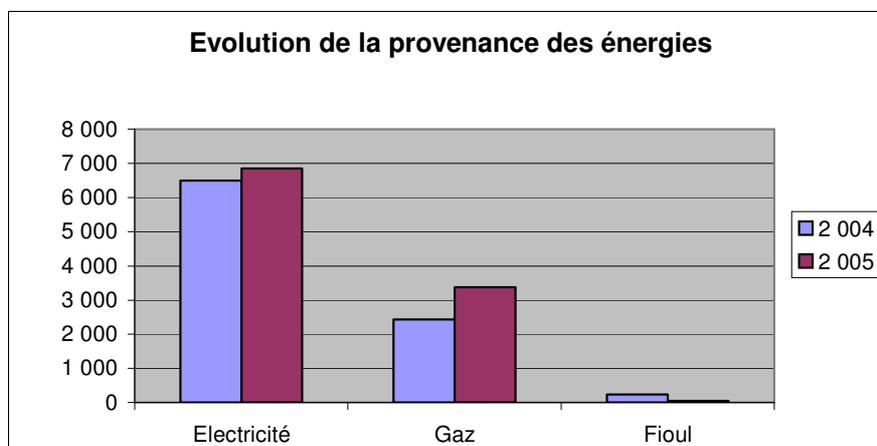
1.9.1.3 Consommation énergie

Trois types d'énergie sont utilisés sur l'ensemble des sites :

- ✓ l'électricité : 6.851 MWh en 2005 (6.498 MWh en 2004), soit une très légère baisse ;
- ✓ le fioul : 41 MWh en 2005 (237 MWh en 2004) ; le fioul est désormais très peu utilisé ;
- ✓ le gaz naturel : 3.376 MWh en 2005 (2.318 MWh en 2004), soit une augmentation de 38 %.

La consommation totale d'énergie sur l'ensemble des sites s'élève sur l'année 2005 à 10.268 MWh (9.052 MWh en 2004), soit une augmentation globale de 13 %.

La consommation d'énergie se répartit selon les différentes sources d'approvisionnement comme suit :



Le graphe suivant illustre l'évolution de l'énergie consommée ramenée au nombre d'employés :

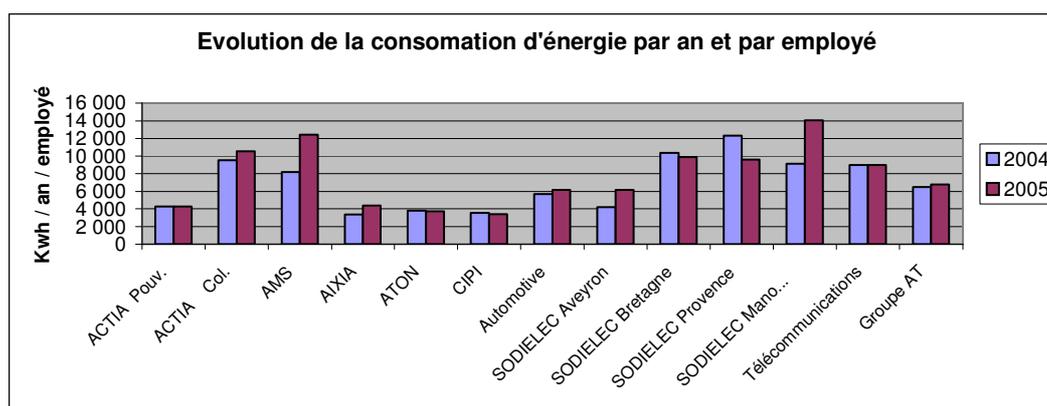


Tableau récapitulatif des consommations énergétiques :

	ACTIA Pouv.	ACTIA Col.	AMS	AIXIA	ATON	CIPI	Automotive
2004	4 255	9 550	8 171	3 363	3 813	3 552	5 665
2005	4 277	10 535	12 403	4 363	3 740	3 696	6 378

	SODIELEC Aveyron	SODIELEC Bretagne	SODIELEC Provence	SODIELEC Manosque	Global SODIELEC	Groupe AT
2004	4 205	10 337	12 285	9 131	8 964	6 485
2005	6 150	9 867	9 595	14 044	8 955	6 952

Le ratio de consommation énergétique sur la totalité de Groupe s'élève à 6.952 kWh /an / employé. A périmètre constant, on constate donc une augmentation de la consommation de l'ordre de 7 % par an et par employé. La forte augmentation de la consommation enregistrée sur le site d'ACTIA Muller Services s'explique par deux facteurs : installation d'un chauffage à gaz dans une partie des locaux non chauffés à ce jour et fuite non détectée au niveau d'un compteur de gaz. Les travaux de correction liés à cette fuite ont été réalisés en janvier 2006. On devrait donc enregistrer une baisse sur la consommation 2006.

1.9.1.4 Conditions d'utilisation des sols

L'activité de l'ensemble des sites n'utilise pas les sols en tant que tels, si ce n'est pour l'implantation des bâtiments.

L'ensemble des sites représente une emprise globale sur les sols de 11 hectares. Sur la totalité de la superficie des sites, 50 % de la surface est occupée par des espaces verts entretenus.

1.9.1.5 Rejets dans l'air

Les activités réalisées sur les sites ne semblent pas à l'origine de rejets significatifs dans l'atmosphère. Environ 70 % de l'énergie consommée est électrique ce qui ne génère pas de gaz à effet de serre (CO₂, ...).

Le site ACTIA Colomiers avait programmé de manière volontaire sur l'année 2005 une série de mesures destinées à évaluer plus précisément ses rejets dans l'atmosphère. Les mesures effectuées par un laboratoire indépendant en avril 2005 indique un rejet de 753 kg C.O.V. (Composés Organiques Volatiles) / an, très en deçà des seuils réglementaires qui déclenchent un plan de réduction des émissions. Ces relevés ont été faits dans le cadre de la politique environnementale de ACTIA qui vise à réduire les nuisances et qui a pour volonté d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité aux postes de travail. Cette volonté a conduit à une meilleure connaissance des COV et à la rénovation des salles de vernissage en 2004/2005.

1.9.1.6 Rejets dans l'eau et dans les sols

Les activités réalisées sur les sites ne sont pas à l'origine de rejets significatifs dans l'eau ou dans les sols :

- ✓ les eaux usées présentent un caractère « domestique » et sont rejetées dans les réseaux d'assainissement communaux pour être traitées en station d'épuration,
- ✓ les produits potentiellement polluants ne sont pas stockés à même le sol, puisqu'ils sont sous rétention.

Les réseaux d'eaux du site d'ACTIA Colomiers, SODIELEC Aveyron et SODIELEC Provence sont du type séparatif : les eaux pluviales rejoignent le réseau local d'eaux pluviales.

1.9.1.7 Nuisances sonores ou olfactives

Au regard des activités peu bruyantes et non-odorantes exercées sur nos sites, aucune nuisance sonore ou olfactive n'a été enregistrée par les différents sites, ni même signalée par le voisinage sur l'année 2005.

1.9.1.8 Déchets

Les déchets issus des activités de l'ensemble des sites sont essentiellement des emballages (cartons, palettes, housses plastiques, ...), des déchets de bureau, des rebuts de fabrication et une très faible quantité de déchets dangereux. Ces déchets ne sont pas éliminés ou traités sur place, ils sont stockés provisoirement avant d'être régulièrement évacués vers les filières de recyclage, de valorisation ou de traitement.

Le recyclage déjà mis en place sur les sites concerne surtout les emballages : cartons, papiers, plastiques ainsi que les métaux. Certains sites ayant mis en place un tri des déchets pratiquent sur certains matériaux (cartons, palettes, caisses en bois...) une politique de réutilisation de ces matériaux.

Une politique active de tri est d'ores et déjà en place sur 8 sites. Cependant, les sites n'ayant pas encore mis en place une démarche de management environnemental ne font pas aujourd'hui de bilans quantitatifs des déchets produite.

La filiale ACTIA a mis en place des démarches de management environnemental sur ses deux établissements de Toulouse et de Colomiers. Ces 2 sites, représentant plus de 32 % de l'effectif du Groupe sur le périmètre environnemental considéré, (filiales françaises + Tunisie), ont évalué les ratios de production de déchets qui s'élèvent à 193 kg / an / employé sur l'année 2005. Ce chiffre s'élevait à 280 kg / an / employé en 2004, soit une diminution sensible de l'ordre de 24 %. Cette forte diminution doit être attribuée au réaménagement ponctuel du site de production

de Colomiers en 2004 : ce réaménagement avait généré près de 30 tonnes de déchets. En ôtant la part de déchet relative à cet aspect, la quantité de déchets par an et par employé était, en 2004, de 212 kg / an / employé. On assiste donc à une baisse réelle de 9 % et la production de déchets doit se stabiliser à ce niveau.

A titre de comparaison, les déchets ménagers représentent environ 370 kg / an / habitant.

1.9.2 MESURES PRISES POUR LIMITER LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Les activités des sites n'entraînent pas d'atteintes significatives à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales :

- ✓ quasi absence de rejets atmosphériques (gaz à effet de serre), d'émissions sonores et d'utilisation directe du milieu naturel (utilisation des sols, consommations de matières premières, ...),
- ✓ mesures pour limiter les rejets liés aux eaux usées, aux produits potentiellement polluants en place :
- ✓ eaux usées (essentiellement domestiques) rejoignant le réseau d'assainissement et traitées en station d'épuration,
- ✓ produits potentiellement polluants pour les eaux et les sols stockés sous rétention et donc pas en contact direct avec le sol.

Rappelons ici que les espaces verts présents sur les sites occupent 50 % de la surface totale, ce qui témoigne d'un souci d'intégration paysagère des activités dans leur contexte local.

1.9.3 DÉMARCHES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

Les deux sites d'ACTIA de Toulouse et de Colomiers (32 % de l'effectif total des 11 sites) ont obtenu leur certification ISO 14001 en juillet 2003.

Il est à noter que le site de production de CIPI en Tunisie (33 % des effectifs des 11 sites considérés) a programmé de s'engager dans une démarche de certification similaire sur l'année 2006.

1.9.4 MESURES PRISES POUR ASSURER LA CONFORMITÉ

A travers les systèmes de management environnemental en place sur les sites d'ACTIA (Toulouse et Colomiers), la veille réglementaire et les processus de suivi qui en découlent assurent le maintien de leur conformité réglementaire.

Sur l'année 2004, le site de Colomiers, via sa veille réglementaire, a mis à jour 2 non conformités au regard du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la ville. Les investissements nécessaires à la mise en conformité (agrandissement des parkings, plantation d'arbres ...) étaient planifiés sur l'année 2005 ; ils seront réalisés sur 2006.

1.9.5 DÉPENSES ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LES CONSÉQUENCES

Compte tenu :

- ✓ des dangers très limités en cas de dysfonctionnement des sites,
- ✓ des mesures déjà en place pour limiter les impacts des sites, en fonctionnement normal, sur l'environnement (évacuation des déchets, raccordement des eaux usées au réseau, ...)
- ✓ des démarches de certification environnementale engageant les sites sur une amélioration continue et une meilleure maîtrise de leurs impacts environnementaux,

aucune dépense significative n'a été nécessaire sur l'exercice 2005 pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement.

1.9.6 ORGANISATION INTERNE DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Direction Administrative du Groupe ACTIELEC Technologies a la charge de coordonner l'ensemble des actions environnementales.

Lors de la mise en œuvre des démarches de management environnemental des deux sites ACTIA (Toulouse et Colomiers), un poste de coordinateur environnement, supervisé par la Direction des Systèmes Qualité /Environnement de ACTIA, a été mis en place. En outre, un technicien est en place sur le site de ACTIA Colomiers pour la gestion des déchets du site.

Le coordinateur environnement a suivi des formations relatives au management environnemental.

La mise en place de la norme ISO 14001 exigeant la formation et l'information des salariés en matière d'environnement, la session générale de sensibilisation a été effectuée. Un plan de formation et un planning de sensibilisation ont été établis dans le cadre du SME (Système de Management Environnemental).

L'organisation interne de la gestion des risques en cas d'accident a été menée sur les sites ayant engagé une démarche de mise en place d'un système de management environnemental (ACTIA Toulouse et ACTIA Colomiers, via la méthode AMDEC), système qui exige l'identification et l'évaluation des situations d'urgence (comme les accidents de pollution) afin de mieux y pallier avec obligation de rédiger une procédure de « réponse aux situations d'urgence », ainsi que d'identifier ces dernières.

1.9.7 MONTANTS DES PROVISIONS ET GARANTIES

Au regard des activités du Groupe qui ne représentent pas de risque significatif en matière d'environnement, aucune provision et garantie n'a été contractée sur l'année 2005, ni sur les exercices antérieurs.

1.9.8 MONTANTS DES INDEMNITÉS VERSÉES SUR L'EXERCICE ET ACTIONS RÉPARATRICES

Aucune indemnité n'a dû être versée en 2005 suite à un problème ou accident environnemental. Aucune action réparatrice en matière d'environnement n'a été nécessaire en 2005.

1.9.9 OBJECTIFS ASSIGNÉS POUR LES FILIALES À L'ÉTRANGER

Les sites français se sont engagés dans une voie de progression visant à mieux prendre en compte les différents aspects de l'environnement dans les activités des sites.

Les autres filiales étrangères se sont vues informées de la démarche suivie par le Groupe dans le cadre du droit français, et relative à la loi NRE.

Cela dit, les sites implantés à l'étranger présentent les mêmes caractéristiques que les sites français : les conséquences des activités sur sites sont donc limitées.

Toutefois, la prise en compte de l'environnement sera progressivement étendue aux filiales étrangères, conformément aux réglementations en vigueur sur chacun des territoires et au-delà, dans le cadre de l'engagement volontaire du Groupe ACTIELEC Technologies.

1.9.10 SYNTHÈSE

A périmètre constant, il n'y a pas de modifications significatives des consommations et rejets. Les fluctuations des consommations d'eau et d'énergie sont expliquées et maîtrisées lorsqu'une intervention humaine peut y remédier.

Les deux sites principaux, Toulouse et Colomiers, qui représentent 491 salariés (soit près de 25 % d'ACTIELEC Technologies), ont été certifiés ISO 14001, ce qui représente un engagement actif de progrès en matière environnementale.

De la même manière, le site tunisien de CIPI, qui est avec Colomiers le site de production le plus important, prévoit de se lancer dans un processus de management environnemental sur l'année 2006.

Par ailleurs, le site de Colomiers a effectué de manière volontaire, une série de mesures destinées à évaluer plus précisément les rejets dans l'air émis par l'activité. Les conclusions sont excellentes et montrent la volonté du Groupe de maîtriser les nuisances environnementales.

1.10 MISE EN HARMONIE DES STATUTS

1.10.1 ORDONNANCE N° 2004-604 DU 24 JUIN 2004

Nous vous demandons de procéder à diverses modifications statutaires résultant de l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant sur la réforme du régime des valeurs mobilières.

En effet, ce texte législatif contient des règles qui ont des incidences directes sur le texte des statuts, que nous vous proposons de modifier en conséquence. Ces règles sont notamment les suivantes :

- Redéfinition des titres de capital (actions ordinaires et actions de préférence) et suppression de la notion de catégorie d'actions (pour les actions ordinaires).
- suppression des actions de priorité, remplacées par des actions de préférence,
- suppression des actions à dividende prioritaire sans droit de vote,
- suppression de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale Ordinaire pour émettre des obligations.

En conséquence, il vous est proposé de modifier comme suit les articles 7 – 8 – 10 – 11 – 12 et 41 des statuts.

1.10.2 LOI N° 2005-842 DU 26 JUILLET 2005

Nous vous demandons de procéder à diverses modifications statutaires résultant de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

En effet, ce texte législatif contient des règles qui ont des incidences directes sur le texte des statuts, que nous vous proposons de modifier en conséquence. Ces règles sont notamment les suivantes :

- Modification des règles de quorum en Assemblées Générales Ordinaires, en Assemblées Générales Extraordinaires et en Assemblées Spéciales :
 - ✓ Pour les Assemblées Générales Extraordinaires, il passe du tiers au quart des actions sur première convocation et du quart au cinquième sur deuxième convocation,
 - ✓ Pour les Assemblées Générales Ordinaires, il passe du quart au cinquième des actions sur première convocation, aucun quorum n'étant exigé en deuxième convocation,
 - ✓ Pour les Assemblées Spéciales, il passe de la moitié au tiers des actions sur première convocation et du quart au cinquième des actions sur deuxième convocation.
- Modification des règles relatives aux obligations d'information en matière de franchissements de seuils (ajout des seuils de 15, 25, 90 et de 95%, modification des modalités de calcul de la participation).

En conséquence, il vous est proposé de modifier comme suit les articles 29 -35- 36 et 37 des statuts.

1.11 PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Conformément à l'ordre du jour de l'Assemblée, nous allons soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions.

Dans la première résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux annuels de l'exercice écoulé.

Dans la deuxième résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice de consolidation clos le 31 décembre 2005, faisant ressortir un Résultat d'Ensemble Consolidé de <1.557.135> €.

Vous aurez ensuite, dans une troisième résolution, à approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

Si vous approuvez les comptes et le bilan du dernier exercice clos de ACTIELEC Technologies S.A., nous vous proposons, dans une quatrième résolution de procéder à l'affectation du résultat.

La cinquième résolution portera sur l'autorisation à donner au Directoire de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.

Dans les sixième et septième résolutions, il conviendra de statuer sur le renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes.

Enfin, la huitième résolution concernera la mise en harmonie des statuts avec l'ordonnance du 24 juin 2004 et la loi du 26 juillet 2005.

1.12 ANNEXES AU PRESENT RAPPORT

Nous vous rappelons que, conformément à la loi, se trouve annexé au présent rapport :

- le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital ainsi que l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice ;
- un rapport sur les conditions d'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice précédent sera également annexé au présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code du Commerce sera joint au présent rapport, le rapport du Président du Conseil de Surveillance, rendant compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance,
- des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

1.13 CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE DIRECTOIRE

2. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2005

2.1 BILAN CONSOLIDE

Bilan ACTIF Normes IFRS en k€	Notes Annexes	Montants Nets 31/12/2005	Montants Nets 31/12/2004
ACTIF NON COURANT			
Ecarts d'acquisition	2.3.4	21 998	21 905
Frais de développement	2.3.4	18 921	18 553
Autres immobilisations incorporelles	2.3.4	1 766	1 711
Total Immobilisations Incorporelles		42 685	42 169
Terrains	2.3.5	1 606	1 558
Constructions	2.3.5	6 192	6 487
Installations techniques	2.3.5	7 042	6 003
Autres immobilisations corporelles	2.3.5	3 733	3 771
Total Immobilisations corporelles		18 573	17 819
Titres des sociétés M.E.	2.3.6	143	503
Autres immobilisations financières	2.3.7	1 019	979
Instruments financiers	2.3.24	1	9
Total Immobilisations financières		1 163	1 491
Impôt différé actif	2.3.11	8 258	8 580
Crédit impôt recherche non courant	2.3.9	2 604	1 451
TOTAL ACTIF NON COURANT		73 282	71 511
ACTIF COURANT			
Stocks	2.3.8	53 543	52 283
Créances clients	2.3.9	65 716	65 164
Autres créances courantes liées à l'activité	2.3.9	3 790	3 966
Crédit d'impôt courant	2.3.9	1 694	2 781
Autres créances courantes diverses	2.3.9	1 287	1 235
Instruments financiers			
CREANCES COURANTES		126 030	125 430
Valeurs mobilières de placement	2.3.10	115	113
Disponibilités	2.3.10	8 558	10 421
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		8 673	10 534
TOTAL ACTIF COURANT		134 703	135 964
BILAN ACTIF		207 985	207 475

Bilan PASSIF Normes IFRS en k€	Notes Annexes	Montants Nets 31/12/2005	Montants Nets 31/12/2004
CAPITAUX PROPRES			
Capital	2.3.13	14 879	14 271
Primes	2.3.13	17 296	13 792
Réserves	2.3.13	12 152	5 738
Report à nouveau	2.3.13	11 222	12 241
Ecart de conversion		-920	-1 695
Actions propres	2.3.13	-443	-443
Résultat de l'exercice		-1 632	5 406
CAP. PROPRES ATTRIBUABLES AU GROUPE		52 553	49 310
Résultat des minoritaires		75	639
Réserves minoritaires		3 837	2 865
CAP. PROPRES MINORITAIRES		3 911	3 504
CAP. PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		56 465	52 814
PASSIF NON COURANT			
Emprunts obligataires	2.3.12	416	1 008
Emprunts auprès des établissements de crédit	2.3.12	18 337	20 344
Dettes financières diverses	2.3.12	2 228	1 868
Dettes financières Crédit-bail	2.3.12	5 026	2 167
Dettes diverses			321
Instruments financiers dérivés	2.3.24		25
Impôt différé passif	2.3.11	112	51
Provision pour retraite et autres avantages à long terme	2.3.15	2 656	1 982
TOTAL PASSIF NON COURANT		28 775	27 766
PASSIF COURANT			
Provisions à court terme	2.3.15	4 623	4 034
Emprunts obligataires	2.3.12	736	367
Dettes financières à moins d'un an	2.3.12	50 439	47 266
Instruments financiers	2.3.24	7	
TOTAL DETTES FINANCIERES COURANTES		51 182	47 633
Fournisseurs		37 237	41 568
Autres dettes d'exploitation		19 239	18 297
Dettes fiscales (IS)		644	549
Autres dettes diverses		4 437	8 432
Produits constatés d'avance		5 384	6 383
TOTAL PASSIF COURANT		122 746	126 896
TOTAL PASSIF		207 985	207 475

2.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de Résultat Normes IFRS en k€	Notes Annexes	Montants 31/12/2005	Montants 31/12/2004
Chiffre d'affaires	2.3.16	217 570	227 741
- Achats consommés	2.3.16	-92 835	-110 196
- Charges de personnel	2.3.16	-63 697	-59 252
- Charges externes	2.3.16	-46 782	-41 427
- Impôts et taxes	2.3.16	-3 481	-3 617
- Dotations aux amortissements	2.3.16	-6 571	-6 045
- Dotations nettes aux provisions	2.3.16	-1 461	-3 593
+/- Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	2.3.16	-770	4 780
+/- Gains et pertes de change sur opérations d'exploitation	2.3.16	-37	112
+/- Autres produits et charges d'exploitation	2.3.16	153	-282
+/- values sur cessions d'immobilisations	2.3.16	-39	64
Résultat opérationnel		2 049	8 284
+ Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2.3.17	113	76
- Intérêts et charges financières	2.3.17	-3 281	-3 327
+/- Autres produits et charges financiers <i>(dont gains et pertes de change)</i>	2.3.17	145	102
Coût de l'endettement financier net		-3 022	-3 149
- Charge d'impôt	2.3.17	-678	838
+ Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	2.3.6	94	71
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-1 557	6 044
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		-1 557	6 044
* attribuable au groupe		-1 632	5 406
* intérêts minoritaires		75	639
Résultat de base par action (En €)	2.3.14	-0,084	0,309
Résultat dilué par action (En €)	2.3.14	-0,079	0,280

2.3 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2005 ont été arrêtés par le Directoire du 20 mars 2006. Ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Base de préparation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2005. Ces états financiers consolidés sont les premiers établis selon le référentiel IFRS. Les dispositions d'IFRS 1 (première application des normes internationales d'information financière) ont été appliquées.

Les normes IAS / IFRS diffèrent des normes appliquées précédemment par le Groupe sur certains sujets. La description des effets de la transition aux normes IAS / IFRS sur les états financiers est communiquée dans la note 2.3.2 de la présente annexe.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul ont été appliquées de manière identique pour l'ensemble des périodes présentées.

Les montants mentionnés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros (k€).

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables de certains actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est enregistré dans la période du changement s'il n'affecte que cette période, ou dans la période du changement et les périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition, les frais de développement immobilisés et les provisions.

2.3.1 PRINCIPES COMPTABLES

2.3.1.1 Périmètre et Critères de Consolidation

Les états financiers des entreprises contrôlées, directement ou indirectement, par ACTIELEC TECHNOLOGIES sont intégrés globalement dans les états financiers consolidés. Les comptes des sociétés dans lesquelles ACTIELEC TECHNOLOGIES possède une influence notable sont consolidés par mise en équivalence.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels le 31 décembre.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation figure au paragraphe 2.3.3.

2.3.1.2 Elimination des Opérations entre les Sociétés Consolidées

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes réalisés, compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées, sont éliminés. Les pertes internes sont éliminées de la même façon que les profits internes, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.3.1.3 Conversion des Comptes Annuels des Filiales Libellés en Monnaies Etrangères

Les comptes annuels des sociétés étrangères, hors zone Euro, sont convertis de la manière suivante :

- Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis au taux de clôture, (à l'exception des écarts d'acquisition antérieurs à la date de transition - voir § 2.3.2.1),
- Les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice. En cas d'activité située dans des pays à forte inflation, les postes du compte de résultat de la filiale concernée seraient convertis au taux de clôture en application de la norme IAS 29,
- La différence de conversion est inscrite en tant que composante distincte des capitaux propres et n'affecte pas le résultat.

2.3.1.4 Conversion des transactions libellées en devises

- Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction,
- Les dettes et créances libellées en devises sont converties au taux en vigueur au 31 décembre 2005. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat,
- Conformément à l'IAS 21, les différences de change relatives à des financements permanents faisant partie de l'investissement net dans une filiale consolidée sont constatées dans les capitaux propres (en réserve de conversion). Lors de la cession ultérieure de ces investissements, les résultats de change cumulés constatés dans les capitaux propres seront enregistrés en résultat.

2.3.1.5 Principes de reconnaissance du revenu

La reconnaissance du revenu dans les comptes consolidés dépend de la nature du revenu :

- Contrats de construction,
- Prestations de services : études, service après vente ...,
- Ventes de biens.

Les produits des activités ordinaires sont reconnus lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- le montant des produits peut être évalué de façon fiable,
- les coûts encourus ou restant à encourir peuvent être évalués de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

Les contrats de construction

Critères de sélection d'un contrat de construction IAS 11 :

- ✓ Un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation,
- ✓ Un ensemble de contrats, qu'ils soient passés avec un client ou avec un ensemble de clients différents, doit être traité comme un contrat de construction unique lorsque :
 - Cet ensemble de contrats est négocié comme un marché global,
 - Les contrats sont si étroitement liés qu'ils font, de fait, partie d'un projet unique avec une marge globale,
 - Les contrats sont exécutés simultanément ou à la suite l'un de l'autre, sans interruption.

Nature des contrats de construction :

Dans le Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES, les contrats de construction sont de deux natures différentes :

- ✓ Les contrats d'étude et de fabrication pour un client spécifique ; la marge est reconnue à l'avancement physique (méthode dite des « milestones » ou des pièces fabriquées),
- ✓ Les contrats de fabrication spécifiques pluriannuels ; le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés en fonction de l'avancement des coûts réalisés par rapport aux coûts estimés du contrat.

Lorsqu'il est probable que les coûts estimés du contrat seront supérieurs aux produits estimés, la perte attendue est immédiatement constatée en charges.

Les prestations de services :

Le service après vente et les contrats d'abonnement :

- ✓ Le produit résultant du service après vente est étalé de façon linéaire sur la période couverte par la garantie.
- ✓ Dans le cadre des contrats d'abonnement, les sociétés sont amenées à facturer en début de période des prestations qui sont livrées de manière échelonnée. Les produits sont pris en compte de manière linéaire sur les périodes concernées.

Les autres prestations de service :

- ✓ Lorsque le résultat peut être connu de façon fiable, la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge s'effectue selon le degré d'avancement.

Les ventes de biens :

Le produit résultant de la vente de biens est comptabilisé en chiffre d'affaires lors du transfert des risques et avantages liés aux biens. Dans la majorité des cas, il s'agit de la date de livraison du bien.

2.3.1.6 Regroupement d'entreprises :

Pour les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont évalués :

- ✓ Les actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquis à leur juste valeur,
- ✓ Le coût d'acquisition des titres comprenant les coûts directs attribuables.

L'écart résiduel entre ces deux valeurs correspond à l'écart d'acquisition. Lorsque l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan en immobilisation incorporelle non amortissable (IFRS 3). Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est intégré au résultat de la période.

Des intérêts minoritaires sont constatés à hauteur de leur quote-part dans les différences entre les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels à la date d'acquisition.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, l'écart d'acquisition est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1^{er} janvier 2004 (cf. § 2.3.2.1).

Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation (cf § 2.3.1.10 – Dépréciation des actifs) dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Lorsqu'il résulte du test une perte de valeur, l'écart d'acquisition est diminué du montant correspondant de façon définitive.

2.3.1.7 Les autres immobilisations incorporelles :

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont comptabilisées si elles procurent des avantages économiques futurs au Groupe et si elles satisfont aux critères d'identifiabilité ci-dessous :

- ✓ Elles sont séparables de l'entité (peuvent être vendues, transférées, cédées ...) de façon individuelle ou liées avec un autre actif / passif, ou
- ✓ Elles résultent des droits contractuels ou autres droits légaux.

Les différentes natures d'immobilisations incorporelles identifiables dans le Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES sont les frais de développement et brevets et marques.

Les amortissements des immobilisations incorporelles autres que les frais de développement sont calculés linéairement sur des durées d'utilité de 3 à 5 ans.

Les frais de développement : une immobilisation incorporelle résultant de la phase de développement est comptabilisée à l'actif si, et seulement si, les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le coût de cette immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par le Groupe.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Aucune immobilisation incorporelle résultant de la recherche n'est comptabilisée à l'actif. Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les immobilisations sont constatées à leur coût historique d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les amortissements des frais de développement reflètent le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Les méthodes utilisées sont l'amortissement linéaire ou la méthode des unités d'œuvre. Les durées d'utilité sont fonction des actifs concernés. Elles sont de 3 à 5 ans, à l'exception du chronotachygraphe dont la durée d'utilité est estimée à 15 ans.

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilité est considérée indéfinie.

2.3.1.8 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES a choisi le modèle du coût comme méthode d'évaluation.

Les éléments du coût comprennent :

- ✓ Le prix d'achat y compris droits de douane et taxes non remboursables, déduction faite des rabais, remises, ristournes accordées,
- ✓ Les coûts directs liés au transfert et à la mise en état d'exploitation de l'actif,
- ✓ Le cas échéant, l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et remise en état du site.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Lorsque des éléments significatifs d'immobilisations corporelles peuvent être déterminées et que ces composants ont des durées d'utilité et des modes d'amortissement différents, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (par composant).

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où le coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Le Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES a déterminé trois composants pour les constructions :

- ✓ Le gros œuvre : durée d'utilité 40 ans,
- ✓ Le second œuvre : durée d'utilité 20 ans,
- ✓ L'agencement : durée d'utilité 10 ans.

La décomposition de certains bâtiments dont la structure est très spécifique (bardage verre ...) a été adaptée pour que les durées d'utilité correspondent à la véritable durée de vie du bien.

Le montant amortissable est systématiquement réparti sur la durée d'utilité de l'actif. Les amortissements sont calculés linéairement et les durées d'utilité retenues par le Groupe sont les suivantes :

- ✓ Installations techniques, matériel et outillage : sur 6 à 10 ans,
- ✓ Autres immobilisations corporelles : sur 3 à 10 ans.

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Le Groupe n'a pas déterminé de valeur résiduelle significative pour ses immobilisations corporelles.

2.3.1.9 Contrats de location financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location - financement.

Les actifs financés au moyen de contrats de location financement sont présentés à l'actif à leur juste valeur ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure. Cette valeur est ultérieurement minorée du cumul des amortissements et pertes de valeur éventuelles. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers, et amortie sur la durée du contrat. Au compte de résultat, la charge de location est remplacée par une dotation aux amortissements et une charge financière.

L'actif est amorti conformément à la durée d'utilité prévue par le Groupe pour les actifs de même nature.

2.3.1.10 Dépréciations d'actifs incorporels et corporels :

Des tests de dépréciation annuel sont réalisés sur :

- ✓ Les écarts d'acquisition (§ 2.3.1.6),
- ✓ Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie,
- ✓ Les immobilisations incorporelles en cours de constitution.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation des autres actifs est systématiquement réalisé.

Ce test porte sur un actif déterminé ou sur une Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.). Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les écarts d'acquisition sont affectés à une ou plusieurs UGT. En règle générale, l'UGT pour les écarts d'acquisition est l'entité acquise à l'origine. Dans un cas particulier, l'écart d'acquisition d'ACTIA Corp. est affecté à plusieurs UGT :

- ✓ A hauteur de 2 M€ à l'ensemble de la Branche AUTOMOTIVE (en raison des synergies liées à l'implantation du Groupe aux Etats-Unis),
- ✓ Pour le reliquat aux entités américaines : ACTIA Corp. (Systèmes Embarqués) et ACTIA Inc. (Diagnostic).

Le test de dépréciation a pour but de comparer la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes :

- ✓ La valeur de réalisation diminuée des coûts de la vente,
- ✓ La valeur d'utilité, valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif ou d'une UGT. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir de prévisionnels à quatre ans de l'UGT ou des groupes d'UGT concernés, validés par la direction du Groupe. Les taux de croissance retenus pour les périodes ultérieures sont stables. Les taux d'actualisation sont déterminés en retenant un taux sans risque de la zone géographique concernée, augmenté d'une prime de risque spécifique aux actifs concernés.

Lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel. La perte de valeur d'une UGT est affectée en priorité aux écarts d'acquisition puis aux autres actifs de l'UGT, au prorata de leur valeur comptable.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition n'est pas reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.3.1.11 Les stocks

Les coûts des stocks comprennent :

- ✓ Les coûts d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)
- ✓ Les coûts de transformation (main d'œuvre et frais indirects de production)
- ✓ Les autres coûts ne sont inclus dans les coûts des stocks que s'ils sont encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les stocks d'encours de services sont évalués à leur coût de production (main d'œuvre et autres frais de personnel directement engagés pour fournir le service).

Le coût des stocks est déterminé en utilisant la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS/FIFO) ou celle du coût moyen pondéré.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et pour réaliser la vente).

2.3.1.12 Les créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte constatée est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

2.3.1.13 Affacturage, escompte, Dailly et cessions de créances :

S'il n'y a pas possibilité de recours par le banquier ou le factor, les créances sont décomptabilisées. Les risques attachés à la créance sont en effet transférés.

En cas de garantie, les créances sont décomptabilisées, sauf à hauteur de la garantie donnée.

Dans le cas contraire, les créances sont maintenues à l'actif du bilan, le Groupe gardant le risque de défaillance du débiteur. La somme versée par la banque est inscrite au compte banque en contrepartie de l'inscription d'une dette bancaire au passif. Celle-ci et la créance ne disparaissent du bilan que lorsque le débiteur s'est acquitté de sa dette auprès de l'établissement financier. Les frais encourus sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, au taux d'intérêt effectif, c'est à dire présentés en déduction de la dette et étalés sur la durée de celle-ci. Enfin, s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

2.3.1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La **trésorerie** est constituée des disponibilités bancaires en compte à la date de clôture. Les découverts bancaires remboursables à vue constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les **équivalents de trésorerie** sont des placements à court terme très liquides constitués de valeurs mobilières de placement facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement

de valeur. Ils sont comptabilisés à la valeur liquidative à la date de clôture, le boni de placement étant constaté au compte de résultat.

2.3.1.15 Les subventions et autres aides publiques :

Le Groupe ACTIELEC Technologies a bénéficié d'aides publiques du type "Avances Remboursables". Ces types de financements porteurs d'intérêts ne rentrent pas dans le cadre de gestion des subventions publiques et des critères de la norme IAS 20. Compte tenu des projets financés et de la forte probabilité de remboursement de ces avances, elles sont présentées en dettes dans les états financiers.

2.3.1.16 Les Impôts :

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

L'impôt exigible :

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période, en retenant les taux d'impôt en vigueur, et tout ajustement de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt exigible comprend également le crédit impôt recherche calculé au titre de la période.

Les impôts différés :

Les impositions différées résultent notamment :

- ✓ Des pertes fiscales reportables,
- ✓ Du décalage temporel pouvant exister entre la valeur en consolidation et la base fiscale de certains actifs et passifs.

En application de la méthode bilantielle du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leur recouvrement est probable. Ils doivent être imputables sur les bénéfices imposables à venir. Les actifs d'impôt différés sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice fiscal suffisant soit disponible.

En application d'IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

2.3.1.17 Les Instruments Financiers :

Les différentes catégories d'instruments financiers sont les actifs détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances émis par l'entreprise, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les autres passifs financiers.

- Actifs détenus jusqu'à échéance : le Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES n'en possède aucun,
- Prêts et créances émis par l'entreprise :
 - ✓ Ils sont comptabilisés au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe un indicateur de perte de valeur,
 - ✓ la décomptabilisation des actifs financiers est conditionnée au transfert des risques et avantages liés à l'actif, ainsi qu'au transfert de contrôle de l'actif. De ce fait, les effets escomptés non échus et les Dailly à titre de garantie sont maintenus au poste clients et comptes rattachés.
- Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat :
 - Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture,
 - Autres dettes (prêts et emprunts portant intérêt) : elles sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
 - Titres de participation : le Groupe détient des participations dans des sociétés sans exercer d'influence notable ou de contrôle. Conformément à la Norme IAS 39, les titres sont analysés comme disponibles à la vente et sont normalement comptabilisés à la juste valeur avec variations de valeur en capitaux propres. Toutefois, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût. En cas d'indication objective de dépréciation, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

- Le Groupe utilise également des instruments financiers composés du type Obligations Convertibles ou Bons de Souscription d'Actions. Ces instruments financiers composés sont ventilés en une composante dette et une composante capitaux propres.
- Instruments financiers dérivés : le Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient ni n'émet des instruments financiers à des fins de transactions. Cependant, les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs.
 - ✓ La couverture de risque de taux : le Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES a adopté une politique globale de couverture de taux ; ces instruments de couverture ne sont pas directement affectables à certains emprunts mais permettent de couvrir les emprunts à taux variable de façon globale. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.
 - ✓ La couverture du risque de change : pour certaines filiales du Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES, la comptabilité de couverture (couverture de flux futurs - cash-flow hedge) a été appliquée lorsque les critères étaient respectés (la part efficace de la juste valeur des instruments de couverture est constatée en capitaux propres, puis rapportée en résultat opérationnel lors de la réalisation du sous-jacent, les variations de juste valeur ultérieures suivent le traitement des variations de valeur du sous-jacent liées au change). Les instruments de couverture du risque de change ne respectant pas les critères liés à la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme ci-dessus (instruments de couverture du risque de taux).

2.3.1.18 Les Actions Propres :

Les actions propres détenues par le Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES sont déduites des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente ou de l'annulation des actions propres. La contrepartie versée ou reçue lors de ces transactions est directement comptabilisée en capitaux propres.

Le plan de stocks options existant dont les droits sont acquis avant la date de transition n'a fait l'objet d'aucun retraitement conformément à la dérogation prévue par IFRS 1.25.

2.3.1.19 Les Provisions

Une provision est comptabilisée :

- lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés,
- lorsqu'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources pour éteindre l'obligation,
- lorsque son montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation de la dépense. Si l'impact est significatif, le montant est actualisé par application d'un taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques au passif.

Une provision pour garanties est comptabilisée au moment de la vente des biens ou services correspondants. La provision repose sur les données historiques des garanties et est évaluée en pondérant toutes les sorties possibles en fonction de leur probabilité.

2.3.1.20 Avantages au personnel :

Les avantages à court terme sont reconnus en charges de personnel de la période.

Les avantages à long terme concernent :

- les régimes à cotisations définies : les obligations du Groupe se limitent au paiement des cotisations périodiques à des organismes extérieurs. La charge est comptabilisée au cours de la période sous la rubrique « charges de personnel »,
- les régimes à prestations définies : il s'agit des indemnités de départ en retraite, provisionnées selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte de facteurs démographiques (rotation du personnel, mortalité) et de

facteurs financiers (augmentation des salaires). Le taux d'actualisation retenu est le taux des obligations d'Etat. Les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été calculés,

- les autres avantages à long terme : ils sont provisionnés en fonction de leur acquisition par les salariés concernés. Le montant de l'obligation est calculé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été calculés.

2.3.1.21 Fournisseurs et autres dettes :

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Des produits constatés d'avance concernent les contrats d'abonnement souscrits par les clients. Les revenus relatifs à ces contrats sont répartis linéairement sur la durée du contrat (cf. § 2.3.1.5).

2.3.1.22 Modalités de Calcul du Résultat par Action :

- Le résultat de base par action correspond au résultat net de l'exercice attribuable au Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice retraité des actions propres.
- Le résultat dilué par action prend en compte tous les contrats qui peuvent donner à leur titulaire le droit d'acheter des actions ordinaires appelées actions ordinaires potentielles dilutives.

Pour le Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES, l'effet des plans de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions est pris en compte dans le résultat dilué par action.

2.3.1.23 Informations sectorielles :

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activités), soit dans la fourniture de produits ou services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Le Groupe a retenu une ventilation par secteur d'activité pour le niveau primaire d'information sectorielle, et une ventilation géographique pour le niveau secondaire, ainsi qu'exposé dans la note 2.3.16.

2.3.2 NOTES SUR LA TRANSITION AUX NORMES IFRS

Les comptes consolidés du Groupe publiés avant l'exercice 2005 étaient établis conformément aux principes comptables applicables en France et en conformité avec les dispositions du règlement CRC n° 99-02.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés au 31 décembre 2005 du Groupe ont été établis selon les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standard Board).

Les informations suivantes présentent les impacts de la transition qui sont enregistrées en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.

2.3.2.1 Principes et options retenues liés à la première adoption

L'impact chiffré du passage aux IFRS sur les informations financières 2004 a été préparé en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le Groupe applique pour l'établissement de ses comptes consolidés 2005. La base de préparation des informations financières 2004 décrites dans les notes suivantes résulte en conséquence :

- Des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005,
- Des options retenues et des exemptions utilisées par le Groupe pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS.

Les options retenues par le Groupe conformément aux dispositions générales de la norme IFRS 1 traitant de la première adoption des normes IFRS sont les suivantes :

- Regroupement d'entreprise (IFRS 3) : le Groupe a retenu l'option de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ; le Groupe a également retenu l'option de ne pas constater les écarts d'acquisition antérieurs sur les filiales étrangères en devises. Ces écarts d'acquisition restent donc en Euros (IFRS 1-B1A).
- Juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé (IAS 16) : l'option laissée au Groupe d'évaluer les immobilisations à leur juste valeur n'a pas été retenue. Les immobilisations sont constatées au coût historique.
- Instruments financiers (IAS 32 & 39) : l'option de décaler l'application d'IAS 32 & 39 au 1^{er} janvier 2005 n'a pas été retenue par le Groupe.
- Écarts actuariels sur les engagements de retraite (IAS 19) : le Groupe a choisi de constater tous les gains ou pertes actuariels en résultat immédiatement. Par conséquent, les écarts actuariels antérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont déjà enregistrés dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.
- Paiements fondés sur des actions (IFRS 2) : un seul plan de stocks options est en cours. Les droits relatifs à ce plan étaient acquis à la date de transition. Le Groupe n'a donc pas appliqué IFRS2 pour ce plan conformément à la dérogation prévue par IFRS 1.25.
- Écarts de conversion (IAS 21) : le Groupe comptabilisait déjà les écarts de conversion conformément à IAS 21. L'option de ne pas recalculer depuis l'origine les écarts de conversion n'a pas été retenue, à l'exception des écarts de conversion sur écarts d'acquisition (cf. ci-dessus). Les écarts de conversion sont constatés dans une rubrique distincte des capitaux propres.

2.3.2.2 Impact de la transition sur les états financiers consolidés

2.3.2.2.1 Présentation des états financiers

Bilan consolidé :

La norme IAS1 « Présentation des états financiers » apporte des modifications à la présentation des comptes consolidés. Le mode de présentation du bilan a été adapté en fonction de la norme IAS1 qui impose la distinction entre les éléments courants et non courants en IFRS, par opposition à la présentation antérieure en normes françaises retenant le critère de nature et/ou liquidité des actifs et des passifs.

Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de 12 mois à la date de clôture sont classés en courant, les autres actifs et passifs étant classés en non courant.

L'application de la norme IAS1 conduit également à inclure les intérêts minoritaires dans les capitaux propres, la ventilation entre « Part du Groupe » et « Minoritaires » restant toutefois précisée.

Les principaux impacts de présentation des bilans publiés en normes françaises au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 par rapport à ceux présentés en normes IFRS dans les tableaux ci-après sont les suivants :

- les crédits d'impôts recherche antérieurement présentés au sein du poste « Autres créances » sont isolés sur une ligne spécifique en actif courant ou non courant dans le bilan IFRS,
- les provisions pour indemnités de départ en retraite sont classées distinctement en passifs non courants,
- les avances conditionnées sont classées au sein du poste « dettes financières » et ventilées en passif non courant ou courant en fonction de leur exigibilité,
- la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « Autres passifs financiers courants ».

Compte de résultat consolidé :

Les impacts de présentation du compte de résultat consolidé publiés en normes françaises au 31 décembre 2004 par rapport à celui présenté en normes IFRS dans le tableau ci-après sont les suivants :

- les subventions d'exploitation ont été reclassées en diminution des postes de charges correspondants du résultat opérationnel,
- les transferts de charges ont été reclassés en diminution des postes de charges correspondants,
- la production immobilisée est reclassée en diminution des postes de charges correspondants,

- les reprises sur amortissements et provisions classées sous la rubrique « reprise amortis., provisions, transfert » ont été reclassées soit en « dotations nettes aux provisions » soit en « dotations nettes aux amortissements »,
- les produits et charges financiers sont reclassés comme suit :
 - ✓ dans le poste « gains et pertes de change sur opérations d'exploitation » pour les gains et pertes de change liés à des opérations commerciales,
 - ✓ dans le poste « autres produits et charges financiers » du résultat financier pour les gains et pertes de change hors exploitation,
 - ✓ dans les postes « dotations nettes aux provisions » du résultat financier pour les dotations et reprises de provision à caractère financier,
 - ✓ dans le poste « produits de trésorerie et équivalents de trésorerie » pour les gains provenant des placements de trésorerie,
 - ✓ dans le poste « coût de l'endettement financier brut » pour les intérêts sur emprunts,
- les produits et charges exceptionnels sont reclassés comme suit :
 - ✓ dans le poste « autres produits et charges d'exploitation » pour les produits et charges exceptionnels sur opération de gestion,
 - ✓ dans les postes « reprises sur provisions » et « dotations sur provisions » pour les dotations et reprises de provision à caractère exceptionnel,
 - ✓ dans le poste « plus ou moins values sur cessions d'immobilisations » pour les produits et charges exceptionnels sur opérations en capital.

Les tableaux ci-après détaillent les reclassements effectués :

Au 1^{er} janvier 2004

Valeurs Nettes en k€	Présentation principes français CRC 99/02												
	Capital souscrit non appelé	Ecart d'acquisition	Immo. Incorporelles	Immo. Corporelles	Immo. Financières	Total actif immobilisé	Stocks	Créances	Actions propres	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	Total actif circulant	Comptes de régularisation	Total général de la présentation format IFRS
Principes français CRC 99/02 au format IFRS													
Actif non courant													
Écart d'acquisition	21 095												21 095
Frais de développement		17 443											17 443
Autres immobilisations incorporelles		1 169											1 169
Terrains				1 628									1 628
Constructions				6 534									6 534
Installations techniques				4 772									4 772
Autres immobilisations corporelles				3 262									3 262
Titres des sociétés M.E.					647								647
Autres immobilisations financières					991								991
Instruments financiers													
Impôt différé actif								7 770					7 770
Crédit impôt recherche non courant								310					310
Actif courant													
Stocks							46 035						46 035
Créances clients								48 860					48 860
Autres créances courantes liées à l'activité								7 542					7 542
Autres créances courantes diverses								1 518			75		1 593
Valeurs mobilières de placement									223				223
Disponibilités									6 332				6 332
SOUS-TOTAL GENERAL	21 095	18 612	16 195	1 638	57 540	46 035	66 001		6 555	118 591	75		176 206
Éléments de l'ACTIF CRC 99/02 reclassés au PASSIF Format IFRS									204		204		204
TOTAL GENERAL FORMAT CRC 99/02 (version publiée)	21 095	18 612	16 195	1 638	57 540	46 035	66 001	204	6 555	118 795	75		176 410

Valeurs Nettes en k€	Présentation principes français CRC 99/02								
	Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Autres fonds propres	Provisions pour risques et charges	Dettes et régularisations	Écarts de conversion passif	Sous-total général (version publiée)	Eléments de l'actif CRC 99/02 reclassés au passif IFRS	Total général de la présentation format IFRS
Principes français CRC 99/02 au format IFRS									
Capitaux propres									
Capital	12 865						12 865		12 865
Primes	9 277						9 277		9 277
Réserves	4 906						4 906		4 906
Report à nouveau	12 120						12 120		12 120
Résultat N-1									
Ecart de conversion	<1 697>						<1 697>		<1 697>
Actions propres								<204>	<204>
Résultat de l'exercice	1 941						1 941		1 941
Résultat des minoritaires		56					56		56
Réserves minoritaires		2 839					2 839		2 839
Passif non courant									
Emprunts obligataires					1 499		1 499		1 499
Emprunts auprès des établissements de crédit					22 236		22 236		22 236
Dettes financières diverses			252				252		252
Dettes financières Crédit-bail					1 547		1 547		1 547
Dettes diverses					656		656		656
Instruments financiers dérivés									
Impôt différé passif				17			17		17
Provision pour retraite et autres avantages long terme				1 595			1 595		1 595
Passif courant									
Provisions à court terme				1 811			1 811		1 811
Emprunts obligataires									
Dettes financières à moins d'un an			396		40 394		40 790		40 790
Instruments financiers									
Fournisseurs					33 312		33 312		33 312
Autres dettes d'exploitation					17 873		17 873		17 873
Dettes fiscales (IS)					1 201		1 201		1 201
Autres dettes diverses					6 140		6 140		6 140
Produits constatés d'avance					5 175		5 175		5 175
TOTAL GENERAL FORMAT CRC 99/02 (version publiée)	39 411	2 896	648	3 423	130 033		176 410	<204>	176 206

Au 31 décembre 2004

<i>Valeurs Nettes en k€</i>	Présentation principes français CRC 99/02											
Principes français CRC 99/02 au format IFRS	Capital souscrit non appelé	Ecart d'acquisition	Immo. Incorporelles	Immo. Corporelles	Immo. Financières	Total actif immobilisé	Stocks	Créances	Actions propres	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	Total actif circulant	Total général de la présentation format IFRS
Actif non courant												
Écart d'acquisition		20 253										20 253
Frais de développement			18 553									18 553
Autres immobilisations incorporelles			1 778									1 778
Terrains				1 558								1 558
Constructions				5 903								5 903
Installations techniques				6 003								6 003
Autres immobilisations corporelles				3 771								3 771
Titres des sociétés M.E.					628							628
Autres immobilisations financières					979							979
Instruments financiers												
Impôt différé actif								8 564				8 564
Crédit impôt recherche non courant								1 451				1 451
Actif courant												
Stocks							52 283					52 283
Créances clients								56 017				56 017
Autres créances courantes liées à l'activité								6 747				6 747
Autres créances courantes diverses								1 235				1 235
Valeurs mobilières de placement										90		90
Disponibilités										10 421		10 421
SOUS-TOTAL GENERAL		20 253	20 331	17 235	1 606	59 426	52 283	74 015		10 511	136 809	196 235
Éléments de l' ACTIF CRC 99/02 reclassés au PASSIF IFRS									297		297	297
TOTAL GENERAL FORMAT CRC 99/02 (version publiée)		20 253	20 331	17 235	1 606	59 426	52 283	74 015	297	10 511	137 106	196 532

<i>Valeurs Nettes en k€</i>	Présentation principes français CRC 99/02								
Principes français CRC 99/02 au format IFRS	Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Autres fonds propres	Provisions pour risques et charges	Dettes et régularisations	Écart de conversion passif	Sous-total général (version publiée)	Éléments de l'actif 99/02 reclassés au passif IFRS	Total général de la présentation format IFRS
Capitaux propres									
Capital	14 271						14 271		14 271
Primes	13 792						13 792		13 792
Réserves	6 766						6 766		6 766
Report à nouveau	12 241						12 241		12 241
Résultat N-1									
Ecart de conversion	<1 699>						<1 699>		<1 699>
Actions propres								<297>	<297>
Résultat de l'exercice	3 866						3 866		3 866
Résultat des minoritaires		562					562		562
Réserves minoritaires		2 884					2 884		2 884
Passif non courant									
Emprunts obligataires					1 060		1 060		1 060
Emprunts auprès des établissements de crédit					20 344		20 344		20 344
Dettes financières diverses			268				268		268
Dettes financières Crédit-bail					2 167		2 167		2 167
Dettes diverses					329		329		329
Instruments financiers dérivés									
Impôt différé passif				43			43		43
Provision pour retraites et autres avantages à long terme				1 982			1 982		1 982
Passif courant									
Provisions à court terme				3 795			3 795		3 795
Emprunts obligataires					495		495		495
Dettes financières à moins d'un an			145		37 973		38 118		38 118
Instruments financiers									
Fournisseurs					41 568		41 568		41 568
Autres dettes d'exploitation					18 297		18 297		18 297
Dettes fiscales (IS)					549		549		549
Autres dettes diverses					8 450		8 450		8 450
Produits constatés d'avance					6 383		6 383		6 383
TOTAL GENERAL FORMAT CRC 99/02 (version publiée)	49 239	3 446	413	5 820	137 615		196 532	<297>	196 235

Valeurs Nettes en k€	Présentation principes français CRC 99/02 (Publié)													
	Chiffre d'affaires net	Produits d'exploitation	Charges d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat courant avant impôt	Résultat exceptionnel	Impôts dus et différés	Résultat des stés intégrées (avant AEA)	Résultat sociétés mises en équivalence	Dotations amortissem. écarts acquisitions	Résultat d'ensemble consolidé	Reclassements Format IFRS	Total général de la présentation format IFRS
Chiffre d'affaires	227 741	227 741		227 741		227 741			227 741					227 741
- Achats consommés			<110 033>	<110 033>		<110 033>			<110 033>				<164>	<110 196>
- Charges de personnel			<62 508>	<62 508>		<62 508>			<62 508>				3 256	<59 252>
- Charges externes			<42 098>	<42 098>		<42 098>			<42 098>				671	<41 427>
- Impôts et taxes			<3 616>	<3 616>		<3 616>			<3 616>				<1>	<3 617>
- Dotations nettes aux amortissements		1 130	<7 220>	<6 090>		<6 090>	201		<5 890>		<1 652>		<193>	<7 734>
- Dotations nettes aux provisions		1 639	<4 942>	<3 303>	93	<3 211>	<477>		<3 688>				188	<3 500>
+/- Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		4 780		4 780		4 780			4 780					4 780
+/- Gains et pertes de change sur opérations d'exploitation					<243>	<243>			<243>				354	111
+/- Autres produits et charges d'exploitation		335	<528>	<193>		<193>	<246>		<439>				158	<281>
+/- values sur cessions d'immobilisations							64		64				0	64
Résultat opérationnel														6 690
+ Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie					74	74			74					74
- Coût de l'endettement financier brut					<3 321>	<3 321>			<3 321>					<3 321>
+/- Autres produits et charges financiers (dont gains et pertes de change hors exploitation)					130	130			130					130
Coût de l'endettement financier net														<3 116>
Charge d'impôt								775	775					775
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence										81				81
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession														4 429
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession														
Résultat net														4 429
SOUS-TOTAL GENERAL	227 741	235 625	<230 945>	4 679	<3 266>	1 413	<459>	775	1 729	81	<1 652>	2 979		
Éléments du CR devant être reclassés dans d'autres comptes du CR		4 384		4 384		4 384	<113>		4 271			1 450		
TOTAL GENERAL FORMAT CRC 99/02 (version publiée)	227 741	240 009	<230 945>	9 063	<3 266>	5 797	<572>	775	6 000	81	<1 652>	4 429		

2.3.2.2.2 Réconciliation des bilans et compte de résultat

Les impacts sur les bilans et compte de résultat consolidés publiés en normes françaises au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 par rapport à ceux présentés en normes IFRS dans les tableaux ci-après sont les suivants :

(1) – Regroupement d'entreprises et immobilisations incorporelles (IAS 38 – IFRS 3) :

Les immobilisations incorporelles (frais d'établissement et fonds de commerce) ne remplissant pas les critères de reconnaissance des actifs à la date de transition ont été éliminées par les capitaux propres. L'impact sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 est de <74 k€>.

Conformément à l'application de la norme IFRS 3, l'amortissement des écarts d'acquisition n'a plus lieu d'être constaté pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2004. Mais les écarts d'acquisition sont soumis à un test systématique pour déterminer les dépréciations éventuelles.

(2) – Immobilisations corporelles (IAS 16) :

La norme IAS 16, immobilisations corporelles, prévoit l'utilisation de durées d'amortissements différenciées sur chacun des composants d'un même actif immobilisé.

L'application de la norme IAS 16 a conduit le Groupe à revoir la liste des composants immobilisables et leurs durées d'utilisation. L'application de ces principes concerne principalement les constructions. L'impact sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 est de + 433 k€.

(3) – Instruments financiers (IAS 32 / 39) :

Par application de ces normes :

- les valeurs mobilières de placement ont été réévaluées à leur juste valeur avec une incidence en capitaux propres à l'ouverture de 22 k€;
- les actions propres détenues par le Groupe ont été déduites des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 pour un montant de <82 k€> ;
- un emprunt obligataire a fait l'objet d'une ventilation entre dettes et capitaux propres. L'impact sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 est de <64 k€>. Les variations liées à l'actualisation les années suivantes sont inscrites en rubrique « intérêts et charges financières ».
- les créances et dettes ne portant pas intérêt dont l'échéance est supérieure à un an font l'objet d'un calcul d'actualisation. L'écart lié à l'actualisation à l'origine est constaté en capitaux propres. La reprise liée à l'actualisation chaque année suivante est inscrite en rubrique « autres produits et charges financiers ». Le taux d'actualisation retenu est de 3,9 %.
- des bons de souscription d'actions ANVAR ont fait l'objet d'un reclassement en dettes financières diverses non courantes compte tenu de l'engagement de rachat donné, pour un impact sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 de <1 600 k€>.
- des instruments de couverture de taux (CAP et SWAP) ont fait l'objet d'une valorisation à leur juste valeur pour un impact sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 de + 13 k€. Le tableau suivant indique leur valeur comptable et leur juste valeur aux 1^{er} janvier 2004 et 31 décembre 2004 par type d'instrument :

Valeurs en k€	Valeur comptable		Juste valeur	
	1 ^{er} janvier 2004	31 décembre 2004	1 ^{er} janvier 2004	31 décembre 2004
CAP	0	0	56	9
SWAP	0	0	<43>	<25>
Total	0	0	13	<16>

- les effets escomptés non échus et les Dailly à titre de garantie ont été reclassés au poste créances clients (8 671 k€ au 1^{er} janvier 2004 et 9 147 k€ au 31 décembre 2004).

Au 1^{er} janvier 2004

<i>Valeurs nettes en k€</i>	Bilan ACTIF au 1er janvier 2004				
	TOTAL GENERAL FORMAT IFRS (Version 99/02)	IAS 38 - Immo. Incorporelles	IAS 16 Immo. corporelles	IAS 32-39 Instruments financiers	SOLDES IFRS 01/01/2004
Actif non courant					
Écarts d'acquisition	21 095				21 095
Frais de développement	17 443				17 443
Autres immobilisations incorporelles	1 169	<74>			1 095
Terrains	1 628				1 628
Constructions	6 534		487		7 020
Installations techniques	4 772				4 772
Autres immobilisations corporelles	3 262				3 262
Titres des sociétés M.E.	647		<114>		533
Autres immobilisations financières	991				991
Instruments financiers				56	56
Impôt différé actif	7 770		55	<80>	7 746
Crédit impôt recherche non courant	310				310
Actif courant					
Stocks	46 035				46 035
Créances clients	48 860			8 671	57 531
Autres créances courantes liées à l'activité	7 542				7 542
Autres créances courantes diverses	1 593				1 593
Valeurs mobilières de placement	223			22	245
Disponibilités	6 332				6 332
Totaux	176 206	<74>	428	8 670	185 230

Valeurs nettes en k€	Bilan PASSIF au 1er janvier 2004				
	TOTAL GENERAL FORMAT IFRS (Version 99/02)	IAS 38 - Immo. Incorporelles	IAS 16 - Immo. Corporelles	IAS 32-39 - Instruments financiers	Soldes IFRS 01/01/2004
Capitaux propres					
Capital	12 865				12 865
Primes	9 277				9 277
Réserves	4 906	<60>	440	<1 443>	3 843
Report à nouveau	12 120				12 120
Résultat N-1					
Ecart de conversion	<1 697>		<3>		<1 700>
Actions propres	<204>			<240>	<443>
Résultat de l'exercice	1 941				1 941
Résultat des minoritaires	56				56
Réserves minoritaires	2 839	<14>	<4>	<5>	2 817
Passif non courant					
Emprunts obligataires	1 499			<62>	1 438
Emprunts auprès des établissements de crédit	22 236				22 236
Dettes financières diverses	252			1 600	1 852
Dettes financières Crédit-bail	1 547				1 547
Dettes d'exploitation à plus d'un an					
Dettes diverses	656			<28>	628
Instruments financiers dérivés				43	43
Impôt différé passif	17		9		26
Provision pour retraites et autres avantages long terme	1 595				1 595
Passif courant					
Provisions à court terme	1 811		<15>	245	2 041
Emprunts obligataires				<87>	<87>
Dettes financières à moins d'un an	40 790			8 671	49 462
Instruments financiers					
Fournisseurs	33 312				33 312
Autres dettes d'exploitation	17 873				17 873
Dettes fiscales (IS)	1 201				1 201
Autres dettes diverses	6 140			<26>	6 114
Produits constatés d'avance	5 175				5 175
Totaux	176 206	<74>	428	8 670	185 230

Au 31 décembre 2004 :

	Bilan ACTIF au 31 décembre 2004				
	TOTAL GENERAL FORMAT IFRS (Version 99/02)	IAS 38 - IFRS 3 - Immo. Incorporelles	IAS 16 - Immo. Corporelles	IAS 32-39 - Instruments financiers	SOLDES IFRS 31/12/2004
<i>Valeurs nettes en k€</i>					
Actif non courant					
Ecarts d'acquisition	20 253	1 652			21 905
Frais de développement	18 553				18 553
Autres immobilisations incorporelles	1 778	<67>			1 711
Terrains	1 558				1 558
Constructions	5 903		584		6 487
Installations techniques	6 003				6 003
Autres immobilisations corporelles	3 771				3 771
Titres des sociétés M.E.	628		<125>		503
Autres immobilisations financières	979				979
Instruments financiers				9	9
Impôt différé actif	8 564		49	<35>	8 579
Crédit impôt recherche non courant	1 451				1 451
Actif courant					
Stocks	52 283				52 283
Créances clients	56 017			9 147	65 164
Autres créances courantes liées à l'activité	6 747				6 747
Autres créances courantes diverses	1 235				1 235
Valeurs mobilières de placement	90			24	113
Disponibilités	10 421				10 421
Totaux	196 235	1 585	509	9 145	207 475

	Bilan PASSIF au 31 décembre 2004				
	TOTAL GENERAL FORMAT IFRS (Version 99/02)	IAS 38 - Immo. Incorporelles	IAS 16 - Immo corporelles	IAS 32-39 - Instruments financiers	Soldes IFRS 31/12/2004
<i>Valeurs nettes en k€</i>					
Capitaux propres					
Capital	14 271				14 271
Primes	13 792				13 792
Réserves	6 766	<60>	472	<1 441>	5 737
Report à nouveau	12 241				12 241
Résultat N-1					
Ecart de conversion	<1 699>		4		<1 695>
Actions propres	<297>			<147>	<444>
Résultat de l'exercice	3 866	1 585	40	<86>	5 405
Résultat des minoritaires	562	74		1	638
Réserves minoritaires	2 884	<14>		<5>	2 866
Passif non courant					
Emprunts obligataires	1 060			<52>	1 008
Emprunts auprès des établissements de crédit	20 344				20 344
Dettes financières diverses	268			1 600	1 868
Dettes financières Crédit-bail	2 167				2 167
Dettes d'exploitation à plus d'un an					
Dettes diverses	329			<8>	321
Instruments financiers dérivés				25	25
Impôt différé passif	43		8		51
Provision pour retraites et autres avantages long terme	1 982				1 982
Passif courant					
Provisions à court terme	3 795		<15>	255	4 035
Emprunts obligataires	495			<128>	367
Dettes financières à moins d'un an	38 118			9 147	47 265
Instruments financiers					
Fournisseurs	41 568				41 568
Autres dettes d'exploitation	18 961			<18>	18 943
Autres dettes diverses	8 335				8 335
Produits constatés d'avance	6 383				6 383
Totaux	196 235	1 585	509	9 145	207 475

Valeurs nettes en k€	Compte de Résultat au 31 décembre 2004				
	TOTAL GENERAL FORMAT IFRS (Version 99/02)	IAS 38 - IFRS 3 - Immo. Incorporelles	IAS 16 - Immo. Corporelles	IAS 32-39 - Instruments financiers	Soldes IFRS 31/12/2004
Chiffre d'affaires	227 741				227 741
- Achats consommés	<110 196>				<110 196>
- Charges de personnel	<59 252>				<59 252>
- Charges externes	<41 427>				<41 427>
- Impôts et taxes	<3 617>				<3 617>
- Dotations nettes aux amortissements	<7 734>	1 659	30		<6 045>
- Dotations nettes aux provisions	<3 500>			<93>	<3 593>
+/- Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	4 780				4 780
+/- Gains et pertes de change sur opérations d'exploitation	112				112
+/- Autres produits et charges d'exploitation	<281>	<1>			<282>
+/- valeurs sur cessions d'immobilisations	64				64
Résultat opérationnel	6 690	1 658	30	<93>	8 284
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	74			2	76
Coût de l'endettement financier brut	<3 321>			<6>	<3 327>
+/- Autres produits et charges financiers (dont gains et pertes de change hors exploitation)	130			<29>	102
Coût de l'endettement financier net	<3 117>			<33>	<3 149>
Charge d'impôt	775		20	42	838
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	81		<9>		71
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	4 429	1 658	40	<83>	6 044
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession					
Résultat net	4 429	1 658	40	<83>	6 044

2.3.2.2.3 Réconciliation des tableaux de flux de trésorerie

Les impacts sur le tableau de flux de trésorerie publié en normes françaises au 31 décembre 2004 par rapport à celui présenté en normes IFRS sont décrits dans le tableau ci-après.

Valeurs nettes en k€	31/12/04 Version 99/02	Retraitements IFRS			31/12/04 IFRS
		IAS 38 IFRS 3 Immo. Inc	IAS 16 Immo. Corp	IAS 32-39 Instr. Fin.	
Résultat net des sociétés intégrées	4 348	1 658	50	<83>	5 973
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :					
- Amortissements et provisions	11 310	<1 658>	<30>		9 622
- Autres produits et charges	22				22
- Impôts différés	<741>		<20>	<42>	<803>
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	14 939	0	0	<125>	14 814
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	101				101
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	<2 567>			<476>	<3 042>
Flux net de trésorerie généré par l'activité	12 473	0	0	<601>	11 872
Acquisitions d'immobilisations	<8 171>				<8 171>
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	77			34	111
Entrée de périmètre	<1 109>				<1 109>
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	<9 203>	0	0	34	<9 169>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère					
Dividendes versés aux actionnaires des sociétés intégrées	<23>				<23>
Augmentations de capital en numéraire	5 967				5 967
Émissions d'emprunts	6 076				6 076
Remboursements d'emprunts	<9 311>				<9 311>
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 709	0	0	0	2 709
Incidence des variations de cours de devises	36				36
Variations de trésorerie	6 015	0	0	<566>	5 449
Trésorerie d'ouverture	<23 193>			<8 853>	<32 046>
Trésorerie de clôture	<17 177>			<9 420>	<26 597>

2.3.3 SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Nom	Siège	N° Siren	% de Contrôle		Méthode de consolidation		Métiers
			12/04	12/05	12/04	12/05	
ACTIELEC TECHNOLOGIES	Toulouse	542 080 791	Société consolidante		Société consolidante		Holding
AUTOMOTIVE							
ACTIA	Toulouse	389 187 360	99,97	99,97	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA MULLER SERVICES	Toulouse	350 183 182	99,99	99,99	I.G.	I.G.	Fabrication et distribution de matériels mécaniques pour garages et centres de contrôle
TECNOFRANCE	Méry sur Oise	342 201 563	99,50	99,50	I.G.	I.G.	Sans activité industrielle
AUTOTECH	Méry sur Oise	392 235 586	71,58	92,89	I.G.	I.G.	Sans activité industrielle
PARMA	Méry sur Oise	400 812 897	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Immobilier
AIXIA	Le Bourget du Lac	381 805 514	99,91	99,91	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ATON SYSTEMES	Maison Alfort	384 018 263	87,80	87,80	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA UK	Newtown (<i>Pays de Galles</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
TEKHNE	Farnborough (<i>Angleterre</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Sans activité industrielle depuis 1995
ACTIA VIDEOBUS	Getafe Madrid (<i>Espagne</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications de matériels audio et vidéo
ACTIA AUTOMOTIVE	Getafe Madrid (<i>Espagne</i>)		80,01	80,01	I.G.	I.G.	Distribution de produits de diagnostic
SCI LOS OLIVOS	Getafe Madrid (<i>Espagne</i>)		39,99	39,99	M.E.	M.E.	Immobilier
KARFA	Mexico (<i>Mexique</i>)		90,00	90,00	I.G.	I.G.	Gestion de participations
ACTIA DE MEXICO	Mexico (<i>Mexique</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Fabrication et distribution de matériels audio et vidéo
ACTIA DO BRASIL	Porto Alegre (<i>Brésil</i>)		90,00	90,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA INC.	Elkhart-Indiana (<i>USA</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Société sans activité
ATAL	Tabor (<i>Rep.Tchèque</i>)		89,98	89,98	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA ITALIA	Torino (<i>Italie</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
I + ME ACTIA	Braunsweig (<i>Allemagne</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA CORP.	Elkhart-Indiana (<i>USA</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA NL	Nuenen (<i>Pays-Bas</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA POLTIK SP	Lodz (<i>Pologne</i>)		70,00	70,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
CIPI	Tunis (<i>Tunisie</i>)		65,60	65,60	I.G.	I.G.	Fabrications électroniques
ACTIA INDIA	New Delhi (<i>Inde</i>)		51,00	51,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA SHANGAI	Shangai (<i>Chine</i>)		100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ACTIA NORDIC	Spanga (<i>Suède</i>)		52,00	52,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
TELECOMMUNICATIONS							
SODIELEC SA (1)	St Georges de Luzençon	699 800 306	90,47	91,10	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
SCI SODIMOB	St Georges de Luzençon	419 464 490	60,00	60,00	I.G.	I.G.	Immobilier
PILGRIM	Toulouse	403 566 375	99,99	99,99	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques
ARDIA (2)	Tunis (<i>Tunisie</i>)		-	60,00	-	I.G.	Études électroniques
SCI DE L'ORATOIRE (3)	Toulouse	345 291 405	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Immobilier
SCI LES COTEAUX DE POUVOURVILLE	Toulouse	343 074 738	27,50	27,50	M.E.	M.E.	Immobilier

(1) Suite à l'augmentation du capital de SODIELEC SA, intervenue le 27/05/2005, le pourcentage de contrôle de cette société est passé de 90,47 % à 91,10 %.

(2) Le 27 mai 2005, le Groupe a créé la société ARDIA. Cette société est contrôlée à 60 % par ACTIELEC TECHNOLOGIES.

(3) SCI de l'Oratoire est détenue à 86% par ACTIELEC TECHNOLOGIES et 14% par ACTIA.

2.3.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les valeurs brutes des **immobilisations incorporelles** ont évolué comme suit :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	Au 31/12/04 IFRS	Variation périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Transfert>	Cessions et autres diminutions	Au 31/12/05 IFRS
Écarts d'acquisition	21 905	93				21 998
Frais de Développement	24 595		132	3 439	<912>	27 254
Autres immobilisations incorporelles	6 497		5	479	<68>	6 913
Total	52 997	93	137	3 918	<980>	56 165

et les **amortissements** :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	Au 31/12/04 IFRS	Variation périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	Au 31/12/05 IFRS
Frais de Développement	6 042		<6>	3 209	<912>	8 333
Autres immobilisations incorporelles	4 786		<10>	417	<46>	5 147
Total	10 828		<16>	3 626	<958>	13 480

Les nouvelles immobilisations incorporelles :

- ont été générées en interne (production immobilisée) (+ 3,4 M€),
- ont été acquises à l'extérieur (+ 0,5 M€),

Les frais de développement immobilisés au cours de l'exercice 2005 (acquisition en valeur brute) concernent principalement le Chronotachygraphe (+1,6 M€).

L'augmentation des **frais de développement immobilisés** provient essentiellement de :

- ACTIA SA (+ 1,8 M€),
- ACTIA de Mexico (+ 0,1 M€),
- SODIELEC SA (+ 1,4 M€).

Le tableau ci-dessous résume l'évolution du **coût total** des dépenses de recherche et développement:

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	2004	2005
Automotive	24 422	24 530
<i>dont coût des études commandées par les clients</i>	11 337	12 748
<i>dont immobilisations</i>	1 708	2 146
<i>dont charges de l'année</i>	11 377	9 636
Télécommunications	11 273	10 820
<i>dont coût des études commandées par les clients</i>	1 553	2 339
<i>dont immobilisations</i>	1 718	1 283
<i>dont charges de l'année</i>	8 002	7 138
Total	35 695	35 350
Amortissement des immobilisations de développement immobilisés n'entrant pas dans le calcul du coût total	3 209	3 245

Le détail des **écarts d'acquisition** est le suivant :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	Valeurs au bilan
CIPI	922
ATON Systemes	390
KARFA	31
ACTIA Corp.	7 501
ACTIA Poltik	224
ACTIA Automotive	38
ACTIA Nordic	587
SODIELEC	12 305
Total	21 998

L'augmentation de capital de SODIELEC SA le 27 mai 2005 a été en partie souscrite par ACTIELEC Technologies. Ainsi le pourcentage de contrôle du Groupe sur SODIELEC SA est passé de 90,47 % à 91,10 %. De ce fait, un écart d'acquisition a été calculé. L'écart d'acquisition positif de 93 k€ a été constaté au 31 décembre 2005.

Conformément à la Norme IAS 36, la totalité des écarts d'acquisition a été soumise à des tests de dépréciation, qui n'ont pas mis en évidence de perte de valeur.

Il s'agit notamment des écarts d'acquisition de ACTIA Corp. et de SODIELEC dont les informations relatives aux tests sont détaillées ci-dessous :

➤ Test sur l'écart d'acquisition de **ACTIA Corp. (USA)** :

L'écart d'acquisition d'ACTIA Corp. est affecté à plusieurs UGT :

- ✓ A hauteur de 2 M€ à l'ensemble de la Branche AUTOMOTIVE (en raison des synergies liées à l'implantation du Groupe aux États-Unis),
- ✓ Pour le reliquat aux entités américaines : ACTIA Corp. (Systèmes Embarqués) et ACTIA Inc. (Diagnostic).
La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité de l'UGT. Elle a été déterminée en tenant compte des hypothèses suivantes :
 - Les **prévisions de cash-flow** établies par le management tiennent compte de l'évolution du chiffre d'affaires fondé sur l'évaluation du carnet de commande des quatre prochaines années ainsi que sur l'évolution du besoin en fonds de roulement calculé suivant l'évolution de l'activité,
 - Le niveau d'investissement annuel,
 - Le management a chiffré ces hypothèses en se fondant sur l'expérience passée,
 - La période couverte pour ces prévisions de cash-flow est de quatre années (de 2006 à 2009),
 - La taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital. Il a été établi sur la base d'un coût du capital de 13,0 % et d'un coût net de la dette de 3,6 %. Le taux retenu pour l'actualisation des cash-flows et la valeur terminale s'élève à 11,1 %.
 - Ci-après les hypothèses justifiant les taux retenus :
 - Coût du capital :
 - T Bonds US : 4,46 %
 - Prime de risque moyenne des sociétés de l'Eurolist Compartiment C : 5,94 %
 - Beta compris entre 1,355 (Source Bloomberg) et 1,54 (Source Datastream),
 - Coût de la dette :
 - Coût de la dette à moyen long terme avant impôt de 6%,
 - Un taux d'imposition de 40 %, taux utilisé dans le cadre de la détermination des cash-flows.
 - La valeur terminale a été déterminée à partir d'un cash-flow auquel a été appliqué un taux de croissance à l'infini de 1 %.

➤ Test sur l'écart d'acquisition de SODIELEC :

L'écart d'acquisition de SODIELEC a été rattaché à une UGT composée de l'ensemble des actifs immobilisés de la société SODIELEC SA, le tout représentant une valeur nette globale de **19,9 M€**.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité de l'UGT. Elle a été déterminée en tenant compte des hypothèses suivantes :

- ✓ Les **prévisions de cash-flow** établies par le management tiennent compte de l'évolution du chiffre d'affaires fondé sur l'évaluation du carnet de commande des quatre prochaines années ainsi que sur l'évolution du besoin en fonds de roulement calculé suivant l'évolution de l'activité,
- ✓ Le niveau d'investissement annuel,
- ✓ Le management a chiffré ces hypothèses en se fondant sur l'expérience passée,
- ✓ La période couverte pour ces prévisions de cash-flow est de quatre années (de 2006 à 2009),
- ✓ La taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital. Il a été établi sur la base d'un coût du capital de 12,0 % et d'un coût net de la dette de 3,3 %. Le taux retenu pour l'actualisation des cash-flows et la valeur terminale s'élève à 9,9 %.

Ci-après les hypothèses justifiant les taux retenus :

- Coût du capital :
 - OAT 10 ans : 3,38 %
 - Prime de risque moyenne des sociétés de l'Eurolist Compartiment C : 5,94 %
 - Beta compris entre 1,355 (Source Bloomberg) et 1,54 (Source Datastream)
- Coût de la dette :
 - Coût de la dette à moyen long terme avant impôt de 5 %,
 - Un taux d'imposition de 33,33 %, taux utilisé dans le cadre de la détermination des cash-flows.
- ✓ La valeur terminale a été déterminée à partir d'un cash-flow auquel a été appliqué un taux de croissance à l'infini de 1 %.

2.3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les valeurs brutes des immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	Au 31/12/04	Variation périètre	Écarts de Conversion	Acquisitions et Transferts	Cessions et autres diminutions	Au 31/12/05
Terrains	1 571		48			1 619
Constructions	11 362		291	10		11 663
Installations Techniques Matériels	25 885		210	3 381	<646>	28 830
Outillages						
Autres immobilisations	13 397		364	755	<1 095>	13 421
Total	52 215		913	4 146	<1 741>	55 533
Dont crédit bail:						
Terrains	62			159 *		221
Constructions	2 256			2 044 *		4 300
Installations Techniques Matériels	3 451			1 255		4 706
Outillages						
Autres immobilisations	2 070				<437>	1 633

* L'augmentation du Crédit-Bail est liée à la cession-bail des bâtiments de la SCI ORATOIRE au cours du 1^{er} semestre 2005 (2,1 M€).

La totalité des nouvelles immobilisations corporelles a été acquise auprès de fournisseurs extérieurs.

En 2005, les acquisitions les plus significatives concernent :

- Les installations techniques + 3,4 M€,
(dont ACTIA SA 1,7 M€ dont 1,2 M€ en Crédit Bail, CIPI 0,6 M€)
- Les autres immobilisations + 0,7 M€,
(dont AMS SA 0,1 M€, ACTIA Videobus 0,1 M€, ACTIA Corp 0,2 M€, CIPI 0,1 M€).

Les immobilisations corporelles données en garantie sont détaillées au paragraphe 2.3.23 - Garanties sur éléments d'actif.

Les **amortissements** :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	Au 31/12/04 IFRS	Variation périmètre	Écarts de Conversion	Dotations	Reprises	Au 31/12/05 IFRS
Terrains	13			13	<13>	13
Constructions	4 875		49	547	0	5 471
Installations Techniques Matériels	19 882		116	2 091	<301>	21 788
Outillages						
Autres immobilisations	9 625		164	294	<395>	9 688
Total	34 395		329	2 945	<709>	36 960
Dont crédit bail:						
Terrains	0			13		13
Constructions	900			1 122		2 022
Installations Techniques Matériels	2 189			562		2 751
Outillages						
Autres Immobilisations	2 023			37	<437>	1 623

2.3.6 TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	Valeur des titres IFRS		Quote-part du Résultat IFRS	
	31/12/04	31/12/05	31/12/04	31/12/05
SCI Los Olivos	122	143	25	21
SCI de Pouvoirville	381		46	73
Total	503	143	71	94

La situation nette de SCI de Pouvoirville est devenue négative du fait du retraitement de la plus-value sur lease-back fin 2004 et de la distribution de dividende début 2005. Les titres mis en équivalence négatifs sont présentés en provisions au 31 décembre 2005 (cf § 2.3.15).

Des informations financières relatives aux sociétés mises en équivalence sont données ci-dessous :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/04		31/12/05	
	SCI Los Olivos	SCI de Pouvoirville	SCI Los Olivos	SCI de Pouvoirville
Total actifs	1 527	4 297	1 532	770
Dettes	1 223	253	1 175	38
Chiffre d'affaires	192	596	200	624
Résultat	63	3 205	52	95

2.3.7 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	Valeurs Nettes 31/12/04	Valeurs Nettes 31/12/05
Autres Titres immobilisés		
Branche Automotive	453	453
Branche Télécommunications	0	0
Non affecté	19	19
Créances rattachées à des participations		
Branche Automotive	215	206
Branche Télécommunications	0	0
Non affecté	0	0
Dépôts et cautionnements		
Branche Automotive	249	309
Branche Télécommunications	35	21
Non affecté	0	0
Prêts et divers		
Branche Automotive	4	6
Branche Télécommunications	0	0
Non affecté	4	5
Total	979	1 019

2.3.8 STOCKS

Les valeurs de réalisation nette des stocks ont évolué comme suit :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	2004				2005			
	Branche Automotive	Branche Télécommunications	Non affecté (*)	Comptes Consolidés Groupe	Branche Automotive	Branche Télécommunications	Non affecté (*)	Comptes Consolidés Groupe
Matières premières	16 603	5 539	0	22 142	17 161	6 118	0	23 279
En cours de biens et services	4 828	8 380	0	13 208	3 737	7 893	0	11 630
Produits intermédiaires et finis	6 388	2 789	0	9 177	7 351	2 595	0	9 946
Marchandises	7 274	64	418	7 756	8 616	72	0	8 688
Total	35 093	16 772	418	52 283	36 865	16 678	0	53 543

(*) stocks DGA portés par ACTIELEC TECHNOLOGIES (Comptes Sociaux) : 418 k€ au 31/12/2004 et 0 k€ au 31/12/05.
Il n'y a pas eu de mise au rebut de stocks au cours de l'exercice 2005.

Les **dépréciations** de sur stocks ont évolué comme suit :

Chiffres exprimés en k€	2004				2005			
	Branche Automotive	Branche Télécommunications	Non affecté	Comptes Consolidés Groupe	Branche Automotive	Branche Télécommunications	Non affecté	Comptes Consolidés Groupe
Matières premières	2 032	524	0	2 556	1 755	524	0	2 279
En cours de biens et services	124	0	0	124	117	0	0	117
Produits intermédiaires et finis	440	165	0	605	486	165	0	651
Marchandises	1 685	0	0	1 685	1 886	0	0	1 886
Total	4 281	689	0	4 970	4 244	689	0	4 933

2.3.9 CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les **créances clients** sont à échéance à moins d'un an. Le montant des créances clients ayant fait l'objet d'un financement Dailly s'élève à 16 182 k€ au 31/12/05.

Les **créances fiscales et sociales** s'élèvent à 3,5 M€ et comprennent notamment:

- Du Crédit Impôt Recherche à hauteur de 2,7 M€ dont :
 - ✓ Branche AUTOMOTIVE 1,2 M€
 - ✓ Branche TELECOMMUNICATIONS 1,5 M€
- De la TVA déductible à hauteur de 1,8 M€ dont :
 - ✓ ACTIA SA 0,5 M€
 - ✓ ACTIA Muller Services SA 0,6 M€
- Du Crédit d'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 1,6 M€ avec comme principales sociétés concernées :
 - ✓ ACTIA SA 0,5 M€
 - ✓ ACTIA Italie 0,3 M€
 - ✓ SODIELEC 0,3 M€
- Des créances sociales à hauteur de 0,5 M€.

2.3.10 TRÉSORERIE, EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

La trésorerie est constituée :

- de Valeurs Mobilières de Placement à hauteur de 115 k€,
- de disponibilités bancaires à hauteur de 8 558 k€,
- de concours bancaires courants, inclus dans les "Dettes Financières à moins d'un an" dans le Passif Courant dont le montant s'élève au 31/12/05 à 39 054 k€.

La trésorerie nette disponible s'élève donc à <30 381 k€> au 31/12/05.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture. L'impact sur les réserves et le résultat est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Chiffres exprimés en k€	31/12/04				31/12/05			
	Valeur comptable	Juste valeur	Impact Réserves	Impact résultat	Valeur comptable	Juste valeur	Impact Réserves	Impact résultat
Valeurs mobilières de placement	89	113	22	2	89	115	24	2

2.3.11 IMPÔTS DIFFÉRÉS

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/04	31/12/05
Actifs d'impôts constatés au titre des :		
Décalages temporels	882	440
Déficits reportables	7 698	7 818
Total Net des Actifs d'impôts	8 580	8 258
Passifs d'impôts constatés au titre des:		
Passifs d'impôts différés	51	112
Total Net des Passifs d'impôts	51	112
Total Net des Actifs ou Passifs d'impôts différés	8 529	8 146

Les moins-values long terme des sociétés françaises du Groupe, qui n'ont pas été activées, représentent une base totale d'impôt de 2,3 M€ (2,3 M€ au 31/12/04) soit un impôt récupérable de 184 k€ (253 k€ au 31/12/04).

2.3.12 DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières par nature de crédit et par échéance se répartissent de la façon suivante :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/04				31/12/05			
	<31/12/05	>01/01/06 <31/12/09	>01/01/10	Total	<31/12/06	>01/01/07 <31/12/10	>01/01/11	Total
Emprunts Obligataires	367	1008		1 375	736	416		1 152
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 556	17 189	3 154	27 900	9 522	15 513	2 824	27 859
Dettes Financières Diverses	1 995	1 868		3 863	819	2 228		3 047
Dettes Financières Crédit Bail *	582	1 499	668	2 749	1 044	2 835	2 191	6 070
Concours Bancaires et Découverts	37 132			37 132	39 054			39 054
Total	47 633	21 564	3 822	73 019	51 175	20 992	5 015	77 182

* Cf paragraphe 2.3.5

Les dettes financières par devise de souscription se répartissent de la façon suivante :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/05				
	Euro	Dollar	Couronne Suédoise	Autres	Total
Emprunts Obligataires	1 152				1 152
Emprunts auprès des établissements de crédit	25 465	2 204	159	31	27 859
Dettes Financières Diverses	2 067	2	84	894	3 047
Dettes Financières Crédit Bail	6 070				6 070
Concours Bancaires et Découverts	34 012	1 575	3 310	157	39 054
Total	68 766	3 781	3 553	1 082	77 182

- Le ratio « Endettement Net / Fonds Propres » est le suivant :

Chiffres exprimés en k€	31/12/04	31/12/05
Emprunts obligataires convertibles	1 375	1 152
Dettes Financières étab. Crédits	27 900	27 859
Dettes Financières de Crédit Bail	2 749	6 070
Dettes financières diverses	3 863	3 047
Concours Bancaires et Découverts	37 132	39 054
Sous-Total A	73 019	77 182
Autres valeurs mobilières	113	115
Disponibilités	10 421	8 558
Sous-Total B	10 534	8 673
Total Endettement Net = A - B	62 485	68 509
Total Fonds Propres	52 814	56 465
Ratio Endettement Net / Fonds Propres	118%	121%

Ce ratio est fortement impacté par le financement du poste client, du retraitement du Crédit-Bail immobilier et des BSA (ci-dessous expliqué).

- Les Concours Bancaires et Découverts sont accordés généralement pour une durée de un an et sont renouvelables en milieu d'exercice. Ils sont impactés du poids du financement du poste client (Daily) pour 16,2 M€ au 31/12/05 contre 14,8 M€ au 31/12/04.
- L'Emprunt Obligataire Convertible en Actions a été émis fin décembre 2001 par SODIELEC SA aux conditions suivantes :
- ✓ Obligations nominatives émises à 18 € de nominal au pair,
 - ✓ Durée de l'emprunt : 6 ans à compter de l'émission,
 - ✓ Intérêt annuel : 2,5 % l'an payable les 30 juin et 31 décembre de chaque année,
 - ✓ Droit de conversion : une action pour une obligation,
 - ✓ Exercice du droit de conversion : à tout moment.
- En cas de non-conversion, les obligations seront remboursées pour un tiers les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années; elles donneront droit dans ce cas à une prime de non-conversion calculée à un taux tel que le taux actuariel brut global sera de 6 % l'an. Au 31 décembre 2005, aucun droit de conversion n'a été exercé.
- Fin 2003, ACTIA SA a obtenu un emprunt de 4 M€ dans le cadre du financement des coûts de développement du chronotachygraphe. Cet emprunt est assorti du respect de conventions lié au démarrage du marché Chronotachygraphe, calculés en fonction de l'endettement de la Branche AUTOMOTIVE. Les ratios financiers d'endettement à respecter sont les suivants :
- ✓ R1 = Dette financière nette consolidée divisée par les fonds propres consolidés : inférieur à 1 en 2005,
 - ✓ R2 = Dette financière nette consolidée divisée par l'excédent brut d'exploitation consolidé : inférieur à 4 en 2005 et inférieur à 3 à partir de 2006,
 - ✓ R3 = Cash flow libre consolidé divisé par le service de la dette financière consolidée : supérieur à 1,1.

La Société ACTIELEC TECHNOLOGIES, en tant que caution de sa filiale ACTIA, s'engage à distribuer à ses actionnaires à compter des résultats des exercices 2004 et suivants, des dividendes au delà des sommes nécessaires au désendettement, uniquement si le ratio endettement net sur fonds propres (sans prise en compte du financement du poste client) d'ACTIELEC TECHNOLOGIES au niveau consolidé, et après distribution est inférieur ou égal à 1.

- Les garanties données sur les emprunts et dettes financières sont listées au § 2.3.23.
- En 2003, l'ANVAR, Agence Française de l'Innovation, et ACTIELEC TECHNOLOGIES ont signé un accord pour convertir une aide à l'innovation (avance remboursable) en bons de souscription d'actions (BSA), sur la Société ACTIA. Le 11 juin 2003, l'ANVAR a souscrit 943 bons de souscription d'actions aux conditions suivantes :
- ✓ chaque bon émis permettra la souscription d'une action de la Société,
 - ✓ les actions nouvelles souscrites au moyen de l'exercice des bons devront être intégralement libérées lors de leur souscription à un prix de 283 € par action,
 - ✓ les bons pourront être exercés à tout moment dans un délai de 8 ans à compter de l'autorisation d'émission. Au delà, les bons non exercés perdront toute valeur.

La Société ACTIELEC TECHNOLOGIES SA s'est engagée à racheter les BSA encore détenus par l'ANVAR dans les cas et selon les conditions suivantes :

- ✓ Dans la mesure où les titres d'ACTIELEC TECHNOLOGIES n'ont fait l'objet d'aucun dépôt d'offre publique (OPA, OPE, OPR ...) : à compter du 1^{er} janvier 2008, le prix de cession des BSA sera égal à la plus élevée des valeurs définies ci-dessous :
 - la valeur de l'action de la Société telle qu'elle ressort de la dernière opération significative connue à la date de la notification par l'ANVAR (cession d'actions, augmentation de capital ...),
 - la valeur de l'action établie à partir de la valeur de la Société rapportée à une action. La valeur de la Société correspond à la différence entre :
 - le cours moyen boursier sur 200 jours d'ACTIELEC TECHNOLOGIES multiplié par le nombre total d'actions le tout divisé par 0,85
 - la somme des valeurs des autres sociétés détenues par ACTIELEC TECHNOLOGIES au prorata de sa participation au capital de chacune de ses sociétés.

- ✓ dans le cas où pendant la durée de la convention, les titres du capital d'ACTIELEC TECHNOLOGIES feraient l'objet du dépôt d'une offre publique (OPA, OPE, OPR ...), le prix de cession des BSA sera égal à la valeur de l'action établie à partir de la valeur de la Société rapportée à une action. La valeur de la Société correspond dans ce cas à la différence entre :
 - le prix de cession par action d'ACTIELEC TECHNOLOGIES retenu à l'issue de l'offre publique multiplié par le nombre total d'actions à la date de dépôt de l'offre publique le tout divisé par 0,85;
 - la somme des valeurs des autres sociétés détenues par ACTIELEC TECHNOLOGIES à la date de dépôt de l'offre publique au prorata de sa participation au capital de chacune de ses sociétés.

En conséquence, ces Bons de Souscription d'Action sont présentés en dettes pour un montant de 1,6M€.

2.3.13 CAPITAUX PROPRES

- Au cours de l'exercice 2005, la variation des capitaux propres du Groupe est notamment liée à :
 - ✓ l'augmentation de capital de ACTIELEC TECHNOLOGIES SA dont les conditions et données chiffrées sont détaillées ci-dessous,
 - ✓ la variation de périmètre liée à l'augmentation de capital de SODIELEC SA pour les intérêts minoritaires.

- Le **programme de rachat d'actions propres** a été initialement autorisé par l'AMF (COB) le 14 décembre 2000 sous le VISA n°00-2041 puis le 11 avril 2002 sous le VISA n° 02-357. Deux nouveaux programmes de rachat d'actions propres ont été successivement autorisés par les Assemblées Générales des 9 mai 2003 et 30 avril 2004 pour des durées de 18 mois. Ces nouveaux programmes n'ont pas nécessité d'autorisation préalable de l'AMF car :
 - ✓ les actions rachetées ne peuvent plus être annulées,
 - ✓ le plafond de rachat autorisé est de 0,5 % du Capital Social,
 - ✓ les deux objectifs des programmes sont la régularisation des cours par intervention systématique à contre-tendance et l'intervention par achats et ventes en fonction des situations du marché.

Au 31 décembre 2005, le programme de rachat d'actions propres se solde par la détention de 61 961 actions comptabilisées en diminution des capitaux propres pour leur valeur brute (290 154 €). Le prix moyen d'achat s'élève à 4,68 €.

Hors programme de rachat, ACTIELEC TECHNOLOGIES détient également 1 400 actions propres comptabilisées en moins des capitaux propres pour une valeur brute de 153 152 €. Ces actions étaient détenues par MORS SA au moment de la fusion.

Au cours de l'exercice 2005, ACTIELEC TECHNOLOGIES a utilisé 35 actions propres pour la transformation de 70 BSA (FR0010121061). Ce transfert n'a généré aucun flux de trésorerie mais la transformation des BSA.

- Après l'augmentation de capital du 27 avril 2005, le capital social de la Société ACTIELEC TECHNOLOGIES est composé de 19 838 699 actions de 0,75 euros chacune, soit un capital social de 14 879 024,25 euros.

Cette augmentation de capital a été effectuée aux conditions suivantes :

- ✓ Émission et attribution gratuite de 19 028 208 BSA à raison de 1 BSA par action ACTIELEC TECHNOLOGIES,
- ✓ 20 BSA donnaient droit au titulaire de BSA de souscrire une action ACTIELEC TECHNOLOGIES de 0,75 euros de valeur nominale, au prix de 5,20 euros par titre, intégralement libéré en espèces,
- ✓ 810 491 actions nouvelles ont été créées.

La différence entre la valeur nominale des nouvelles actions (0,75 € / action) et leur prix de souscription (5,20 € / action) soit 3 606 684,95 € a été affectée au poste « Prime d'émission » après déduction des frais inhérents à l'augmentation de Capital (198 608,21 €).

➤ Les caractéristiques des bons de souscription ou d'achat d'actions attribuées lors de l'augmentation de capital du 16 octobre 2004 sont les suivantes :

- ✓ le Droit attaché aux bons : souscrire ou acquérir contre paiement du prix d'exercice des actions à émettre ou existantes,
- ✓ la parité d'exercice, fixée initialement à 2 bons pour 1 action, est désormais de 1,002 actions,
- ✓ le prix d'exercice a été fixé à 4,50 euros,
- ✓ le titulaire de bons a la faculté d'exercer les bons à tout moment à partir du 15 octobre 2004 jusqu'au 14 octobre 2007. Passé ce délai de trois ans, les Bons qui n'auront pas été exercés deviendront caducs,
- ✓ En cas d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement au capital, de fusion, de scission et d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des Actionnaires de la Société, la Société se réserve le droit de suspendre l'exercice des Bons pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois,
- ✓ Les bons font l'objet d'une cotation indépendante de celle des actions d'origine Euronext Paris (FR0010121061), Eurolist C. Au 31 décembre 2005, le cours unitaire était fixé à 0,51 €.

Au cours de l'exercice 2005, 42 400 BSA ont été exercés. Le montant libéré a été inscrit dans les capitaux propres d'ACTIELEC TECHNOLOGIES et l'augmentation de capital sera constatée par le Directoire du 20 mars 2006. A noter que 70 BSA également exercés et libérés ont donné lieu à l'attribution de 35 actions prélevées sur les actions propres détenues par ACTIELEC TECHNOLOGIES (cf § – Programme de Rachat ci-dessus).

➤ La situation nette sociale d'ACTIELEC TECHNOLOGIES SA a évolué comme suit pendant l'exercice :

Chiffres exprimés en k€	Solde au 31/12/04 avant Affectation	Affectation du Résultat 2004		Augmentation de Capital	Exercice BSA	Solde au 31/12/2005
		Dividendes	Autres			
Capital	14 271			608		14 879
Prime d'Émission et de Fusion	13 792			3 408		17 200
Exercice de BSA (FR0010121061)					96	96
Réserves Légales	1 286					1 286
Réserves Indisponibles	189					189
Report à Nouveau	12 241		<1 019>			11 222
Résultat Social ACTIELEC TECHNOLOGIES 2004	<1 019>		1 019			0
Résultat Social ACTIELEC TECHNOLOGIES 2005						<139>
Situation Nette	40 761	0	0	4 016	96	44 733

➤ Un plan d'options de souscription ou d'achat d'actions a été consenti en 2003 au profit de mandataires sociaux, au titre des mandats exercés. Ce plan d'options de souscription ou d'achat d'actions porte sur l'option de souscription de 240 000 actions au prix unitaire de 1,92 € et l'option d'achat de 60 000 actions au prix unitaire de 3,76 €. La date d'échéance a été fixée au 31 août 2008. Au 31 décembre 2005, aucune option n'a été exercée. Les options étant acquises dès leur octroi, c'est à dire avant la date de transition aux normes IFRS, la norme IFRS 2 n'a pas été appliquée.

- Le nombre d'actions dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée Générale du 21 septembre 2004 mais dont l'émission n'a pas encore été effectuée s'élève à 1 439 509 actions. A ce jour, les 2 685 491 actions émises sont entièrement libérées. Le détail de l'évolution du nombre d'actions au cours de l'exercice est le suivant :

<i>Chiffres exprimés en unités</i>	31/12/04	Augmentation de capital	Transformation de BSA	31/12/05
Actions ACTIELEC Technologies ISIN : FR0000076655	19 028 208	810 491	0 *	19 838 699

* L'augmentation de capital suite à la transformation de 42 400 BSA sera constatée par le directoire du 20 mars 2006 (cf. ci-dessus).

- Au 31 décembre 2005, le capital social est constitué de 6 712 800 actions à droit de vote simple, 13 062 538 actions à droit de vote double et 63 361 actions auto-détenues sans droit de vote. Il existe 13 259 829 titres nominatifs et 6 578 870 titres au porteur. 60 000 actions auto-détenues sont réservées dans le cadre d'un plan de stocks options. Aucune action à dividende prioritaire n'existe dans la Société ACTIELEC TECHNOLOGIES

2.3.14 RÉSULTAT PAR ACTION

➤ Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action au 31 décembre 2005 a été effectué sur la base du résultat attribuable au Groupe de la période de <1 631 936> € divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, soit 19 541 916 actions. Le détail des calculs ainsi que les éléments comparatifs des périodes antérieures en version IFRS et CRC 99/02 est fourni dans le tableau ci-dessous :

	31/12/04		31/12/05
	IFRS	99/02	IFRS
Résultat consolidé attribuable au Groupe (en €)	5 405 756	3 866 442	<1 631 936>
Nombre moyen pondéré d'actions			
Actions émises au 1 ^{er} janvier	17 153 208		19 028 208
Actions propres détenues en fin de période	<63 396>		<63 321>
Actions émises en octobre 2004	1 875 000		
Actions émises en avril 2005			810 491
BSA (FR0010121061) exercés en 2005			42 400
Nombre moyen pondéré d'actions	17 480 437		19 541 916
Résultat de base par action_(en €)	0,309	0,221	<0,084>

➤ Résultat dilué par Action :

Le calcul du résultat dilué par action au 31 décembre 2005 a été effectué sur la base du résultat consolidé attribuable au Groupe de la période qui s'élève à <1 631 936> € corrigé des effets des plans de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions :

- ✓ BSA chez ACTIA SA : pas d'incidence sur le résultat au 31/12/05 (23 405 € au 31/12/04),
- ✓ Obligations Convertibles SODIELEC SA : 3 888 € au 31/12/05 (152 867 € au 31/12/04),

divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles de la période, soit de 20 700 014 actions.

Le détail des calculs ainsi que les éléments comparatifs des périodes antérieures en version IFRS et 99/02 est fourni dans le tableau ci-dessous :

	31/12/04		31/12/05
	IFRS	99/02	IFRS
Résultat dilué (en €)	5 229 484	3 690 170	<1 635 824>
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	17 480 437		19 541 916
Effet des BSA (FR 0010121061)	937 500		918 098
Effet des plans de souscription d'actions	240 000		240 000
Nombre moyen pondéré dilué	18 657 937		20 700 014
Résultat dilué par action (en €)	0,280	0,198	<0,079>

Pour le calcul du résultat dilué par action, les BSA chez ACTIA SA n'ont pas été retenus du fait de leur effet relatif au 31 décembre 2005.

2.3.15 PROVISIONS

Elles ont évolué de la manière suivante :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/04	Variation Périmètre Écart de conversion	Dotations	Reprises		31/12/05
				Utilisées	Non Utilisées	
Provisions pour retraite et autres avantages à long terme	1 982	0	715	0	<41>	2 656
Provisions à court terme	4 034	0	2 574	<1 652>	<333>	4 623
Total	6 016	0	3 289	<1 652>	<374>	7 279

Les dotations aux provisions à court terme concernent notamment :

- des provisions sur garanties 1 275 k€
 - une provision sur titres mis en équivalence 534 k€
 - des provisions pour autres charges 593 k€
- (dont risques liés à des ruptures de contrats 452 k€)

Les reprises de provisions utilisées concernent :

- des provisions sur garanties 565 k€
 - des provisions pour autres risques 318 k€
 - des provisions pour autres charges 548 k€
- (dont risques liés à des ruptures de contrats 533 k€)
- des provisions pour restructuration 221 k€

La plus-value sur lease-back réalisée en 2004 par la SCI de Pouvoirville est étalée sur 12 ans. Cet étalement permettra de réduire progressivement le montant des titres mis en équivalence négatifs de 534 k€ présenté en provisions.

Conformément à la Norme IAS 19 - Avantages du personnel, la provision pour retraite comptabilisée au passif du bilan a pour but de constater l'indemnité retraite acquise par les membres du personnel à la fin de la période :

- l'obligation en matière d'engagement retraite est totalement provisionnée car non-couverte par des actifs dédiés,
- la dotation nette de la période s'élève à 674 k€ et correspond au :
 - ✓ Coût du service : 120 k€
 - ✓ Coût financier : 82 k€
 - ✓ Ecart actuariel : 472 k€

Il n'y a pas eu de liquidation de provision au cours de l'exercice 2005.

- Les principales hypothèses retenues à la date de la clôture sont:
 - ✓ Taux d'actualisation 3,63 % correspondant au taux des obligations long terme de décembre 2005,
 - ✓ Taux d'évolution des salaires 2 %,

- ✓ Taux de turn-over provenant de l'étude INSEE réalisée en septembre 2003 "Mobilité selon niveau de qualification et expérience professionnelle " :

	< 10 ans	< 20 ans	< 30 ans	> 30 ans
Cadres	13,7 %	8,30 %	5,20 %	4,10 %
Non cadres	21,20 %	10,90 %	7,30 %	5,10 %

- ✓ Table de mortalité : Table réglementaire TV 88 - 90 simplifiée :

	< 20 ans	< 30 ans	< 40 ans	< 50 ans	< 60 ans	< 65 ans	> 65 ans
Espérance de vie	98,98 %	98,66 %	98,04 %	96,84 %	94,30 %	90,91 %	84,56 %

2.3.16 INFORMATION SECTORIELLE

Le premier niveau d'information sectorielle choisi par le Groupe est la ventilation par activité. Le Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES possède deux Branches d'activités distinctes :

- la Branche AUTOMOTIVE qui regroupe les activités Diagnostic, Systèmes Embarqués et Services & Pérennisation,
- la Branche TELECOMMUNICATIONS qui regroupe les activités Stations Terriennes, Broadcast, Réseaux et Aéronautique-Défense.

Le Résultat par Branche d'activité est le suivant :

Chiffres exprimés en k€	2004				2005			
	Branche Automotive	Branche Télécommunications	Non affecté	Comptes Consolidés Groupe	Branche Automotive	Branche Télécommunications	Non affecté	Comptes Consolidés Groupe
Chiffre d'Affaires	177 818	50 190	<267>	227 741	177 452	40 041	77	217 570
<i>Dont ventes de marchandises</i>	19 675	12 827	<30>	32 472	19 116	3 000	<78>	22 038
<i>Dont ventes de biens</i>	131 518	14 054	<364>	145 208	126 401	23 156	<51>	149 506
<i>Dont ventes de services</i>	26 625	6 009	127	32 761	31 935	6 795	206	38 936
<i>Dont contrats de construction</i>	0	17 300	0	17 300	0	7 090	0	7 090
Achats consommés	<85 561>	<24 974>	339	<110 196>	<75 830>	<17 039>	34	<92 835>
Charges de personnel	<43 885>	<14 115>	<1 252>	<59 252>	<47 990>	<13 838>	<1 869>	<63 697>
Charges externes	<37 538>	<5 412>	1 523	<41 427>	<43 415>	<4 843>	1 476	<46 782>
Impôts et taxes	<2 485>	<991>	<141>	<3 617>	<2 573>	<780>	<129>	<3 482>
Dotations nettes aux amortissements	<4 497>	<1 338>	<210>	<6 045>	<3 591>	<2 875>	<105>	<6 571>
Dotations nettes aux provisions	<1 323>	<1 168>	<1 102>	<3 593>	<1 799>	62	276	<1 461>
Var. stocks produits en cours et produits finis	2 369	2 411	0	4 780	<89>	<681>	0	<770>
Gains et pertes de change sur opérations d'exploitation	43	69	0	112	<30>	<6>	<1>	<37>
Autres produits et charges d'exploitation	<278>	<10>	6	<282>	69	84	0	153
+/- values sur cessions d'immobilisations	69	2	<8>	63	<52>	1	12	<39>
Résultat courant	4 732	4 664	<1 112>	8 284	2 152	126	<229>	2 049
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6	57	13	76	0	99	14	113
Intérêts et charges financières	<2 502>	<821>	<4>	<3 327>	<2 708>	<756>	183	<3 281>
Autres produits et charges financières	126	<6>	<18>	102	150	1	<5>	146
Coût de l'endettement financier net	<2 370>	<770>	<9>	<3 149>	<2 558>	<656>	192	<3 022>
Charge d'impôt	<803>	1 365	276	838	<558>	689	<809>	<678>
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	25	0	46	71	21	0	73	94
Résultat Net	1 584	5 259	<799>	6 044	<943>	159	<773>	<1 557>

Au 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires global relatif aux contrats de construction s'élève à 45 763 k€ dont 7 090 k€ au titre de l'exercice 2005.

Le détail des autres informations concernant la ventilation primaire est le suivant :

Chiffres exprimés en k€	2004				2005			
	Branche Automotive	Branche Télécommunications	Non affecté	Comptes Consolidés Groupe	Branche Automotive	Branche Télécommunications	Non affecté	Comptes Consolidés Groupe
<u>Valeur des Actifs</u>								
Immobilisations	38 766	22 216	488	61 470	41 345	21 043	31	62 419
Impôt différé actif	4 528	2 912	1 140	8 580	4 866	3 033	359	8 258
Stocks	35 093	17 190	0	52 283	36 865	16 678	0	53 543
Créances	45 597	28 647	364	74 608	48 885	25 673	534	75 092
Trésorerie	7 432	2 561	541	10 534	7 862	419	392	8 673
Total des Actifs	131 416	73 526	2 533	207 475	139 823	66 846	1 316	207 985
<u>Dettes Non Courantes</u>								
Emprunts obligataires	0	1 008	0	1 008	0	493	<77>	416
Dettes auprès des établissements de crédit	12 920	3 003	4 421	20 344	13 444	2 360	2 533	18 337
Dettes financières diverses	11 701	268	<10 101>	1 868	16 131	0	<13 903>	2 228
Dettes financières de crédit bail	953	1 214	0	2 167	1 355	1 086	2 585	5 026
Dettes diverses	66	0	331	397	112	0	0	112
<u>Dettes Courantes</u>								
Dettes Financières	32 120	14 060	1 453	47 633	35 172	11 105	4 904	51 181
Autres Dettes	53 772	19 951	1 505	75 228	53 193	14 008	<261>	66 940
Total des Dettes	111 532	39 504	<2 391>	148 645	119 407	29 052	<4 219>	144 240
<u>Acquisitions d'actifs immobilisés</u>								
Ecart d'acquisition	811	0	0	811	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	2 923	1 820	19	4 762	2 407	1 504	7	3 918
Immobilisations corporelles	4 494	296	0	4 790	3 973	137	36	4 146
Total des acquisitions	8 228	2 116	19	10 363	6 380	1 641	43	8 064
Dépenses non cash	0	0	0	0	0	0	0	0

La ventilation secondaire définie par le Groupe est une ventilation par **zone géographique**. Le détail des informations concernant cette ventilation est le suivant :

Chiffres exprimés en k€	2004				2005			
	Zone Europe	Zone Amérique	Zone Asie	Comptes Consolidés Groupe	Zone Europe	Zone Amérique	Zone Asie	Comptes Consolidés Groupe
Chiffre d'affaires (Localisation des clients)	202 540	24 904	298	227 742	190 311	26 265	994	217 570
<u>Valeur des Actifs</u>								
Immobilisations	49 906	11 438	126	61 470	50 275	11 931	213	62 419
<i>Dont coût d'acquisition de la période</i>	<i>9 317</i>	<i>937</i>	<i>109</i>	<i>10 363</i>	<i>7 453</i>	<i>504</i>	<i>107</i>	<i>8 064</i>
Impôts différés	8 267	212	101	8 580	8 098	81	79	8 258
Stocks	48 007	4 045	231	52 283	47 527	5 492	524	53 543
Créances	70 860	3 397	351	74 608	70 283	4 489	320	75 092
Trésorerie	10 126	328	80	10 534	8 098	480	95	8 673
Total des Actifs	187 166	19 420	889	207 475	184 281	22 473	1 231	207 985

2.3.17 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	2004	2005
Résultat des sociétés intégrées	5 974	<1 651>
Impôt courant <crédit>	<34>	271
Impôt différé <crédit>	<804>	407
<i>Dont impôt différé sur différences temporaires</i>	<804>	407
<i>Dont impôt différé sur changement de taux d'impôt</i>	0	0
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	5 136	<973>

Le Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES, par ses branches AUTOMOTIVE et TELECOMMUNICATIONS, assume des dépenses de R&D importantes. Sur les trois dernières années, la moyenne s'établit à 15,5 % du Chiffre d'Affaires Consolidé (Cf. § 2.3.4). La conséquence de cette politique volontariste se traduit d'un point de vue fiscal, par l'obtention d'un Crédit d'Impôt Recherche, ayant pour effet de réduire le taux d'impôt habituel applicable en France.

Le tableau détaillé ci-après, permet d'expliquer l'impôt dans les comptes consolidés :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	2004	2005
Impôt Théorique calculé avec un taux français normal	1 712	<324>
IFA & Crédit Impôt Recherche	<1 284>	<1 256>
Effets sur l'Impôt Théorique:		
- DIFFERENTIEL DE TAUX (PAYS ETRANGERS, TAUX FRANÇAIS)	174	<26>
- Pertes fiscales non activées	339	824
- Actualisation des perspectives d'utilisation des pertes fiscales	<1 651>	303
<i>Dont bénéfices liés à l'utilisation de pertes fiscales non activées</i>	0	0
<i>Dont bénéfices liés aux modifications de l'activation des pertes fiscales</i>	<1 933>	<148>
<i>Dont pertes liées à la modification de l'activation des pertes fiscales</i>	282	451
- Impôt sur plus-value		916
- Ajustement de l'impôt sur exercice antérieur		34
- Autres (y compris différences permanentes)	<128>	207
Impôt comptabilisé	<838>	678

Les impôts différés sont détaillés au paragraphe 2.3.11.

2.3.18 NOTE SUR LE COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

La **contribution nette** des branches d'activité au coût de l'endettement financier net du Groupe est la suivante :

Chiffres exprimés en k€	2004				2005			
	Branche Automotive	Branche Télécoms	Non affecté	Comptes Consolidés Groupe	Branche Automotive	Branche Télécoms	Non affecté	Comptes Consolidés Groupe
Produits de trésorerie et équivalents	6	57	13	76	0	99	14	113
Intérêts et charges financières	<2 069>	<638>	<620>	<3 327>	<2 112>	<668>	<501>	<3 281>
<i>Dont intérêts sur dettes financières</i>	<2 069>	<660>	<620>	<3 349>	<2 112>	<684>	<501>	<3 297>
Autres produits et charges financiers	126	<7>	<17>	102	150	1	<5>	146
<i>Dont intérêts perçus</i>	38	0	0	38	0	0	0	0
<i>Dont dividendes reçus</i>	35	0	0	35	136	0	0	136
Coût de l'endettement financier net	<1 937>	<588>	<624>	<3 149>	<1 962>	<568>	<492>	<3 022>

2.3.19 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Le détail des opérations réalisées au cours de l'exercice 2005 avec les parties liées au Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES est donné ci-dessous :

➤ **La Société holding : LP2C SA :**

La **nature des relations** avec LP2C est définie dans la convention signée entre les deux sociétés le 31 mars 1994. Les prestations confiées à LP2C sont :

- ✓ la direction de la stratégie et de la politique générale de l'entreprise (acquisition d'entreprise et extension géographique),
- ✓ la définition de la politique de communication et de relations tant internes qu'externes du Groupe,
- ✓ l'orientation, le coordination, la stratégie et l'assistance en matière d'investissement, d'ingénierie financière et de recherche de partenaires,
- ✓ la définition, l'harmonisation et l'organisation des principes comptables,
- ✓ les études, négociation, rachat d'entreprises et prises de participation ou de contrôle de sociétés externes,
- ✓ les prestations financières : mise à disposition de prêt ou d'avances en compte courant et constitution de garanties.

Les **éléments chiffrés** sont les suivants :

Chiffres exprimés en k€	2004	2005
Montant de la transaction nette (<Charge>)	<2 027>	<1 687>
Soldes au bilan (<Passif>)	0	324
Conditions de règlement	-	-
Provisions pour créances douteuses	0	0

➤ **Les sociétés mises en équivalence :**

Il s'agit de deux sociétés civiles immobilières, la SCI Los Olivos et la SCI Les Coteaux de Pourville.

Les relations entre ces deux SCI et le Groupe sont de **nature immobilière** :

- ✓ La SCI Los Olivos possède un terrain et un bâtiment à Getafe (Espagne) qui sont loués à la Société ACTIA Videobus,
- ✓ La SCI Les Coteaux de Pourville a un contrat de lease-back avec la Société CMCIC Lease et sous-loue ces terrains et bâtiments situés à Toulouse (31) à ACTIELEC TECHNOLOGIES et ACTIA au prorata de la surface utilisée.

Les **éléments chiffrés** sont les suivants :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	2004	2005
Montant de la transaction (<Charge>)	788	824
Soldes au bilan (<Passif>)	0	0
Conditions de règlement	Immédiat	Immédiat
Provisions pour créances douteuses	0	0

➤ **Les filiales :**

Il s'agit des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe (cf § 2.3.3).

Les transactions avec les filiales sont totalement éliminées dans les comptes consolidés. Elles sont de différente nature :

- ✓ achat ou vente de biens et de services,
- ✓ location de locaux,
- ✓ transfert de recherche et développement,
- ✓ achat ou vente d'actifs immobilisés,
- ✓ transfert de recherche et développement,
- ✓ contrat de licence,
- ✓ comptes courants,
- ✓ prêts,
- ✓ management fees ...

➤ **Les membres des organes de direction :**

Il s'agit des personnes ayant des **mandats sociaux** :

- ✓ dans la Société ACTIELEC TECHNOLOGIES : Membres du Directoire et Membres du Conseil de Surveillance,
- ✓ dans la Société contrôlante LP2C : Membres du Directoire et Membres du Conseil de Surveillance,
- ✓ dans les Sociétés contrôlées Filiales du Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES.

Le **détail des rémunérations versées** au titre des exercices 2004 et 2005 est le suivant :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	2004	2005
Rémunérations		
Fixe	549	581
Variable	78	119
Exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature	8	8
Total	635	708

➤ **Les autres parties liées :**

✓ **GIE PERENEO :**

Le Groupe, par l'intermédiaire de sa filiale PILGRIM a un contrat de consultant avec le GIE PERENEO, détenu à 50 % par la Société ACTIA. Dans le cadre de ce contrat, PERENEO confie à PILGRIM la mission de le conseiller et de l'assister auprès des clients en vue de lui permettre de répondre à des offres de services de MCO (Maintien en Condition Opérationnelle) ou de pérennisation des systèmes électroniques.

Les **éléments chiffrés** sont les suivants :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	2004	2005
Montant de la transaction (<Charge>)	63	180
Soldes au bilan (<Passif>)	75	30
Conditions de règlement	Immédiat	Immédiat
Provisions pour créances douteuses	0	0

✓ **IDE Ingénierie :**

En 2005, le Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES a confié à la société IDE Ingénierie (Filiale du Groupe LP2C) l'élaboration de son rapport environnemental (sur l'exercice 2004) et de son rapport social (sur l'exercice 2004). Le montant de la transaction s'est élevée à 18 k€.

Depuis 2005, IDE Ingénierie est également en charge de la mise à jour du site Internet du Groupe. Le montant de la transaction s'est élevé à ce titre à 7 k€.

2.3.20 RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DE L'ORGANE DE DIRECTION

Le Président du Directoire et le Président du Conseil de Surveillance d'ACTIELEC TECHNOLOGIES SA ne sont pas rémunérés par ACTIELEC TECHNOLOGIES. Un seul membre du Directoire est rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail et a perçu au cours de l'exercice 2005 un salaire brut de 65 578 €.

2.3.21 EFFECTIF

Effectif moyen par zone géographique	2004	2005
France	1 014	1 016
Étranger	928	1 105
Total	1 942	2 121

L'accroissement de l'effectif moyen à l'étranger est principalement lié à l'embauche de 167 salariés chez CIPI (Tunisie).

La ventilation de l'effectif moyen par branche est la suivante :

	Cadres	TAM	Ouvriers Employés	Total
AUTOMOTIVE	458	671	653	1 782
TELECOMMUNICATIONS	148	105	76	329
AUTRES (DONT HOLDING)	8	1	1	10
Total	614	777	730	2 121

2.3.22 ENGAGEMENT HORS BILAN

Les Engagements Hors Bilan se décomposent comme suit :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/04	31/12/05
Engagements reçus		
Cautions Bancaires	312	317
Total des Engagements reçus	312	317
Engagements donnés		
Prime sur contrat	1 332	366
Total des Engagements donnés	1 332	366

Les informations ci-dessus ne reprennent pas les encours de Crédit Bail qui sont traités au paragraphe 2.3.5.

2.3.23 GARANTIES SUR ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les Garanties sur éléments d'Actif correspondent aux éléments de l'Actif servant de garantie à des dettes constatées au Passif. Elles se décomposent comme suit :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/04	31/12/05
Nantissement de créances professionnelles *	8 757	9 963
Nantissement matériel	246	160
Nantissement CIR	104	435
Hypothèques	2 169	1 154
Total des Garanties sur Eléments d'Actif	11 276	11 712

* Dont ACTIA SA 2 928 k€ et SODIELEC SA 7 035 k€ au 31/12/05 (respectivement 3 069 k€ et 5 688 k€ au 31/12/04)

2.3.24 POLITIQUE DE COUVERTURE DE RISQUE

Risque de Change : Le Groupe, dans les pays où les risques sur les monnaies sont les plus sensibles, pratique depuis 1999, des facturations en euros pour tous les flux intragroupes et limite la durée du Crédit Client sur les pays à monnaie fondante.

Au 31 décembre 2005, SODIELEC a souscrit un contrat de change à terme portant sur un achat de dollars (565 k\$) :

- au cours de 1,175 \$ pour 317 k\$ au 31 mars 2006
- au cours de 1,180 \$ pour 248 k\$ au 28 juillet 2006.

Risque de Taux : Le Groupe a souscrit 29 % de ses crédits Moyen et Long Terme à taux fixe contre 71 % à taux variable (dont les encours sont garantis par des contrats de CAP 16 %).

Au 31 décembre 2005, les instruments financiers souscrits par le Groupe sont :

- un CAP portant sur 1,6 M€ au taux maximum de 4,5% sur une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2003, souscrit par ACTIELEC TECHNOLOGIES SA,
- un CAP portant sur 1,6 M€ au taux maximum de 4,25% sur une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2003 souscrit par ACTIA SA.

Au cours de l'exercice 2005, les instruments financiers souscrits par le Groupe et arrivés à échéance ont été comptabilisés au compte de résultat pour leur valeur liquidative. Il s'agit de :

- un SWAP souscrit par ACTIELEC TECHNOLOGIES SA échu le 1^{er} juillet 2005 et constaté au compte de résultat pour une valeur de 10 k€,
- un SWAP souscrit par ACTIA SA échu le 1^{er} juillet 2005 et constaté au compte de résultat pour une valeur de 15 k€.

Le Groupe ACTIELEC TECHNOLOGIES comptabilise ses instruments de couverture de taux à la juste valeur par le compte de résultat. Le détail des impacts de cette comptabilisation sur le résultat est détaillé dans le tableau suivant :

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	31/12/04		31/12/05	
	Juste valeur	Impact résultat	Juste valeur	Impact résultat
Instruments financiers ACTIF				
CAP	9	<47>	1	<8>
Total des instruments financiers Actif	9	<47>	1	<8>
Instruments financiers PASSIF				
SWAP	<25>	18	0	25
Couverture de change	0	0	<7>	<7>
Total des instruments financiers Passif	<25>	18	<7>	18

2.3.25 AUTRES INFORMATIONS

- **Dividendes proposés avant approbation de l'Assemblée : Néant.**

- **Contrats de location simple :**

Ils concernent essentiellement des contrats de location de véhicule et de matériel de bureau.

- **Contrats de location financement :**

Les paiements minimaux futurs au titre de la location s'élèvent à 10,6 M€ dont la ventilation par échéance est la suivante :

- ✓ moins d'un an : 1,8 M€
- ✓ de 1 à 5 ans : 5,3 M€
- ✓ plus de 5 ans : 3,5 M€.

2.3.26 ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Dans le courant du 1^{er} trimestre 2006, la Société SODIELEC a réalisé une opération de cession-bail sur son bâtiment situé à PUY SAINTE REPARADE conjointement avec NATEXIS LEASE, SOFIMUR et UCABAIL pour un montant de 2 700 k€, sur la base d'un taux fixe de 4,6 % sur une durée de 12 ans.

2.4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>Chiffres exprimés en k€</i>	2005	2004
Résultat net de la période	-1 557	6 044
<i>Ajustements pour :</i>		
Amortissements et provisions	8 025	9 622
Résultat de cession d'immobilisations	39	22
Charges d'intérêts	3 281	3 327
Charge d'impôt courant (hors crédit impôt recherche)	1 530	1 294
Variation des impôts différés	383	-803
Crédit impôt recherche	-1 259	-1 328
Autres charges et produits	-402	0
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-94	-71
<i>Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement</i>	<i>9 946</i>	<i>18 107</i>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-8 276	-2 801
<i>Trésorerie provenant des activités opérationnelles</i>	<i>1 670</i>	<i>15 306</i>
Impôt sur le résultat payé (hors crédit impôt recherche)	-1 435	-1 974
Encaissement sur Crédit Impôt Recherche	203	1 767
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	438	15 099
Acquisitions d'immobilisations	-6 676	-8 171
Dividendes reçus des entreprises associées	990	101
Produit de cessions d'immobilisations	173	111
Entrée de périmètre	-15	-1 109
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-5 528	-9 068
Dividendes payés	0	-23
Augmentation de capital en numéraire	4 244	5 967
Nouveaux emprunts	9 927	6 076
Remboursement d'emprunts	-9 497	-9 403
Intérêts payés	-3 185	-3 235
Trésorerie nette provenant des activités de financement	1 489	-618
Effet de la variation du taux de change	-183	36
Trésorerie d'ouverture	-26 597	-32 046
Trésorerie de clôture	-30 381	-26 597
Variation de trésorerie	-3 784	5 449

Détail de la trésorerie de clôture :

Valeurs mobilières	115	113
Disponibilités	8 558	10 421
Concours bancaires (inclus dans le poste dettes financières à moins d'un an)	-39 054	-37 131
	-30 381	-26 597

2.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

kpmg

KPMG Audit
9, avenue Parmentier
B.P. 2398
31086 Toulouse Cedex 02
France

Eric Blache

14, rue Clapeyron
75008 Paris
France

Actielec Technologies S.A.

Siège social : 25, chemin de Pouvoirville - BP 74215 - 31432 Toulouse cedex 04
Capital social : € 14.894.955,75

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Actielec Technologies S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, chaque année, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note I.10 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note I.7 aux états financiers fournit une information appropriée.

La note I.5 aux états financiers expose la méthode de reconnaissance du revenu des contrats à long terme et des encours d'études s'échelonnant sur plusieurs exercices, qui implique une part d'estimations. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables de la société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes de comptabilisation retenues, nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que du caractère raisonnable des estimations retenues.

Comme indiqué dans la note I.16 aux états financiers, la société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses relatives à l'évaluation et à la reconnaissance des impôts différés actifs. Nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des données et hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation de ces actifs d'impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

KPMG

Eric Blache

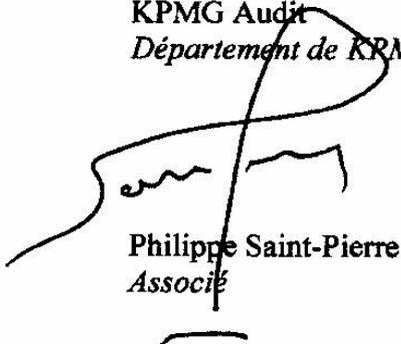
Actielec Technologies S.A.
Rapport sur les comptes consolidés
20 avril 2006

3. Vérification spécifique

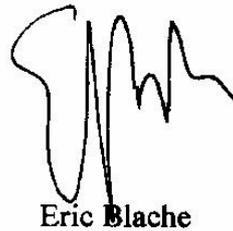
Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse et Paris, le 20 avril 2006

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Saint-Pierre
Associé



Eric Blache

3. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2005

3.1 BILAN

BILAN ACTIF EN EUROS <i>Rubriques</i>	31/12/05			31/12/04
	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	45 459	40 993	4 466	10 412
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	50 171	50 171		
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	338 582	312 491	26 091	26 389
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	43 864 361	2 572 049	41 292 312	37 790 219
Créances rattachées à des participations	15 986 066	306 724	15 679 342	12 033 416
Autres titres immobilisés	160 522		160 522	233 008
Prêts	689		689	339
Autres immobilisations financières	18 421		18 421	12 909
ACTIF IMMOBILISE	60 464 271	3 282 428	57 181 843	50 106 692
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				418 111
Avances et acomptes versés sur commandes	53 750		53 750	1 089 544
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 317 119	73 403	2 243 716	8 390 942
Autres créances	366 843		366 843	1 709 344
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	444 116	200 809	243 306	296 940
(dont actions propres : 443 306)				
Disponibilités	67 265	42 863	24 402	1 674 240
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	88 647		88 647	81 998
ACTIF CIRCULANT	3 337 740	317 075	3 020 665	13 661 119
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	63 802 011	3 599 503	60 202 508	63 767 812

BILAN PASSIF EN EUROS	31/12/05	31/12/04
Capital social ou individuel (dont versé : 14 879 024)	14 879 024	14 271 156
Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 295 781	13 792 304
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	1 286 491	1 286 491
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	189 173	189 173
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	11 222 274	12 241 114
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(139 722)	(1 018 840)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	44 733 021	40 761 398
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	951 232	1 189 649
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	951 232	1 189 649
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 383 577	10 340 658
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		170 900
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 306 078	6 088 505
Dettes fiscales et sociales	371 609	228 390
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	374 290	655 531
Autres dettes	2 175 201	4 332 782
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	907 500	
DETTES	14 518 255	21 816 765
Écarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	60 202 508	63 767 812

3.2 COMTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Exportation	31/12/05	31/12/04
Ventes de marchandises	2 659 806		2 659 806	12 484 621
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 479 979		4 479 979	4 167 738
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	7 139 786		7 139 786	16 652 359
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			701 761	50 594
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			7 841 546	16 702 954
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 241 695	10 927 293
Variation de stock (marchandises)			418 111	1 557 328
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			3 400 978	3 218 946
Impôts, taxes et versements assimilés			69 379	105 842
Salaires et traitements			1 363 759	786 270
Charges sociales			338 289	326 414
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 127	10 503
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			73 403	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			452 250	1 189 649
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			8 369 990	18 122 244
RESULTAT D'EXPLOITATION			(528 444)	(1 419 291)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			709 609	648 456
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			121 807	124 299
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			57 956	181 758
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			8 273	13 255
PRODUITS FINANCIERS			897 645	967 767
Dotations financières aux amortissements et provisions			75 696	18 385
Intérêts et charges assimilés			423 218	545 630
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			6	
CHARGES FINANCIERES			498 921	564 015
RESULTAT FINANCIER			398 724	403 753
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(129 719)	(1 015 538)

Rubriques	31/12/05	31/12/04
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5	144 339
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 048	7 009
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 110	121 928
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 164	273 276
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 118	121 933
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	48	150 895
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 166	272 828
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 998	448
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	15 000	3 750
TOTAL DES PRODUITS	8 749 355	17 943 997
TOTAL DES CHARGES	8 889 077	18 962 837
BENEFICE OU PERTE	(139 722)	(1 018 840)

3.3 ANNEXE

3.3.1 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

3.3.1.1 Evènements Significatifs

La Société ACTIELEC TECHNOLOGIES a rempli son rôle de Holding animatrice de Groupe en 2005.

Le 27 avril 2005, la Société a procédé à une augmentation de capital sous forme d'émission et d'attribution d'un BSA par action existante. 20 BSA permettent d'acquérir une action nouvelle ACTIELEC TECHNOLOGIES. Les conditions et modalités de cette augmentation sont détaillées au paragraphe 3.3.3.8.

3.3.1.2 Dérogations, Modifications aux Principes et Méthodes Comptables

Les règlements CRC 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et CRC 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

Ces règlements prévoient notamment que les actifs immobilisés doivent être décomposés et amortis sur leur propre durée d'utilité si celle-ci est différente de l'immobilisation principale. L'application de ces règlements en 2005 n'a eu aucune incidence sur les capitaux propres et le résultat de la Société.

3.3.2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2005 ont été établis sur la base des principes comptables appliqués conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels prévues par le règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan Comptable Général.

3.3.2.1 Immobilisations Incorporelles

Les droits et concessions sont amortis en linéaire sur deux ans.

3.3.2.2 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif à leur coût d'acquisition. Les éléments du coût comprennent :

- Le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non remboursables, déduction faite des rabais, remises, ristournes accordés,
- Les coûts directs liés au transfert et à la mise en état d'exploitation de l'actif,
- Le cas échéant, l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et remise en état du site.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Lorsque des parties significatives d'immobilisations corporelles peuvent être déterminées et que ces composants ont des durées d'utilité et des modes d'amortissement différents, les amortissements sont comptabilisés par composant. A ce jour, aucune immobilisation ne fait l'objet d'un traitement par composant.

Le montant amortissable est systématiquement réparti sur la durée d'utilité de l'actif. Les amortissements sont calculés linéairement et les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériels et outillages : sur 6 à 10 ans,
- Autres immobilisations corporelles : sur 3 à 10 ans.

3.3.2.3 Immobilisations Financières

Les titres de participation figurent au Bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la situation nette de la Société détenue est inférieure au prix d'acquisition et si son évolution ne prévoit pas un rétablissement, une dépréciation peut être constituée, pour autant que la valeur d'utilité soit inférieure à la valeur comptable des titres détenus sur cette Société.

La valeur d'utilité est appréciée en utilisant, notamment, la méthode des flux futurs actualisés. Cette approche repose sur les perspectives d'activité et de rentabilité futures, qui sont apparues les plus probables à la date d'arrêt de ces comptes. A noter que cette approche qui comporte les aléas et incertitudes propres à toute démarche prévisionnelle, confirme l'absence de perte de valeur des titres concernés.

3.3.2.4 Engagements de Retraite

Dans les Engagements Hors Bilan, les Engagements de Retraite représentent un montant de 66 481 €.

3.3.3 COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Les comptes sont arrêtés au 31 décembre 2005 pour une période de douze mois.

3.3.3.1 Immobilisations Incorporelles

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

<i>Chiffres exprimés en €</i>	31/12/2004	Acquisitions	Cessions	31/12/2005
Frais d'établissement	0			0
Autres Immobilisations Incorporelles	45 411	48		45 459
Total	45 411	48		45 459

et les amortissements :

<i>Chiffres exprimés en €</i>	31/12/2004	Dotations	Reprises	31/12/2005
Frais d'établissement	0			0
Autres Immobilisations Incorporelles	34 999	5 994		40 993
Total	34 999	5 994		40 993

3.3.3.2 Immobilisations Corporelles

Les valeurs brutes des immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

<i>Chiffres exprimés en €</i>	31/12/2004	Acquisitions	Cessions	31/12/2005
Terrains	0			0
Constructions	50 171			50 171
Installations Tech., Matériel, Outil.	0			0
Autres	332 937	5 835	190	338 582
Immobilisations corporelles en cours	0			0
Total	383 108	5 835	190	388 753

et les amortissements :

<i>Chiffres exprimés en €</i>	31/12/2004	Dotations	Reprises	31/12/2005
Terrains	0			0
Constructions	50 171			50 171
Installations Tech., Matériel, Outil.	0			0
Autres	306 548	6 133	190	312 491
Total	356 719	6 133	190	362 662

3.3.3.3 Immobilisations financières

Elles ont évolué de la manière suivante :

	Montants des Titres au Bilan				Déten-tion au 31/12/05 (en %)	Capitaux Propres avant affectation de l'exercice au 31/12/04	Chiffre d'affaires HT 2005	Résultats Nets au 31/12/05
	31/12/04		31/12/05					
	Valeurs Brutes	Valeurs Nettes	Valeurs Brutes	Valeurs Nettes				
<i>Chiffres exprimés en €</i>								
Titres de Participation								
<u>Filiales et Participations > 10 %</u>								
ACTIA	17 974 059	17 974 059	17 974 013	17 974 013	99,97 %	24 775 642	82 117 570	<218 645>
SODIELEC	19 563 230	19 563 230	23 005 370	23 005 370	91,10 %	36 867 707	39 622 537	82 311
PILGRIM	2 515 791	0	2 515 743	0	99,99 %	15 246	179 686	6 588
MORS INC	0	0	0	0	100,00 %	NC	NC	NC
CYT	33 494	0	33 494	0	15,00 %	NC	NC	NC
SCI ORATOIRE	199 098	199 098	199 098	199 098	86,00 %	115 050	315 335	149 724
SCI POUVOURVILLE	41 161	41 161	41 161	41 161	27,50 %	538 341	624 000	94 690
ARDIA	0	0	60 000	60 000	60,00 %	36 797	0	<62 462>
<u>Filiales et Participations < 10 %</u>								
CIPI	10 138	10 138	10 138	10 138	0,20 %	1 500 927	4 632 549	136 079
Hors-Groupe								
MPC	1 524	1 524	1 524	1 524	0,02 %	NC	NC	NC
CONTINENTALE	47	47	47	47	NS	NC	NC	NC
STEM	22 812	0	22 812	0	NS	NC	NC	NC
CGC	960	960	960	960	NS	NC	NC	NC
TOTAL	40 362 313	37 790 217	43 864 360	41 292 311				
AUTRES TITRES								
IMMOBILISES								
1 % Construction	15 550	15 550	15 550	15 550				
Obligations convertibles	217 458	217 458	144 972	144 972				
SODIELEC								
TOTAL	233 008	233 008	160 522	160 522				
AUTRES								
IMMOBILISATIONS								
FINANCIERES								
Prêt	339	339	689	689				
Cautionnement	30	30	30	30				
Créances Diverses	12 879	12 879	18 391	18 391				
TOTAL	13 248	13 248	19 110	19 110				

N.S. : Non significatif

N.C. : Non Communiqué

3.3.3.4 Stocks

Dans le cadre du contrat avec la DGA, la Société ACTIELEC TECHNOLOGIES procède à des achats à sa filiale SODIELEC. Selon les règles édictées par le contrat et du fait du décalage dans le temps de la facturation à la DGA, ACTIELEC TECHNOLOGIES peut être conduite à constater des stocks de marchandises au cours de la période. Au 31 décembre 2005, ces stocks de marchandises étaient à zéro.

3.3.3.5 Avances et Acomptes Versés sur Commandes

Dans le cadre du contrat avec la DGA, la Société ACTIELEC TECHNOLOGIES procède à des achats à sa filiale SODIELEC. Au 31 décembre 2005, le montant des avances versées sur commandes s'élève à 53 750 €, du fait du décalage dans le temps des livraisons et paiements, selon les règles édictées par le contrat.

3.3.3.6 Créances et Comptes Rattachés, Autres Créances

<i>Chiffres exprimés en €</i>	Valeurs Brutes	Valeurs Nettes	Échéance < 1an	Échéance > 1an
Créances rattachées à des participations	15 986 066	15 679 342	262 119	15 417 223
Clients, Comptes rattachés	2 317 119	2 243 716	2 243 716	
Comptes courants rattachés à des participations	45 000	45 000	45 000	
Autres créances (y compris charges constatées d'avance)	410 490	410 490	401 762	8 728
TOTAL	18 758 675	18 378 548	2 952 597	15 425 951

3.3.3.7 Actions Propres

Le programme de rachat d'actions propres a été initialement autorisé par la COB le 14 décembre 2000 sous le VISA n° 00-2041 puis le 11 avril 2002 sous le VISA n° 02-357. Deux nouveaux programmes de rachat d'actions propres ont été autorisés par les Assemblées Générales du 9 mai 2003 et du 30 avril 2004 pour des durées respectives de 18 mois. Ces nouveaux programmes n'ont pas nécessité d'autorisation préalable de l'AMF car la possibilité d'annuler les actions rachetées (prévue dans les deux premiers programmes) a été supprimée. Nous rappelons que l'objectif de ce programme est la régularisation des cours en fonction des situations de marché.

Depuis l'origine du programme et jusqu'au 31 décembre 2005, ACTIELEC TECHNOLOGIES SA a racheté 61 996 actions propres. Au cours de l'exercice 2005, ACTIELEC TECHNOLOGIES SA a utilisé 35 actions propres pour la transformation de 70 BSA (FR0010121061). Ce transfert n'a généré aucun flux de trésorerie. Au 31 décembre 2005, ACTIELEC TECHNOLOGIES SA détient, depuis l'origine du programme, 61 961 actions comptabilisées à l'actif circulant pour une valeur de 290 154 €, soit un prix moyen de 4,68 €.

Hors programme de rachat, ACTIELEC TECHNOLOGIES détient également 1 400 actions propres comptabilisées pour une valeur brute de 153 152 €. Ces actions étaient détenues par MORS SA au moment de la fusion.

Une provision sur ces actions est effectuée en fonction du cours de clôture, soit au 31 Décembre 2005 une provision totale de 200 000 € pour un cours de 3,84 €.

3.3.3.8 Capitaux Propres

L'augmentation de Capital du 27 avril 2005 a porté le nombre d'actions à 19 838 699 actions de 0,75 € chacune, soit un Capital Social de 14 879 024,25 €.

Cette augmentation de Capital a été effectuée aux conditions suivantes :

- Émission et attribution gratuite de 19 028 208 BSA à raison d'un BSA par action ACTIELEC TECHNOLOGIES,
- 20 BSA donnent droit au titulaire de BSA de souscrire une action ACTIELEC TECHNOLOGIES de 0,75 euros de valeur nominale, au prix de 5,20 euros par titre, intégralement libéré en espèces,
- 810 491 actions nouvelles ont été créées.

La différence entre la valeur nominale des nouvelles actions (0,75 € / action) et leur prix de souscription (5,20 € / action) soit 3 606 684,95 €, a été affectée au poste « Prime d'émission » après déduction des frais inhérents à l'augmentation de Capital (198 608,21 €).

Les caractéristiques des bons de souscription ou d'achat d'actions attribuées lors de l'augmentation de Capital du 16 octobre 2004 (ISIN FR0010121061) sont les suivantes :

- Droit attaché aux bons : souscrire ou acquérir contre paiement du prix d'exercice des actions de la Société à émettre ou existantes,
- Parité d'exercice : fixée initialement à deux bons pour une action de la Société, est désormais égale à 1,002,
- Prix d'exercice : 4,50 euros,
- Le titulaire de bons a la faculté d'exercer les bons à tout moment à partir du 15 octobre 2004 jusqu'au 14 octobre 2007. Passé ce délai de trois ans, les bons qui n'auront pas été exercés deviendront caducs,
- En cas d'augmentation de Capital ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement au capital, de fusion, de scission et d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des Actionnaires de la Société, la Société se réserve le droit de suspendre l'exercice des bons pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois,
- Les bons font l'objet d'une cotation indépendante de la cotation des actions d'origine sur le marché Euronext Paris (Code ISIN FR0010121061) Eurolist C. Au 31 décembre 2005, le cours unitaire était fixé à 0,51 €.

Au cours de l'exercice 2005, 42 400 BSA ont été exercés. Le montant libéré a été inscrit dans les capitaux propres d'ACTIELEC TECHNOLOGIES et l'augmentation de Capital sera constatée lors de l'Assemblée Générale de clôture des comptes 2005. A noter que 70 BSA également exercés et libérés ont donné lieu à l'attribution de 35 actions prélevées sur les actions propres détenues par ACTIELEC TECHNOLOGIES (cf § 3.3.3.7).

La situation nette a par conséquent évolué comme suit pendant l'exercice :

Chiffres exprimés en €	Solde au 31/12/2004 avant affectation	Affectation du résultat 2004		Transformation de BSA	Augmentation de Capital Social	Solde au 31/12/2005 avant affectation proposée
		Réserves RAN	Dividendes			
Capital	14 271 156				607 868	14 879 024
Prime d'émission	10 925 301				3 408 077	14 333 378
Prime de fusion	2 867 003					2 867 003
Bons de souscription d'actions				95 400		95 400
Réserves Légales	1 286 491					1 286 491
Réserves indisponibles	189 173					189 173
Report à nouveau	12 241 114	<1 018 840>				11 222 274
Résultat Exercice 2004	<1 018 840>	1 018 840				0
Résultat Exercice 2005						<139 722>
Situation nette (avant affectation du résultat)	40 761 398	0		95 400	4 015 945	44 733 021

Un plan d'option de souscription ou d'achat d'actions a été consenti en 2003 au profit de mandataires sociaux, au titre des mandats exercés. Ce plan d'option de souscription ou d'achat d'actions porte sur l'option de souscription de 240 000 actions au prix unitaire de 1,92 € et l'option d'achat de 60 000 actions au prix unitaire de 3,76 €. La date d'échéance a été fixée au 31 août 2008. Au 31 décembre 2005, aucune option n'a été exercée.

Excepté ce plan, il n'existe aucun autre plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours sur la Société.

3.3.3.9 Provision pour Charges

La provision pour charges est exclusivement constituée par une provision pour rupture de contrat.

3.3.3.10 Dettes

Les dettes par nature et par échéance se répartissent de la façon suivante à la clôture de l'exercice :

Chiffres exprimés en €	Échéances			Total
	< 31/12/06	> 01/01/07 < 31/12/10	> 01/01/11	
Emprunts & dettes auprès des établis. crédit				
* Emprunts MLT	2 482 167	2 533 044		5 015 211
* Billets très. et concours bancaires CT	4 348 720			4 348 720
* Intérêts courus sur dettes financières	19 646			19 646
Av. et acomptes reçus sur commandes	0			0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 680 368			1 680 368
Dettes fiscales & sociales	371 609			371 609
Autres dettes (y compris produits constatés d'avance)	2 257 701	330 000	495 000	3 082 701
Total	11 160 211	2 863 044	495 000	14 518 255

Le détail des emprunts à moyen et long terme est le suivant :

Chiffres exprimés en €	Montant initial	Date de souscription	Durée	Capital restant dû au 31/12/2005
Crédit Agricole	424 000	27.12.04	2 ans	233 342
Banque Courtois	500 000	30.09.02	4 ans	125 000
Banque Populaire Toulouse Pyrénées	1 000 000	23.12.02	5 ans	419 362
Société Bordelaise de CIC	457 347	09.03.01	5 ans	91 469
Société Bordelaise de CIC	400 000	25.11.02	5 ans	160 000
Natexis Banques Populaires	762 245	28.06.01	5 ans	150 000
LCL	1 524 490	20.12.00	7 ans	500 460
LCL	3 048 980	08.02.01	6 ans	871 138
Société Générale	3 048 980	19.04.01	7 ans	1 089 440
BESV	1 500 000	21.07.05	3 ans	1 375 000
Total				5 015 211

3.3.3.11 Résultat Financier

Dans les produits financiers, les éléments les plus significatifs sont :

- Les intérêts sur comptes courants des filiales : 627 108,93 €
- Les dividendes reçus des filiales : 82 500,00 €
- Les revenus des Engagements Hors Bilan en faveur des filiales : 116 160,40 €

Les charges financières sont principalement constituées :

- Des intérêts et charges assimilées liées aux dettes financières auprès des établissements de crédit : 341 845,12 €

3.3.3.12 Résultat Exceptionnel

Aucun élément exceptionnel significatif n'est à signaler au cours de l'exercice 2005.

3.3.3.13 Engagements Financiers et Sûretés Réelles Donnés

Les sûretés délivrées par ACTIELEC TECHNOLOGIES pour le compte de ses filiales en faveur des Banques s'élèvent à 9 672 016 € au 31 décembre 2005.

Les garanties délivrées par ACTIELEC TECHNOLOGIES pour le compte de ses filiales en faveur des tiers non banquiers s'élèvent à 82 977 000 € et se décomposent de la façon suivante :

➤ Garanties clients :	80 000 000 € (1)
➤ Garanties sur remboursement avance conditionnée :	1 040 000 €
➤ Garantie sur paiement de loyers :	1 937 000 €

(1) Cette garantie est couverte par une assurance prise directement par la filiale concernée.

Par ailleurs, ACTIELEC TECHNOLOGIES s'est engagée à racheter, à compter du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 11 juin 2011, les BSA émis par ACTIA SA et entièrement souscrits par l'ANVAR (1,6 M€), dès la première demande de cette dernière. Le prix de rachat de ces BSA par ACTIELEC TECHNOLOGIES dépendrait alors de la valeur du titre ACTIELEC TECHNOLOGIES au moment du rachat.

Enfin, ACTIELEC TECHNOLOGIES a donné en garantie d'un prêt bancaire 125 000 titres de sa filiale SODIELEC.

3.3.4 AUTRES INFORMATIONS

3.3.4.1 Situation Fiscale Latente

Au 31 décembre 2005, la situation fiscale latente se décompose de la façon suivante :

➤ Déficit restant à reporter	422 711 €
➤ Déficit reportables au titre des moins-values long terme	2 076 442 €

3.3.4.2 Effectifs en fin d'année

	2004	2005
Cadres et agents de maîtrise	6	7
Employés	1	1
Stagiaires		
Ouvriers		
Total	7	8

3.3.4.3 Opérations avec les Entreprises Liées

Montants concernant les entreprises au 31/12/05 (chiffres exprimés en €)	Société Mère	Filiales	Autres entreprises liées
Bilan ACTIF			
Créances rattachées à des participations		15 986 066	
Provisions sur créances rattachées à des participations		<306 724>	
Autres titres immobilisés		144 972	
Autres immobilisations financières		13 818	
Av. et acomptes versés sur commandes	248 994	53 750	
Créances clients et comptes rattachés	74 646	1 049 016	
Provisions sur créances clients		<21 409>	
Autres créances		45 000	
Bilan PASSIF			
Capital restant à libérer		45 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Autres dettes			
Compte de résultat			
Charges d'exploitation	1 750 000	3 656 501	23 635
Charges financières			
Charges exceptionnelles		5 110	
Produits d'exploitation	62 950	3 528 887	
Produits financiers		867 011	
Produits exceptionnels		5 110	

3.3.4.4 Politique de Couverture de Risque

ACTIELEC TECHNOLOGIES a souscrit un CAP le 11 juillet 2002 sur 4,1 M€ d'emprunts au taux de 4,5% sur une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2003. L'encours au 31 décembre 2005 s'élève à 1,6 M€.

3.3.4.5 Rémunération aux Membres de l'organe de direction

Le Président du Directoire et le Président du Conseil de Surveillance d'ACTIELEC TECHNOLOGIES SA ne sont pas rémunérés par ACTIELEC TECHNOLOGIES. Un seul membre du Directoire est rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail et a perçu sur l'exercice 2005 un salaire brut de 65 578 €.

3.3.4.6 Société consolidante

S.A. **LP2C** au capital de € 5 876 400
 Siège Social : 25, Chemin de Pouvoirville
 31400 TOULOUSE
 R.C.S. : Toulouse B 384 043 352

3.4 RAPPORT GENERAL ET RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

KPMG

KPMG Audit
9, avenue Parmentier
B.P. 2398
31086 Toulouse Cedex 02
France

Eric Blache

14, rue Clapeyron
75008 Paris
France

Actielec Technologies S.A.

Siège social : 25, chemin de Pouvoirville - BP 74215 - 31432 Toulouse cedex 04
Capital social : €. 14.894.955,75

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Actielec Technologies S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode, mentionnés dans l'annexe, concernant la première application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs aux nouvelles modalités de comptabilisation et de dépréciation des actifs sans incidence sur les résultats comparatifs et les capitaux propres d'ouverture.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note I.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives au suivi de la valeur des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous nous sommes également assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Par ailleurs, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés à des ruptures de contrat, telles que décrites en note II.9 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

KPMG

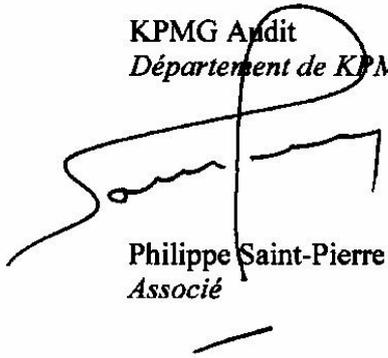
Eric Blache

*Actielec Technologies S.A.
Rapport général
20 avril 2006*

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Toulouse et Paris, le 20 avril 2006

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Saint-Pierre', written over the printed name.

Philippe Saint-Pierre
Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Blache', written over the printed name.

Eric Blache

KPMG

Eric Blache

KPMG Audit

9, avenue Parmentier
B.P. 2398
31086 Toulouse Cedex 02
France

14, rue Clapeyron
75008 Paris
France

Actielec Technologies S.A.

Siège social : 25, chemin de Pouvoirville - BP 74215 - 31432 Toulouse cedex 04
Capital social : €. 14.894.955.75

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées***Exercice clos le 31 décembre 2005***

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société SCI L'Oratoire

- Personnes concernées :
 - Monsieur Louis Pech
 - Monsieur Pierre Calmels
- Nature et objet : Convention de trésorerie
- Modalités :

Votre société a conclu une convention de trésorerie avec la SCI de L'Oratoire dans le cadre de la cession bail de ses immeubles afin de rétribuer la mise à disposition de 2.000.000 € par la SCI L'Oratoire.

L'avance effectuée au profit de votre société au 31 décembre 2005 s'élève à 1.841.518 €.

Le montant des intérêts comptabilisés en charges par votre société au 31 décembre 2005 s'élève à 61.479 € H.T.

Avec la société Sodielec S.A.

- Personnes concernées :
 - Monsieur Louis Pech
 - Monsieur Pierre Calmels
 - Monsieur Christian Desmoulins
- **Nature et objet : lettre de confort**
- Modalités :

Dans le cadre de la cession bail des immeubles de Puy-Sainte-Réparate, votre société a accordé une lettre de confort.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice.

- **Nature et objet : Autorisation de nantissement de parts**
- Modalités :

Votre société a autorisé le nantissement de 125.000 titres Sodielec en garantie d'un emprunt de 1.250.000 € et 224.110 titres de la même société en garantie d'un deuxième emprunt de 1.000.000 €. Ces deux emprunts ont été souscrits par votre société.

Avec la société Ardia

- Personne concernée : Monsieur Christian Desmoulins
- **Nature et objet : Caution solidaire**
- Modalités :

Votre société s'est portée caution solidaire de votre filiale Ardia dans le cadre d'une sous location de matériels informatiques.

Le montant de la caution au 31 décembre 2005 s'élève à 50.000 €.

Aucune facturation n'a été effectuée au cours de l'exercice.

- **Nature et objet : Avance de trésorerie**
- Modalités :

Votre société a signé une convention de trésorerie dans le cadre d'avances à la filiale Ardia.

Le montant de l'avance au 31 décembre 2005 s'élève à 45.000 €.

Aucun intérêt n'a été comptabilisé sur l'exercice.

Avec la société SCI Pouvourville

- Personnes concernées:
 - Monsieur Christian Desmoulins
 - Monsieur Pierre Calmels
- Nature et objet : Contrat de sous location
- Modalités :

Selon un contrat de sous location, la SCI Pouvourville loue à votre société des locaux sis chemin de Pouvourville à Toulouse avec refacturation de la taxe foncière.

Le montant des loyers versés sur l'exercice s'élève à 64.000 € H.T.

Le montant de la taxe foncière refacturée sur l'exercice s'élève à 5.474 € H.T.

Avec la société LP2C S.A.

- Personnes concernées:
 - Monsieur Louis Pech
 - Monsieur Pierre Calmels
 - Madame Catherine Mallet
 - Madame Marine Candelon – Bonnemaïson
- **Nature et objet : Convention de groupe**
- Modalités :

La convention de groupe conclue avec LP2C est en cours de refonte. Elle concerne des prestations de direction générale ; stratégie de groupe...etc.

Pour l'exercice 2005, les prestations facturées par LP2C à votre société se sont élevées à 1.750.000 € H.T.

Lorsque la nouvelle convention de groupe aura été établie, une simulation des nouvelles modalités de rémunération sera réalisée pour l'exercice 2005 et un ajustement sera effectué en cas de différence supérieure à 100.000 € H.T.

- **Nature et objet** : Prestations comptables et financières
- Modalités :

Votre société a effectué des prestations comptables et financières pour la société LP2C.

La facturation de l'exercice effectuée par votre société s'élève à 62.412 € H.T., dont 24.522 € H.T. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Actia S.A.

- **Nature et objet : Caution solidaire**

- Modalités :

Votre société s'est portée caution solidaire de votre filiale Actia S.A. dans le cadre d'un prêt moyen terme de 1.500.000 €. Cette caution fait l'objet d'une facturation de commissions aux conditions habituelles appliquées aux filiales (1 % de l'engagement).

Le capital restant dû au 31 décembre 2005 s'élève à 770.905 €

Le montant des commissions versées par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élève à 9.301 € H.T.

- **Nature et objet : Caution solidaire**

- Modalités :

Votre société s'est portée caution solidaire de votre filiale Actia S.A. dans le cadre d'un prêt moyen terme de 900.000 €. Cette caution fait l'objet d'une facturation de commissions aux conditions habituelles appliquées aux filiales (1% de l'engagement).

Le capital restant dû au 31 décembre 2005 s'élève à 859.157 €.

Le montant des commissions perçues par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élève à 8.383 € H.T.

- **Nature et objet : Caution solidaire**

- Modalités :

Votre société s'est portée caution solidaire en faveur de votre filiale Actia S.A. au profit d'Airbus dans le cadre de la signature d'un contrat pour la fabrication, la pérennisation et la réparation d'équipements avioniques relatifs aux programmes ATR et AIRBUS.

Ce contrat a été signé le 8 septembre 2005, aucune facturation de commission n'a été réalisée sur l'exercice.

- **Nature et objet : Caution solidaire auprès d'une banque**

- Modalités :

Votre société s'est portée caution solidaire afin de garantir l'emprunt de 457.347 € contracté par la société Actia S.A.

Cet emprunt a été soldé au 31 décembre 2005.

Le montant des frais d'engagement perçus par votre société au titre de l'exercice 2005 s'élève à 460 € H.T.

- **Nature et objet : Lettre d'intention en faveur d'une banque**

- Modalités :

Votre société a accordé une lettre d'intention en faveur d'une banque, en vue de garantir la convention de crédit de 500.000 € accordée à la société Actia S.A.. Ce crédit a été souscrit par la société Actia S.A. afin de financer son besoin en fonds de roulement.

L'encours du crédit de trésorerie s'élève à 100.000 € au 31 décembre 2005. Le montant des frais d'engagement perçus par votre société s'élève à 2.000 € H.T. au titre de l'exercice 2005.

- **Nature et objet : Caution solidaire auprès d'une banque**

- Modalités :

Votre société s'est portée caution solidaire afin de garantir l'emprunt de 1.000.000 € contracté par la société Actia S.A.

L'encours de cet emprunt s'élève à 428.576 € au 31 décembre 2005.

Le montant des frais d'engagement perçus par votre société sur l'exercice 2005 s'élève à 5.179 € H.T.

- **Nature et objet : Caution solidaire auprès de l'ANVAR**

- Modalités :

L'ANVAR a consenti à votre filiale Actia S.A. une avance remboursable de 1.200.000 €, dans le cadre de l'aide à l'innovation, liée à une partie du programme de développement et d'industrialisation du chronotachygraphe digital sécurisé. Votre société s'est portée caution solidaire afin de garantir l'avance remboursable de 1.200.000 € contractée par la société Actia S.A. auprès de l'ANVAR.

L'encours de cette avance au 31 décembre 2005 s'élève à 1.040.000 €.

Le montant des frais d'engagement perçus par votre société s'élève à 11.200 € H.T.

- **Nature et objet : Caution solidaire en faveur de deux banques**

- Modalités :

Votre société s'est portée caution solidaire afin de garantir l'emprunt de 4.000.000 € contracté par la société Actia S.A.. Cet emprunt a été contracté dans le but de financer une partie des dépenses de recherche et développement déjà engagées dans le projet du chronotachygraphe.

L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2005 s'élève à 3.400.000 €.

Le montant des frais d'engagement perçus par votre société s'élève à 38.500 € H.T.

- **Nature et objet : Convention de groupe**

- Modalités :

La convention de groupe avec votre filiale a donné lieu au titre de l'exercice aux prestations et rémunérations suivantes :

- Prestations continues et récurrentes : 2.086.512 € H.T.
- Prestations financières :

Votre société perçoit des intérêts sur avances en compte courant rémunéré au taux moyen de la ressource plus un point.

L'avance effectuée par votre société au 31 décembre 2005 est de 15.417.223 €.

Les intérêts perçus au titre de l'exercice s'élèvent à 574.367 € H.T.

Avec la société Actia Muller Services S.A.

- Nature et objet : Caution solidaire en faveur de la SCI Luce Investissement

- Modalités :

Votre société s'est portée caution solidaire afin de garantir le parfait règlement du loyer, charges et accessoires du bail consenti par la société Luce Investissement à votre filiale AMS.

L'encours de cet engagement est de 1.937.000 € au 31 décembre 2005.

Le montant des frais d'engagement perçus par votre société s'élève à 21.232 € H.T.

Avec la société Sodielec S.A.

- **Nature et objet : Lettre d'intention en faveur d'une banque**

- Modalités :

Votre société a accordé une lettre d'intention en faveur d'une banque en vue de conforter le remboursement d'un emprunt de 2.286.735 € contracté par la société Sodielec S.A..

L'encours de cet emprunt s'élève à 926.603 € au 31 décembre 2005.

Le montant des frais d'engagement perçus par votre société s'élève à 11.369 € H.T.

- **Nature et objet : Lettre d'intention en faveur d'une banque**

- Modalités :

Votre société a accordé une lettre d'intention en faveur d'une banque en vue de conforter le remboursement d'un emprunt de 762.245 € contracté par la société Sodielec S.A..

L'encours de cet emprunt s'élève à 86.707 € au 31 décembre 2005.

Le montant des frais d'engagement perçus par votre société s'élève à 1.912 € H.T.

- **Nature et objet : Lettre d'intention en faveur d'une banque**

- Modalités :

Votre société a accordé une lettre d'intention rémunérée aux conditions habituelles appliquées aux filiales en faveur d'une banque, en vue de garantir un emprunt de 500.000 € d'une durée de 5 ans accordée à la société Sodielec S.A..

Le capital restant dû au 31 décembre 2005 s'élève à 400.000 €.

Le montant des commissions perçues par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élève à 4.375 € H.T. conformément aux conditions habituelles au sein du groupe.

- **Nature et objet : Lettre de confort**

- Modalités :

Votre société a accordé une lettre de confort rémunérée aux conditions habituelles applicables aux filiales en faveur d'une banque en vue de garantir une avance de trésorerie d'une durée d'un an maximum pour un montant de 300.000 €.

L'encours de cette autorisation de découvert au 31 décembre 2005 est soldé.

Le montant des frais d'engagement perçus par votre société s'élève à 2.250 € H.T.

- **Nature et objet : Convention de groupe**

- Modalités :

La convention de groupe avec votre filiale a donné lieu au titre de l'exercice aux prestations et rémunérations suivantes :

- Prestations continues et récurrentes : 480.132 € H.T.
- Prestations financières :

Votre société perçoit des intérêts sur avances en compte courant rémunéré au taux moyen de la ressource plus un point.

Le solde du compte courant s'élève à 189.632 € au 31 décembre 2005.

Les intérêts perçus au titre de l'exercice s'élèvent à 52.742 € H.T.

Avec la société SCI Les Coteaux de Pouvoirville

- Nature et objet : Autorisation de nantissement de parts

- Modalités :

Dans le cadre du contrat de lease-back de l'ensemble immobilier pour un montant maximum de 4,5 M€ sur une durée de 12 ans votre société a donné en garantie le nantissement de la totalité des parts de la SCI Les Coteaux de Pouvoirville qu'elle détient pour la durée de l'opération.

Avec la société SCI L'Oratoire

- Nature et objet : Autorisation de nantissement de parts

- Modalités :

Dans le cadre du contrat de lease-back de l'ensemble immobilier pour un montant maximum de 3 M€ sur une durée de 12 ans votre société a donné en garantie le nantissement de la totalité des parts de la SCI L'Oratoire qu'elle détient pour la durée de l'opération.

Avec la société LP2C S.A.

- Nature et objet : Avance en compte courant
- Modalités :

Une convention d'avance en compte courant a été conclue avec la société LP2C.
Aucune avance n'a été effectuée au titre de l'exercice 2005.

Avec les sociétés Actia S.A. et Sodielec S.A.

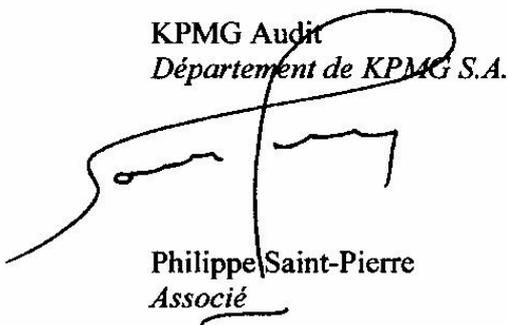
- Nature et objet : Convention de groupe
- Modalités :

Votre société met à disposition des ses filiales du personnel de management. Cette prestation est facturée à prix coûtant, charges sociales comprises (y compris provision congés payés).

Au titre de l'exercice 2005, le montant perçu par votre société s'élève à 918.906 € H.T.

Toulouse et Paris, le 20 avril 2006

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Philippe Saint-Pierre
Associé



Eric Blache

4. ORDRE DU JOUR & RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 MAI 2006

4.1 ORDRE DU JOUR

4.1.1 DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

- Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2005, incluant le rapport de gestion du Groupe,
- Rapport du Directoire sur l'utilisation des délégations consenties en matière d'augmentation de capital,
- Rapport du Directoire sur les options de souscription et achats d'actions prévu à l'article L. 225-184 du Code de Commerce,
- Rapport du Conseil de Surveillance,
- Rapport du Président du Conseil de surveillance visé à l'article L225-68 du Code de Commerce,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation des Comptes sociaux Annuels et de ces Conventions,
- Approbation des Comptes Consolidés,
- Affectation du Résultat,
- Renouvellement du mandat de KPMG SA en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Renouvellement du mandat de Christian LIBEROS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.

4.1.2 DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions issues de l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières et celles issues de la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005,
- Pouvoirs à conférer.

4.2 RESOLUTIONS

4.2.1 DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2005 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte nette de <139.721,81> Euros.

Elle approuve également les opérations traduites sur ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée Générale donne aux Directoire et Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 271,18 €, correspondant aux amortissements excédentaires sur les véhicules de fonction.

DEUXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire incluant le rapport de gestion du Groupe, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice de consolidation clos le 31 décembre 2005, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés arrêtés à cette date, se soldant par un résultat net part du Groupe de <1.631 936> €.

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS DES ARTICLES L225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce sont applicables, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée Générale décide de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Origine

Report à Nouveau « solde créditeur »	11.222.273,95 €
Résultat de l'exercice : perte de	- 139.721,81 €

Affectation

Compte « Report à Nouveau » qui s'établira à	11.082.552,14 €	
TOTAUX	11.082.552,14 €	11.082.552,14 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelée que la Société n'a pas procédé à de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

CINQUIEME RESOLUTION – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 991.935 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation boursière en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 6 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 5.951.610 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

SIXIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE DE KPMG SA

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale renouvelle aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, KPMG SA pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à se tenir dans l'année 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

KPMG SA qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la Société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, a déclaré accepter ces fonctions.

SEPTIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT DE CHRISTIAN LIBEROS

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale renouvelle aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, Christian LIBEROS pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Christian LIBEROS qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la Société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ces fonctions.

4.2.2 DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

HUITIEME RESOLUTION - MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC L'ORDONNANCE DU 24 JUIN 2004 ET LA LOI DU 26 JUILLET 2005

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- de mettre en conformité les statuts de la Société avec les dispositions de l'ordonnance du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières et celles issues de la loi du 26 juillet 2005,
- de modifier en conséquence les articles 7, 8, 10, 11, 12, 29, 35, 36, 37 et 41 des statuts comme suit :

ARTICLE 7 –EMISSION DE VALEURS MOBILIERES AVANTAGES PARTICULIERS – ACTIONS DE PREFERENCE – FORME DES TITRES DE CAPITAL ET AUTRES VALEURS MOBILIERES - TENUE DES COMPTES – INDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES – FRANCHISSEMENT DE SEUILS ET PARTICIPATION (nouvelle rédaction)

La Société peut émettre des valeurs mobilières donnant accès à son capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. L'émission de ces valeurs mobilières est autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. L'émission d'obligations est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire. Dans les conditions fixées par la loi, la Société peut aussi émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle. Les Actionnaires ont un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières donnant accès au capital, selon les modalités prévues en cas d'augmentation de capital immédiate par émission d'actions de numéraire. A dater

de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, la Société doit prendre les dispositions nécessaires au maintien des droits des titulaires de ces valeurs mobilières, dans les cas et dans les conditions prévues par la loi.

Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non.

La Société peut créer des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent.

Les actions de préférence sans droit de vote ne peuvent représenter plus de la moitié du Capital Social. Les actions de préférence peuvent être rachetées ou converties en actions ordinaires ou en actions de préférence d'une autre catégorie, dans les conditions fixées par la loi. En cas de modification ou d'amortissement du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire détermine les incidences de ces opérations sur les droits des porteurs d'actions de préférence.

Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émis par la Société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'Actionnaire.

A la demande du porteur de titre de capital, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée par la Société émettrice ou par l'intermédiaire habilité.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'Actionnaires.

La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du Capital Social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

ARTICLE 8 - CESSIION ET TRANSMISSION DES TITRES DE CAPITAL ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL (nouvelle rédaction)

Les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Leurs cessions et transmissions sont libres.

Il en est de même de la cession des droits de souscription à ces titres et valeurs mobilières.

ARTICLE 10 - DROITS ATTACHES AUX ACTIONS ORDINAIRES – VOTE (nouvelles rédaction)

La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales.

Les Actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation,

de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

DROIT DE VOTE :

Dans toutes les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du Capital Social qu'elles représentent, est attribué :

- A toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins sans interruption au nom du même Actionnaire,
- Aux actions nominatives ordinaires attribuées gratuitement à un Actionnaire en cas d'augmentation de Capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.
- Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ordinaire convertie au porteur ou transférée en propriété.
- Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis :
- Tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible,
- Tout transfert par voie de fusion, scission ou transmission universelle du patrimoine par une personne morale actionnaire à une autre société :
 - ✓ qu'elle contrôle directement ou indirectement à plus de 50 % du capital et/ou des droits de vote,
 - ✓ qui contrôle directement ou indirectement plus de 50 % du capital et/ou des droits de vote.

ARTICLE 11 - INDIVISIBILITE DES TITRES - NUE PROPRIETE – USUFRUIT (nouvelle rédaction)

1. Les titres de capital sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de titres de capital et de valeurs mobilières sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

2. Sauf convention contraire notifiée à la Société, les usufruitiers de d'actions ordinaires représentent valablement les nus-propriétaires à l'égard de la Société ; toutefois, le droit de vote appartient au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

ARTICLE 12 –CAS DE "ROMPUS" (nouvelle rédaction)

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de Capital, de fusion ou autre opération sociale pouvant entraîner l'existence de "rompus", les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires.

ARTICLE 29 - AUTORITE ET QUALIFICATION DES ASSEMBLEES GENERALES (nouvelles rédaction)

Les Assemblées d'Actionnaires sont qualifiées d'Ordinaires, d'Extraordinaires ou d'Assemblées Spéciales. Les Assemblées Extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer en particulier sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres Assemblées sont des Assemblées Ordinaires.

Les Assemblées Générales des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital sont notamment appelées à autoriser toutes modifications du contrat d'émission et à statuer sur toutes décisions touchant aux conditions de souscription ou d'attribution des titres de capital déterminées au moment de l'émission.

Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les porteurs de titres ou valeurs mobilières, même absents, dissidents ou incapables.

ARTICLE 35 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES ORDINAIRES D'ACTIONNAIRES – QUORUM ET MAJORITE (nouvelle rédaction)

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Directoire et du Conseil de Surveillance et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Directoire par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les Actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les Actionnaires présents ou représentés y compris celles des Actionnaires ayant voté par correspondance, sous réserve des limitations mentionnées ci-dessus.

ARTICLE 36 - COMPETENCE ET ATTRIBUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE - QUORUM ET MAJORITE (nouvelle rédaction)

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des Actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide une augmentation de Capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire ; quant à celle appelée à décider la transformation de la Société, elle délibère aux conditions de majorité prévues ci-après sous l'article 44 et qui diffèrent selon la forme nouvelle adoptée.

ARTICLE 37 - ASSEMBLEES SPECIALES (nouvelle rédaction)

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée.

La décision d'une Assemblée Générale de modifier les droits relatifs à une catégorie d'actions n'est définitive qu'après approbation par l'Assemblée Spéciale des actionnaires de cette catégorie.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les Actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation le tiers et sur deuxième convocation le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces Assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les Actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

1^{er} alinéa de l'ARTICLE 41 - AUGMENTATION DU CAPITAL (nouvelle rédaction du 1^{er} alinéa) :

Le Capital Social peut être augmenté par l'émission au pair ou avec prime d'actions nouvelles, ordinaires ou de préférence, libérées soit en numéraire, soit par des compensations avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit par apport en nature le tout en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires ou du Directoire spécialement habilité à cet effet par ladite Assemblée.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide de modifier l'intitulé des chapitres V, VI, VII et VIII lesquels seront désormais intitulés (nouvelle mention) :

CHAPITRE V : ASSEMBLEES GENERALES D'ACTIONNAIRES - DISPOSITIONS COMMUNES

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS SPECIALES AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES D'ACTIONNAIRES

CHAPITRE VII : DISPOSITIONS SPECIALES AUX ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES D'ACTIONNAIRES

CHAPITRE VIII : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ASSEMBLEES SPECIALES D'ACTIONNAIRES

NEUVIEME RESOLUTION - POUVOIRS A CONFERER

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

5. CONTACTS

Pour nous contacter

ACTIELEC TECHNOLOGIES

Société Anonyme au Capital de 14 894 955,75 €
Immatriculée au RCS TOULOUSE : 542 080 791 – NAF : 741J

25, Chemin de Pouvoirville
B.P.74215
31432 TOULOUSE Cedex 4

Tél. : 05.61.17.61.98
Fax : 05.61.55.42.31

Par email : contact@actielec.com

Informations actionnaires :
Catherine MALLET : catherine.mallet@actia.fr

Notre site internet :

www.actielec.com